

ville de pully



RAPPORT DE GESTION

2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2014.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	MUNICIPALITÉ	3
	RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	3
	RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE REGION	3
CHAPITRE 2	CONSEIL COMMUNAL	5
	BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	5
	COMMISSION DE GESTION	5
	SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	8
CHAPITRE 3	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES	10
	MESSAGE DU SYNDIC	10
	SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10
	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	18
	SERVICE DE LA COMMUNICATION	25
	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	28
	SERVICE DES FINANCES	30
	SERVICE INFORMATIQUE	33
CHAPITRE 4	DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	35
	MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	35
	SERVICE DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	35
CHAPITRE 5	DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	44
	MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	44
	DOMAINES TRANSVERSAUX	44
	RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEO, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)	47
	VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	52
	BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT	55
	BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS	55
CHAPITRE 6	DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	59
	MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	59
	SÉCURITÉ PUBLIQUE	59
	PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE	60
	AMÉNAGEMENTS URBAINS	63
	ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION	64
	TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	65
	TRAVAUX DES COMMISSIONS	66
	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	66
	POLICE EST LAUSANNOIS	67
	SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	70
	ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE	73
CHAPITRE 7	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES	77
	MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	77
	LES PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS	77
	LES GRANDS PROJETS	77
	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	79
	STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	80
	ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE	81
	SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	83
	PRESTATIONS PARASCOLAIRES	84
	ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	85
	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	87
CHAPITRE 8	CONCLUSIONS	89
CHAPITRE 9	GLOSSAIRE	90

Au 1^{er} janvier 2014 :

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Au 1^{er} juillet 2014 :

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. D. Margot, Conseiller municipal

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (ci-après DAGF)
Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner
- Domaines, gérances et sports (ci-après DDGS)
Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance : M. M. Lambert, Conseiller municipal
- Travaux et services industriels (ci-après DTSI)
Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance : M. D. Margot, Conseiller municipal
- Urbanisme, environnement et sécurité publique (ci-après DUES)
Direction : M. M. Lambert, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic
- Jeunesse et affaires sociales (ci-après DJAS)
Direction : M. D. Margot, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 46 séances ordinaires et y a traité 1'350 objets. Elle a également tenu 12 séances thématiques, durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, tels que :

- la rénovation du site du Prieuré et de la Villa romaine ;
- le Plan lumière de Pully ;
- les enjeux énergétiques pour la Ville de Pully ;
- la stratégie de communication sur le développement urbanistique de la Ville de Pully ;
- la taxe relative au financement de l'équipement communautaire.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune, comme celui de l'accueil des migrants, de la péréquation, ou encore de la réorganisation des Offices régionaux de protection civile. De même, des contacts réguliers ont lieu avec le Préfet, pour des sujets tels que le plan directeur régional ou la réorganisation scolaire.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année a été marquée par la visite du Conseil d'Etat dans le district de Lavaux-Oron, le 28 août.

A cette occasion, un des groupes d'invités, composé d'une trentaine de personnes, dont Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon, des représentants des communes du district, des préfets et des hauts fonctionnaires du Canton, a visité la Villa romaine et l'Octogone. Un autre groupe d'invités a découvert les activités du Groupe Tetra Pak International SA.

La visite annuelle du Préfet a eu lieu en décembre et s'est déroulée à son entière satisfaction. Tous les documents requis ont été présentés, confirmant l'ordre et la rigueur de la gestion administrative communale. Les questions abordées ont notamment porté sur la mise en œuvre de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et les projets hors zone à bâtir.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants.

La Municipalité a répondu aux consultations de l'UCV pour les sujets revêtant une importance particulière pour Pully, notamment le contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA " Stop à la pénurie de logements ", l'Exposé des motifs et projet de loi complémentaire à la Loi sur la préservation du parc locatif vaudois, et le projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié sur internet à l'adresse www.lausanneregion.ch, et distribué par voie électronique au Conseil communal.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont (ci-après PPPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

L'année 2014 a été marquée par les travaux de rapprochement entre l'Union des sociétés locales de Pully (ci-après USLP) et PPPB. Lors d'une assemblée générale exceptionnelle, l'USLP a accepté son absorption par PPPB au 1^{er} janvier 2015. Ainsi, elle a accepté le principe de transfert direct de tous les actifs de l'USLP, ainsi que des biens matériels. Cette opération devra encore faire l'objet de l'accord par l'assemblée générale de PPPB qui se déroulera courant de l'année 2015.

Durant l'année 2014, PPPB a soutenu le Corps de Musique de Pully, l'organisation des Cartes de visite pulliérannes, la Course à travers Pully, les Nocturnes de Pully, le Festival Pully-Lavaux à l'Heure du Québec ainsi que la petite Fête de la Grand'Rue. De plus, PPPB a financé la protection du baromètre situé sur le bâtiment du Prieuré ainsi que le support de la bâche du Musée de Pully.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

- | | |
|---|---------------|
| • 20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) | CHF 7'722.75 |
| • 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) | CHF 19'306.80 |
| • 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPPB | CHF 5'792.00 |
| • 15 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage | CHF 5'792.05 |

A Pully, une taxe communale de séjour de CHF 38'613.60 a été encaissée durant l'année 2014.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2014

Président :	M. P. Zappelli	Rad.
1 ^{er} vice-président :	M. C. Milliquet	UP
2 ^e vice-présidente :	Mme N. Jaquero	Lib.
Scrutateurs :	M. S. Marion	VL
	Mme F. Medana	Les Verts
Scrutateurs suppléants :	M. E. Moser	PS
	M. F. O. Pfister	UDC
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléante :	Mme A. Mumenthaler	UDC

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2014

Président :	M. C. Milliquet	UP
1 ^{er} vice-président :	Mme N. Jaquero	Lib.
2 ^e vice-présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Les Verts
Scrutatrices :	Mme L. Lio	VL
	Mme A. Bonjour	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme L. Masson	Rad.
	M. E. Moser	PS
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléante :	Mme A. Mumenthaler	UDC

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2014

Président :	M. J.-M. Chevallaz	Rad.
Membres :	Mme V. Anglard	Soc.
	M. D. Bolens	rad.
	Mme V. Bory Beaud	Les Verts
	M. M. Godart	UP
	Mme L. Lio	VL
	M. P.-W. Loup	lib.
	M. J.-M. Marlétaz	lib.
	Mme A. Mumenthaler	UDC
	M. Y. Rochat	Les Verts
	Mme K. Stékel Diviani	PS
Membres suppléants :	M. M. Aguet	lib.
	M. F. Ducret	UP
	M. J.-F. Dutruit	UDC
	M. M. Fernandez	rad.
	M. R. Golay	Les Verts
	M. S. Marion	VL
	M. G. Mieli	PS

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2013.

VŒU NO 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Présence des chefs de service lors d'un rendez-vous avec le Conseiller municipal

La Commission de gestion émet le vœu que, lors d'un rendez-vous avec le Conseiller municipal, tous ses chefs de service concernés soient présents.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a pris note du vœu de la Commission. Les chefs de service concernés seront dorénavant invités aux rendez-vous fixés d'entente avec la Commission de gestion.

VŒU NO 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Entretien avec un chef de service

La Commission de gestion émet le vœu de pouvoir s'entretenir avec un chef de service sans le Conseiller municipal, si ce dernier est indisponible.

Réponse de la Municipalité :

La Loi sur les communes (LC art. 93e, rsv 175.11) prescrit notamment que " La Municipalité est tenue de fournir aux commissions de surveillance (commission de gestion, commission des finances - art. 40f LC) tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat " (à l'exception de ceux qui découlent d'un secret protégé par le droit supérieur), et notamment " l'interrogation directe des membres de tous dicastères ou services de la municipalité, mais en présence d'une délégation de cette autorité ".

Il ressort donc de ces prescriptions que, si la commission désire interroger directement un chef de service, une délégation de la Municipalité doit être présente lors de l'audition.

La Municipalité accorde une grande importance aux relations qu'elle entretient avec le Conseil communal et ses commissions de surveillance. Elle met dès lors tout en œuvre afin de faciliter leur travail. Un délai raisonnable pour la planification des rencontres est toutefois nécessaire compte tenu des emplois du temps de chacun. Ainsi, si la commission désire interroger un chef de service, il lui appartient de prendre contact suffisamment tôt avec le Conseiller municipal, afin de retenir une date qui convienne à tous. En cas d'indisponibilité du Conseiller municipal en charge, une suppléance est prévue parmi les autres membres de la Municipalité.

VŒU NO 3 - JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES

Compatibilité des outils informatiques

La Commission de gestion émet le vœu que les différentes méthodes de saisie informatique pratiquées par la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) soient standardisées et puissent être intégrées dans les systèmes financiers de la Commune par le biais d'une interface.

Réponse de la Municipalité :

Les systèmes informatiques de la Ville de Pully sont proposés et gérés par son Service informatique.

La DJAS et la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) gèrent leurs activités et offrent leurs prestations à la population dans le cadre du même environnement informatique fourni par le Service informatique que les autres directions de la Ville de Pully.

La DJAS et la FEJ sont donc notamment utilisatrices de systèmes informatiques tels que :

- l'environnement MS Office pour le traitement de texte, les feuilles de calculs et les présentations ;
- les serveurs de fichiers pour le stockage de documents ;
- le système de messagerie électronique de la Ville ;
- les systèmes de gestion financière de la Ville pour la comptabilité générale, comptabilité débiteurs/facturation, la préparation des budgets, etc.

Depuis quelques années, le suivi et la gestion administrative des activités liées à l'accueil de l'enfance se sont complexifiés. Dans ce cadre, la gestion de tâches telles que :

- statistiques ;
- suivi des présences des enfants dans les structures d'accueil et chez les accueillantes en milieu familial ;
- décomptes salaires ;
- décomptes permettant la facturation aux parents ;
- décomptes absences, etc.,

est actuellement effectuée manuellement au moyen de tableurs Excel. Les données sont ensuite ressaisies dans les systèmes de gestion de la Ville générant de lourdes charges de travail et un risque accru d'erreurs.

La sous-commission chargée de l'audit de la DJAS a également relevé cette problématique, objet du présent vœu.

Ce mode de faire n'est plus adapté à la taille de l'organisation et au nombre de prestations proposées par la DJAS et la FEJ. C'est pourquoi, déjà en septembre 2013, une étude visant à mettre en place un logiciel intégré de gestion de l'enfance a été lancée au niveau du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry.

Un fournisseur de logiciel est en cours de sélection. Il est prévu une mise en production de cette nouvelle solution informatique de gestion intégrée de l'accueil de l'enfance en janvier 2015, répondant ainsi au vœu de la sous-commission de gestion.

VŒU NO 4 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Répartition des projets entre les chefs de projets

La Commission de gestion émet le vœu que, à la lumière des projets futurs, la charge de travail (en nombre et en montant) de gestion des projets gérés par la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) soit régulièrement revue et répartie de manière supportable sur les chefs de projets.

Réponse de la Municipalité :

La DTSI tente au quotidien de répartir de manière équitable la charge de travail entre les divers chefs de projet. Celle-ci fait l'objet d'une analyse régulière, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements.

VŒU NO 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Inventaire des œuvres d'art propriétés de la Commune

Afin de garantir une meilleure protection des œuvres d'art propriétés de la Commune ou celles en prêt, dans l'espace public ainsi que dans les bâtiments publics ou communaux, la Commission de gestion émet le vœu que soit édité un inventaire complet de ces œuvres, de leur destination première et de la description du lieu qui les héberge.

Réponse de la Municipalité :

Il n'existe actuellement pas d'inventaire systématique des œuvres propriétés de la Commune, installées sur le domaine public ou dans les bâtiments communaux. Les acquisitions faites par la Municipalité, les legs et dons reçus sont toutefois répertoriés et figurent dans les procès-verbaux des séances de la Municipalité.

Les Musées de Pully ont par contre un inventaire détaillé et précis de leurs collections, qui est en cours de mise à jour. Priorité est donnée à cette tâche, les œuvres concernées ayant le plus de valeur au niveau esthétique, artistique et/ou historique. Les Musées ont l'intention de poursuivre ce travail d'inventaire avec les œuvres ne faisant pas partie des collections des Musées. Un tel travail nécessite toutefois différents travaux préparatoires (périmètre de l'inventaire, type d'œuvres à y faire figurer, etc.) et des ressources afin de le mener à bien.

VŒU NO 6 - DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Adaptation des loyers des logements appartenant à la Commune

La Commission de gestion émet le vœu que la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) négocie avec certains locataires de logements appartenant à la Commune une augmentation raisonnable du loyer, en particulier pour les logements dont les locataires n'ont plus changé depuis longtemps (10 ans et plus).

Réponse de la Municipalité :

Le parc immobilier de la Commune est composé de 48 appartements à loyers contrôlés et 62 appartements à loyers libre. Le loyer de ceux-ci est fixé dans le respect des textes légaux en vigueur.

La variation du loyer peut être effectuée selon 2 méthodes, soit :

1. La méthode relative, qui se réfère au rapport contractuel entre les parties. On examine le loyer par rapport à sa dernière fixation. Cette méthode prend en considération le principe de la confiance et l'évolution dans le temps des facteurs de coûts, des prestations supplémentaires du bailleur et du renchérissement (art. 269 a litt. b CO et art. 269 a litt. e CO).
2. La méthode absolue, qui se préoccupe exclusivement de l'objet loué et implique l'appréciation du loyer en soi, sans égard aux stipulations contractuelles. Le loyer est contrôlé à une date donnée, sans se préoccuper du montant du loyer précédemment en vigueur entre les parties.

La méthode absolue ne peut pas être appliquée en cours de bail. Exceptionnellement, le Tribunal fédéral autorise son usage dans les cas suivants :

1. Un changement de propriétaire en cas de vente de l'immeuble. Immeuble sortant du contrôle officiel des loyers ;
2. La formulation valable d'une réserve de hausse de loyer conformément à l'art 18 OBLF, selon laquelle le loyer ne correspond pas au prix du marché ou ne procure pas au bailleur un rendement suffisant ;
3. En cas de bail indexé ou échelonné, à l'expiration de la période d'indexation ou d'échelonnement ;
4. L'existence d'un cas particulier justifiant l'application de la méthode absolue si le bailleur a préalablement épuisé toutes les facultés de hausse résultant de l'art. 269 a CO.

De plus, l'art. 269 du Code des obligations prévoit que les loyers sont abusifs lorsqu'ils permettent d'obtenir un rendement excessif de la chose louée. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, le rendement des fonds propres investis ne peut être supérieur de 0.5 % au taux hypothécaire de référence. Historiquement au plus bas, le taux hypothécaire est fixé à 2 % actuellement. En d'autres termes, le rendement admissible des fonds propres est fixé à 2.5 %.

Compte-tenu de ce qui précède, la variation du loyer en cours de bail est effectuée selon la méthode relative. Il s'agit d'adapter le loyer à l'évolution de 3 critères qui sont le taux hypothécaire, l'indice suisse du prix à la consommation (ISPC) et l'évolution des charges d'entretien et exploitation. En l'espèce, l'ISPC et l'évolution des charges d'entretien et d'exploitation ne peuvent pas compenser l'importante baisse du taux hypothécaire constatée depuis septembre 2008. De ce fait, il n'est pas souvent légalement possible d'augmenter les loyers d'appartement dont les baux ont été conclus depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte, seules les mutations de locataires et la réalisation de travaux à plus-value (ex. : améliorations énergétiques du bâtiment, importants travaux de rénovation, etc.) peuvent permettre d'adapter les loyers de nos anciens locataires, favorisant un rendement admissible de la chose immobilière. La

DDGS est attentive à l'évolution de la situation et saisit, pour assurer la meilleure rentabilité des immeubles à loyer libre, les opportunités dans le respect du droit du bail.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2014, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 10 séances :

5 février

- Préavis N°01-2014 Renouvellement du système de sauvegardes - Crédit demandé CHF 170'000.00 ;
- Préavis N°02-2014 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016 - Crédit demandé CHF 950'000.00 ;
- Préavis N°03-2014 Développement de la Ville de Pully - Crédit d'études pour l'élaboration des plans de quartier - Crédit demandé CHF 900'000.00 (préavis retiré par la Municipalité) ;
- Préavis N°04-2014 Construction d'un nouveau silo à sel - Crédit demandé CHF 860'000.00 (préavis retiré par la Municipalité) ;
- Postulat de M. le Conseiller E. Roy pour une renaturation globale de la Paudèze ;
- Postulat de Mme la Conseillère V. Kuonen pour une mise en sens unique de la rue de la Poste dès la mi-février 2014 ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Chevalley pour l'achat d'un dispositif de vote électronique ;
- Motion de M. le Conseiller Ph. Haldy pour un plan directeur du trafic à Pully ;
- Motion de M. le Conseiller R. Pfister pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit ;
- Interpellation de Mme la Conseillère N. Jaquerod " sécurité à l'école ".

12 mars

- Préavis N°05-2014 Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet - Crédit demandé CHF 349'000.00 ;
- Pétition contre la méthode de calcul de la taxe de base annuelle pour la gestion des déchets pour les bâtiments agricoles aux Monts-de-Pully ;
- Interpellation de Mme la Conseillère N. Jaquerod " sécurité à l'école ".

30 avril

- Préavis N°06-2014 Evolution de l'environnement de travail informatique - Crédit demandé CHF 880'000.00 ;
- Préavis N°07-2014 Rue du Midi - Rue du Centre - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 1'630'000.00 ;
- Préavis N°08-2014 Acceptation d'un legs ;
- Préavis N°09-2014 Parking du Pré de la Tour - Restructuration des crédits/obligations hypothécaires ;
- Motion de M. le Conseiller Ph. Haldy pour un plan directeur du trafic à Pully ;
- Motion de M. le Conseiller R. Pfister pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit ;
- Pétition pour la requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin.

4 juin

- Préavis N°10-2014 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1^{re} série - Crédit demandé CHF 189'700.00 ;
- Préavis N°11-2014 Demande de crédit pour l'élaboration du plan de quartier " Vallon de la Paudèze " - Crédit demandé CHF 350'000.00 ;
- Préavis N°12-2014 Plan partiel d'affectation (PPA) Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2 - Modification de l'art. 17 du règlement ;
- Préavis N°13-2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers - Crédit demandé CHF 183'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller Ph. Haldy pour la création d'un Hôtel-Restaurant au Prieuré ;
- Motion de M. le Conseiller G. Mieli " Murs de grimpe à Pully " ;
- Motion de M. le Conseiller D. Simos pour l'amélioration du réseau de transports publics au centre de Pully ;
- Motion de M. le Conseiller R. du Bois pour la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets.

25 juin

- Préavis N°14-2014 Rapport de gestion 2013 ;
- Préavis N°15-2014 Comptes année 2013 ;
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

24 septembre

- Préavis N°16-2014 Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire - Adoption ;
- Préavis N°17-2014 Mise à jour du règlement du personnel communal et nouvelle échelle des salaires ;
- Préavis N°18-2014 STEP - Station d'épuration intercommunale de Pully - Vidange et réhabilitation des digesteurs - Crédit demandé CHF 405'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller Ph. Haldy pour la création d'un Hôtel-Restaurant au Prieuré ;
- Motion de M. le Conseiller G. Mieli " Murs de grimpe à Pully " ;

- Motion de M. le Conseiller D. Simos pour l'amélioration du réseau de transports publics au centre de Pully ;
- Motion de M. le Conseiller R. du Bois pour la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets.

29 octobre

- Préavis N° 19-2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015 (reporté à la séance du 5 novembre 2014) ;
- Préavis N° 20-2014 Collège de l'Annexe Ouest - Réfection et mise en conformité de la cage d'escalier et de ses installations sanitaires, remplacement de l'ascenseur - Crédit demandé CHF 1'840'000.00 ;
- Préavis N° 21-2014 Préavis d'intention - Développement de la Ville de Pully - Masterplan pour l'aménagement du centre-ville de Pully.

5 novembre

- Préavis N° 19-2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015.

19 novembre

- Préavis N° 22-2014 Création d'un Hôtel de Ville - Assainissement et extension de la Villa romaine - Requalification des espaces publics - Elaboration d'un plan de quartier - Organisation d'un concours de projets d'architecture - Crédit demandé CHF 830'000.00 ;
- Préavis N° 23-2014 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014 - 2^e série - Crédit demandé CHF 3'211'800.00 ;
- Préavis N° 24-2014 Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit demandé CHF 7'341'930.00 ;
- Motion de M. le Conseiller P. Jaquet " Système urbain d'information dynamique " ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune ;
- Postulat de M. le Conseiller D. Simos pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges.

11 décembre

- Préavis N° 25-2014 Achat parcelle N° 11 - Chemin du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully - Crédit demandé CHF 3'254'400.00 ;
- Préavis N° 26-2014 Budget année 2015 ;
- Préavis N° 27-2014 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2014 à 2018 ;
- Postulat de Mme la Conseillère V. Bory-Beaud pour une demande d'autorisation de renouvellement payante - d'une concession de 30 ans (tombe à la ligne) à son échéance ;
- Postulat de MM. les Conseillers J.-B. Paschoud et E. Roy pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'art. 71 de la Constitution vaudoise.

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2014

- Motion de M. le Conseiller R. Golay " Pully, cité de l'énergie 2012 " ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari " Pour améliorer l'information et la concertation sur les projets liés au Schéma directeur Est lausannois (SDEL) " ;
- Motion de M. le Conseiller A. Bally et consorts " Objets/déchets encombrants " ;
- Motion de M. le Conseiller J.-B. Paschoud demandant la révision du Règlement du Conseil communal du 8 octobre 2008 ;
- Motion de M. le Conseiller A. Chevalley " Pour l'achat d'un dispositif de vote électronique " ;
- Motion de Mme la Conseillère V. Kuonen qui demande la modification de l'art. 53 du Règlement du Conseil communal concernant le fonctionnement de la CARI ;
- Motion de M. le Conseiller P. Haldy " Pour un plan directeur du trafic à Pully " ;
- Motion de M. le Conseiller R. Pfister " Pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit " ;
- Motion de M. le Conseiller G. Mieli " Murs de grimpe à Pully " ;
- Motion de M. le Conseiller D. Simos " Pour l'amélioration du réseau de transports publics au centre de Pully " ;
- Motion de M. le Conseiller P. Jaquet " Système urbain d'information dynamique " ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari " Pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune ".

Postulats en suspens au 31 décembre 2014

- Postulat de M. le Conseiller J.-P. Chapuis " Préserver et vivifier le centre de Pully " ;
- Postulat de M. le Conseiller F. Khosrov " Pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane " ;
- Postulat de Mme la Conseillère M. Bolognini et M. le Conseiller S. Rinsoz en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully ;
- Postulat de M. le Conseiller P. Diesbach sur l'aide individuelle au logement ;
- Postulat de M. le Conseiller D. Simos " Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ".

MESSAGE DU SYNDIC

La préparation de notre rapport de gestion est un travail indispensable mais fastidieux pour les services, fait de recherche de chiffres et de statistiques en tous genres, mais aussi de la description du travail effectué et de la liste des principaux événements de la période écoulée.

Le message du responsable politique est l'occasion d'un survol rapide de l'année, afin d'y percevoir quelques éléments clés, sans pour autant diminuer l'importance de tout le travail que l'on dit courant.

En ce qui concerne le personnel communal, la mise en place de la nouvelle classification des fonctions, ainsi que la révision du Règlement du personnel communal et de l'échelle salariale marquent une étape importante et l'aboutissement d'un long travail pour le service concerné, qui a par ailleurs également changé de nom dans la plus grande discrétion, devenant le service des ressources humaines.

En matière de communication, nos actions se sont considérablement développées ces trois dernières années mais paraissent, aux yeux de certains, toujours insuffisantes, notamment sur le développement de nos projets urbanistiques.

L'adoption par la Municipalité d'une stratégie de communication sur ces projets et sa mise en œuvre progressive permettront sans doute d'améliorer la perception des actions menées, en particulier de celles visant à la consultation de la population.

Enfin, au-delà de ses aspects plus administratifs, le rapport de la Direction met encore une fois en évidence la richesse, la qualité et la diversité de notre offre culturelle. Un élément particulièrement réjouissant pour notre population et celle de la région, qui de plus, contribue à donner une image attractive à notre ville.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre d'un recours, actuellement en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale.

Pour la DUES, 4 nouveaux recours ont concerné la police des constructions et un nouveau a concerné la planification, venant s'ajouter aux 10 recours des années précédentes encore ouverts.

Au cours de l'année, 5 causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (CDAP) :

- 4 ont été rejetées ;
- 1 a été admise ;
- 1 a été retirée.

Au 31 décembre 2014, 8 causes restaient en attente d'un verdict.

Durant l'année, 5 cas ont concerné Parcs et Promenades :

- 1 recours est en cours devant la CDAP ;
- 1 recours a été retiré ;
- 2 causes sont en cours devant la Justice de Paix ;
- 1 cause est en cours devant la Préfecture du district de Lavaux-Oron.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 6 recours :

- 4 recours sont en cours devant la CDAP (recours contre la taxe de base en matière de déchets) ;
- 1 recours a été admis ;
- 1 recours a été rayé du rôle.

Plusieurs plaintes pénales en matière de tags ont par ailleurs été déposées.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles ne s'est pas réunie en 2014.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

Achats

Parcelle N°11 - Ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 : achat de la parcelle pour un montant de CHF 3'254'400.00 (Préavis N°25-2014).

Cessions au domaine public

- Parcelle N°3033 - Bd de la Forêt 26 : constitution d'une servitude de passage public permettant de réaménager la chaussée et de procéder à la réfection des réseaux souterrains.
- Parcelle N°3052 - Bd de la Forêt 7 : cession à titre onéreux permettant de réaménager la chaussée et de procéder à la réfection des réseaux souterrains.
- Parcelle N°3506 - Ch. des Ecoreuils 15/16 : modification de l'assiette de la servitude permettant de réaménager la chaussée du bd de la Forêt et de procéder à la réfection des réseaux souterrains.
- Parcelle N°3590 - Bd de la Forêt 33 : cession à titre onéreux permettant de réaménager la chaussée et de procéder à la réfection des réseaux souterrains.
- Parcelle N°2034 - Ch. de Clair-Matin/Ch. des Boverattes : promesse de constitution d'un droit de superficie à la réfection des réseaux souterrains.

Divers

- En faveur de la Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet de coordonner les mesures à prendre lorsqu'il s'agit de dossiers impliquant plusieurs services.

Groupe de travail " Locaux "

Réactivé en 2013 avec pour mission de coordonner la réflexion sur le projet de rénovation du Prieuré, le groupe de travail " Locaux " a poursuivi son travail. Il a contribué à la rédaction du préavis N°22-2014 - " Création d'un Hôtel de Ville/Assainissement et extension de la Villa romaine/Requalification des espaces publics/Elaboration d'un plan de quartier/Organisation d'un concours de projets d'architecture/Crédit demandé CHF 830'000.00 ".

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil - disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) - qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Intégration

Conformément à sa politique en matière d'intégration (cf. communication N°5-2011 - " Politique d'intégration à Pully "), l'Administration porte un regard attentif sur l'évolution de la population pullliérane afin d'agir, le cas échéant, de façon proactive.

Le délégué à l'intégration est en contact avec le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (ci-après BCI), les communes avoisinantes et les différentes entités communales concernées, telles l'Office de la population, le bureau des naturalisations, la DJAS et la Sécurité publique.

Plusieurs séances ont eu lieu avec le BCI et des représentants des communes de Paudex, Belmont et Lutry. Suite à l'état des lieux des activités proposées par les communes en la matière, et au soutien du BCI, un cours de français pour parents allophones a été proposé pour la première fois en 2014. Cette offre a connu un grand succès, plus de 80 personnes ayant marqué leur intérêt. Une vingtaine de personnes ont suivi le cours, certaines ont été orientées vers d'autres offres plus adaptées à leur niveau de français ou à leurs revenus. Compte tenu des demandes en attente, un autre cours de français est en préparation et devrait être proposé en 2015.

Cyberadministration

La communication N°9-2011 - " Etat des lieux de la cyberadministration à Pully " relevait que " Pour [...] la réalisation de démarches administratives sans discontinuité, il sera nécessaire d'évaluer préalablement les ressources et investissements nécessaires ; sa mise en œuvre nécessitera une planification sur plusieurs années, développée sur la base d'une stratégie spécifique en matière de cyberadministration ".

Différents contacts ont été pris avec le Canton, laissant espérer la mise en œuvre progressive de la cyberadministration de concert avec le Canton et les communes. Cette démarche collaborative nécessite toutefois un investissement en temps conséquent afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de tous les intervenants. Cette thématique n'a pas connu de développement significatif en 2014.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information. La CISM s'est réunie à Pully le 7 novembre 2014.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 31'500.00 (CHF 30'100.00 en 2013).

La Municipalité a collaboré avec des partenaires de longue date (Nouvelle Planète, Morija et la Fondation Jan & Oscar) et a notamment soutenu les projets suivants :

- Construction d'un nouveau bâtiment scolaire de 5 classes dans la communauté rurale d'Analavory à Madagascar ;
- Assainissement de la source d'eau potable dans une région rurale du Burkina Faso ;
- Finalisation de la construction de l'école de la province de Nan en Thaïlande.

TRANSPORTS PUBLICS

La desserte Nord-Sud a été améliorée sur les deux lignes 47 et 48. La ligne 47 circule le dimanche à une fréquence de 60 minutes sur toute la ligne (seul un bus sur trois circulait auparavant jusqu'au Port de Pully). La ligne 48 a été modifiée et circule à nouveau depuis le 28 avril entre le terminus des Daillettes et Pully-Centre, avec 2 nouveaux arrêts : Montillier en direction de Pully-Centre et Reymondin en direction des Daillettes.

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale, afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

En principe, au moins un membre de la Municipalité y assiste et représente les Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux. De multiples manifestations ont été organisées par des instances privées à Pully, dont notamment :

- Le Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec ;
- Le Lausanne/Pully For Noise Festival ;
- La Course à Travers Pully, le tournoi " Graine de foot ", la Fête du Tennis Club et SunDay's Cycling ;
- Diverses fêtes de quartiers ;
- La Petite Fête de la Grand'Rue ;
- 3 représentations en plein air du Théâtre itinérant Transvaldésia ;
- La Fête du Sauvetage et la Semaine du soir du Club Nautique de Pully.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie :

- La soirée des chefs d'entreprises pullliérans, le 31 mars, qui a réuni plus de 230 personnes.
M. A. Di Benedetto, navigateur franco-italien connu pour ses exploits sur tous les océans du monde, a donné à cette occasion une conférence sur la grande aventure du Vendée Globe, la préparation, l'organisation de ce projet, la gestion du stress, la navigation et le récit du tour du monde en course ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan ;
- Les traditionnelles " Cartes de visites pullliérannes " ;
- Le 1^{er} août ;
- Pully en fête (Nocturnes), le 10 décembre.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent une assistance juridique à l'ensemble des services de l'Administration. Compte tenu du volume de travail en constante augmentation, le contrat de travail du second juriste a été prolongé d'une année.

Les juristes assistent par leurs conseils et leurs avis de droit les collaborateurs confrontés à un problème juridique dans le cadre de leurs activités. Les domaines concernés et les tâches confiées au bureau juridique au cours de l'année 2014 ont notamment été les suivants :

Avis de droit et recherches :

- Transmission des données de l'Office de la population (examen des bases légales et procédure à suivre) ;
- Constructions publiques communales et pourcent culturel ;
- Prise en charge des coûts de réfection des murs de soutènement (domaine public-domaine privé) ;
- Marge de manœuvre des communes en matière d'impôt sur les divertissements ;
- Exigences en matière d'accès en toiture des bâtiments (prévention incendie) ;
- Finance d'équipement au réseau d'électricité en cas de reconstruction d'un immeuble ;
- Examen de différents points en lien avec l'adaptation future du règlement communal sur la distribution de l'eau ;
- Mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac et protection des données ;
- Usage par les riverains d'une servitude de passage pour tous véhicules pour accéder à un parking provisoire ;
- Elargissement d'une route communale par le biais d'une emprise sur une parcelle privée : examen des conditions pour une éventuelle expropriation.

Décisions - recours - procédures devant les tribunaux :

- Recours contre la taxe de base d'élimination des déchets - suivi des procédures en cours devant la Commission de recours en matière d'impôts communaux puis devant le Tribunal cantonal ;
- Décisions en matière d'abattage d'arbre et suivi des procédures en cours devant le Tribunal cantonal ;
- Décisions en matière d'octroi de la bourgeoisie communale ;
- Décisions sur opposition en matière d'octroi de permis de fouille ;
- Décisions sur opposition en matière de taxe de raccordement au réseau d'électricité.

Conventions - accords (rédaction ou analyse) :

- Convention de donation en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Convention avec la commune de Paudex concernant le dépôt des déchets végétaux sur le site de la Verrière ;
- Contrat-type de prêt pour le Musée d'art de Pully ;
- Avenant au contrat de gestion déléguée " EAU " avec Romande Energie Commerce SA ;
- Conventions conclues avec plusieurs propriétaires voisins du chantier de réaménagement du centre-ville ;
- Déchets des manifestations : contrat avec une société spécialisée dans la gestion de vaisselle réutilisable ;
- Avenant au contrat pour la collecte et le transport des déchets ménagers ;
- Contrat portant sur la préparation et la livraison de repas aux réfectoires scolaires ;
- Convention technique pour la co-utilisation d'installations de canalisations.

Divers :

- Mise à jour du Règlement du personnel communal : suivi de la mise en œuvre de ce dernier (rédaction des avenants, des nouveaux contrats de travail, etc.) ;
- Succession Kainer : suivi du dossier et des procédures en cours devant la Justice de Paix et la Chambre patrimoniale cantonale ;
- Mise à jour du Règlement communal fixant le tarif des émoluments de l'Office de la Population ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Rédaction des conditions générales d'utilisation du WiFi de la Ville de Pully ;
- Suivi de dossiers et rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial ;
- Plantations sises aux abords des routes non conformes - courrier-type de demande de mise en conformité ;
- Divers courriers en relation avec la taxe au sac ;
- Demande de mise en conformité d'un véhicule à nacelle acquis par la Voirie et ne répondant pas aux critères annoncés ;
- Modification de la directive municipale concernant les mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac ;
- Divers courriers en relation avec la taxe au sac ;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures.

ARCHIVES

Les Archives ont poursuivi, en 2014, l'affinage d'outils de recherche informatisés, sous forme d'inventaires, de recensements et de scannage, dans le but de faciliter la transmission d'informations aux différentes Directions de l'Administration et aux citoyens de Pully.

Travaux spécifiques à la Direction de l'administration générale (DAGF) :

Retranscription informatique détaillée de documents essentiels, tels que :

- Procès-verbaux de la Municipalité : 1970 à 1979 ;
- Préavis : liste des préavis de 1917 à 1930 ;
- Registre du contrôle des habitants : adresses et noms de propriétaires et locataires, lettres G à S, des années 1910 ;
- Boîtes 31 à 76 des années 1930 à 1980 de l'Administration générale.

Dans le cadre des " *Cartes de visite pulliérannes* ", organisation de la session " Anciennes photos d'archives " le 26 juin, renouvelée le 3 juillet en raison du succès obtenu.

Les anciens documents ont souffert des travaux des environs :

- Nettoyage manuel des manuscrits entreposés (poussière noire et dessèchement) ;
- Recherche d'un restaurateur pour la rénovation du Registre de plans de Pully de 1689.

D'autres travaux ont été effectués pour valoriser les archives historiques :

- Vérification de l'authenticité des cadastres et des versions différentes par rapport à ceux des Archives Cantonales Vaudoises : 1689, 1744, 1842 et 1930 ;
- Visite aux archives de Payerne (archiviste Burdet), qui contiennent beaucoup de manuscrits évoquant les vignes de Pully ;
- Accord de participation au partage intercommunal d'inventaires électroniques par l'acquisition d'un accès direct au logiciel commun choisi, ICA AtOM (Prilly, Lutry et 8 autres communes avoisinantes) ;
- Inventaires de 13 fonds d'archives historiques, dont la SOCOSEV, la Société de Sauvetage du Léman et le SDIS ;
- Cadastre de 1744 : En Pévret.

Records Management :

La mission de " records management ", gestion des archives courantes et intermédiaires, est toujours présente, en parallèle à une gestion plus traditionnelle des archives historiques.

- **Service informatique** : séances de COPIL pour réfléchir à l'implantation d'une GED.
- **Finances** : transfert des archives intermédiaires au dépôt des Alpes et restructuration des archives courantes à la Maison Pulliérane.
- **Office de la Population** : analyse du classement existant pour proposer un plan de classement. Mini-cours sur l'utilisation des fiches scannées dont les informations sont souvent demandées par les Pulliérans.
- **Musée d'art de Pully** : mise à plat et réorganisation des affiches d'exposition dans un meuble adéquat.
- **DJAS** : règlement d'accès aux archives, suite à l'établissement du plan de classement.
- **DTSI et DUE**: les 2'583 plans nommés et scannés de la Ville de Pully ont été déplacés au dépôt des Alpes sur des étagères. L'évaluation, le tri, le classement et la numérisation se poursuivent.
- **DDGS** : analyse de situation et proposition d'un plan de classement se calquant sur la nouvelle organisation de la direction. Nombreuses séances avec les collaborateurs pour voir leur classement, comprendre leur travail et leur expliquer le concept. Mise en place d'un nouveau serveur avec l'arborescence de base pour commencer à verser les dossiers utilisés.
- **Protection Civile, Biens Culturels** : l'archiviste a organisé le cours PBC pour les miliciens, à fin octobre, sur 3 thèmes : un plan d'évacuation a été dressé pour l'église de Belmont ; des fiches avec photo ont été établies pour tous les bâtiments de niveau 2 à Pully ; le transfert d'une donation d'œuvres a été organisé au Musée d'art de Pully.

Pour l'année 2014, les Archives ont effectué 81 recherches, représentant plus de 420 dossiers consultés. En 10 ans, les demandes ont quadruplé. Les plus intéressantes ont concerné le Cimetière juif à Pully, mentionné dans le premier cadastre de 1689, la datation du Prieuré et l'historique de la distribution de l'eau.

BIBLIOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUE COMMUNALES

Tout au long de l'année 2014, la Bibliothèque Médiathèque a continué à valoriser un fonds documentaire de qualité auprès de ses usagers, tout en menant de nombreuses actions de médiation et d'animations socioculturelles.

Les horaires d'ouverture ont été étendus à 37 heures hebdomadaires, dont le samedi matin, qui connaît une fréquentation importante. Afin de garantir ce service, une auxiliaire, étudiante en information documentaire, a été engagée quelques heures par semaine.

Service au public

Durant l'année, 2'399 livres, 688 numéros de revue, 595 CD et 680 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. A fin décembre 2014, 43'059 livres, 10'515 CD, 3'814 DVD, 123 CD-rom et 881 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 58'392 documents.

L'offre standard de l'institution s'est enrichie d'un assortiment de e-books, mis à disposition depuis la plateforme e-bibliomedia. Il s'agit d'un projet réunissant plusieurs bibliothèques publiques visant à créer un consortium pour donner accès gratuitement au public à ce type de ressource numérique.

Une sitothèque est hébergée sur le portail web de la Bibliothèque, regroupant des liens vers des sites internet de référence autour de plusieurs thématiques.

La section jeunesse s'est enrichie d'une sélection de livres en langues étrangères, proposés en dépôt temporaire par l'Association " A tous livres ".

Depuis septembre 2014, un groupe de lecture se réunit une fois par mois dans les locaux de la Bibliothèque Médiathèque.

Récapitulation des prêts 2012-2014

Année	Jours ouvrables	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2012	194	25'822	22'504	26'779	133	116	304	75'105	553
2013	207	27'789	23'453	70'637	134	113	341	121'789	588
2014	242	28'284	24'358	79'338	117	101	328	131'980	545

Avec l'ouverture du samedi matin, le nombre de jours ouvrables augmente considérablement et fait parallèlement baisser la moyenne des prêts par jour. Malgré tout, le prêt de documents continue de progresser.

Ces dernières années, le prêt de CD était en diminution. En 2014, le nombre d'emprunts de CD semble s'être stabilisé. Un étudiant en information documentaire a mené, dans le cadre de son travail de Bachelor, une étude auprès des usagers de la Médiathèque, démontrant l'intérêt pour l'institution de proposer des CD.

En 2014, la Bibliothèque a compté 2'224 emprunteurs actifs, hormis les couples ou familles susceptibles d'utiliser un même compte. La part de Pulliérans en représente plus de la moitié.

Animations

Les animations et la médiation socio-culturelle représentent un des grands axes dans la réorganisation de la Bibliothèque Médiathèque. De nombreux événements, destinés à différents publics, ont ainsi été proposés.

- 1^{er} février : Le Samedi des bibliothèques vaudoises.
- 15 mars : Atelier d'écriture " Carnet de voyage " avec Marius Popescu.
- 22 mars : Atelier manga avec Julien Cordebar.
- 14 mai : Inmates voices : création musicale.
- 5 juin : Rencontre littéraire avec Roland Buti à la Cave communale.
- 26 juin : Fête de l'été de la Bibliothèque et lancement du Livre voyageur.
- 10 septembre : Les histoires de Loredana.
- 30 octobre : Lectures en musique avec Julien Burri et Stéphane Blok.
- 20 novembre : " Dans un livre, j'ai lu que... " spectacle avec Eugène.
Histoires et Contes du Japon par Pascal Mitsuru Guéran.
- 26 novembre : Les bibliothécaires inventent des histoires.
- 11 décembre : Petit Noël de la Bibliothèque Médiathèque.
Kamishibai et contes par David Telese.

L'Association " Osons les livres " a proposé à 6 reprises l'animation " Chouette, bébé lit ! ".

Des contes en langue des signes ont été présentés à 4 reprises.

2 expositions thématiques ont été présentées, mettant ainsi en valeur des documents du fonds de l'institution.



OFFICE DE LA POPULATION

Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2014

Suisses (dont 1'185 bourgeois de Pully)	12'112	68.17 %
Etrangers	5'655	31.83 %
Total	17'767	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	261	
Nombre de ménages	8'201	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 119 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 17'598 au 31 décembre 2014, non compris les étrangers en courts séjours, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. qui donnent un chiffre de population totale de 17'767 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 44 ans)

0-19 ans	3'218	18.12 %
20-39 ans	4'302	24.21 %
40-64 ans	6'082	34.23 %
65-79 ans	2'861	16.10 %
80-89 ans	1'041	5.86 %
90 et plus	263	1.48 %
Total	17'767	100 %

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2002	1'626	138	147	1'361	16'175
2003	1'551	155	160	1'527	16'181
2004	1'707	164	142	1'512	16'524
2005	1'658	172	167	1'522	16'670
2006	1'649	181	151	1'599	16'575
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'492 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'130 électeurs au 31 décembre 2014

10'211	suisses, dont	5'725	femmes et	4'486	hommes
1'919	étrangers, dont	941	femmes et	978	hommes

Contrôle de listes de signatures : 2 initiatives cantonales, 6 initiatives fédérales, 2 référendums fédéraux, représentant 2'136 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

494 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2014.

NATURALISATIONS

En 2014, la Commission extraparlamentaire de naturalisation et la délégation municipale ont tenu 8 séances d'audition et entendu entre 6 et 8 candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, la responsable des naturalisations a reçu 131 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants) originaires des pays suivants :

Algérie	2	Egypte	1	Kosovo	3	Russie	2
Allemagne	6	Espagne	12	Liban	1	Sénégal	1
Belgique	4	France	44	Mexique	1	Serbie-Monténégro	1
Biélorussie	1	Géorgie	1	Pérou	1	Suède	1
Bosnie-Herzégovine	1	Iran	1	Portugal	16	Turquie	2
Chili	1	Irak	2	Roumanie	1	USA	2
Danemark	1	Italie	15	Royaume-Uni	7		

84 dossiers (53 en 2013) ont été traités sur le plan communal et transmis au Service cantonal de la population pour la suite de la procédure, à savoir :

- 53 dossiers de naturalisation ordinaire (21 en 2013) (art. 8 de la Loi sur le droit de cité vaudois - LDCV) ;
- 31 dossiers de naturalisation facilitée, destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) et aux jeunes étrangers de la 2^e génération (art. 22 LDCV).

En 2014, 100 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

- Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.
- Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote, cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.
- Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs n'ayant pas correctement rempli leur carte de vote pour les inviter (près d'une cinquantaine par scrutin) à passer corriger leur erreur.
- Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par 2 personnes au moins, assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par le Greffe. Ce dernier apporte un soutien technique au Service du personnel, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une dizaine de sinistres ont été déclarés aux différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile et de la responsabilité civile des véhicules).

Nonagénaires, centenaires

En 2014, 67 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (23 hommes et 44 femmes) et 5 femmes leur 100^e anniversaire. Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 43 de ces aînés.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN, au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2014, 384 cartes ont été vendues (344 en 2013).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la région lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 en août. Il offre, aux enfants de 9 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines et musées de la région ainsi que de nombreuses activités.

1'486 enfants ont participé à l'édition 2014 (dont 169 pulliérans) profitant des quelques 300 activités organisées par les communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée d'art de Pully, le SDIS et le Club Nautique).

L'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise, qui regroupe 40 communes, est présidée par M. S. Chevalier, responsable du Greffe municipal de Pully.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Présentation

La Ville de Pully compte, depuis le mois de mai 2014, une chargée de sécurité occupant un poste à 50 %, rattaché au Service de l'administration générale. La concertation sur le partage du poste avec les communes voisines n'ayant pas abouti, le poste a été uniquement ouvert pour la Ville de Pully.

Les sujets traités par ce bureau tournent autour de 3 thématiques : la sécurité au travail, la sécurité incendie et la santé au travail, pilotées conjointement avec le Service des ressources humaines.

Santé

L'année 2014 a été l'année de démarrage de la campagne sur l'ergonomie au poste de travail informatisé, qui touchera environ 140 collaborateurs sur l'ensemble des services.

La démarche sur l'ergonomie se découpe en plusieurs phases :

- Présentation sur l'ergonomie lors d'une séance ;
- Analyse individuelle du poste de travail informatisé ;
- Réglages et/ou commande éventuelle d'équipements de bureau ;
- Intervention d'une coach sportive, spécialiste en sport santé, qui propose des mesures individuelles aux collaborateurs.

D'autres actions santé ont été menées par le Service des ressources humaines en 2014 :

- La mise en place d'un cours de Pilates, qui réunit 20 collaborateurs ;
- Les massages assis (104 massages réservés en 2014) ;
- Le cours nutrition qui a permis à 28 collaborateurs de s'interroger sur leurs pratiques alimentaires ;
- La campagne de vaccins contre la grippe (18 personnes).

Sécurité

Pour cette première année, l'objectif principal a été de consolider l'organisation sécurité de la Ville de Pully.

- La liste des 18 répondants sécurité de la Commune a été validée. Le projet de leur formation sur les connaissances de base à la sécurité au travail se concrétisera durant le premier trimestre 2015.
- Les répondants sécurité ont été réunis une fois en 2014.
- Les membres de la Commission de sécurité, toujours sous la présidence de M. G. Reichen, Syndic, ont été redéfinis et ont été réunis 2 fois en 2014.

Des plans d'actions sécurité ont été réalisés et sont en cours de mise en œuvre pour les entités suivantes :

- L'eau de boisson/l'électricité et l'éclairage public (DTSI) ;
- La Voirie (DTSI) ;
- La STEP (DTSI) ;
- Les Parcs et Promenades (DUES) ;
- L'Octogone.

Ces plans d'actions reprennent également les remarques émises par le Service cantonal de l'emploi émises lors de sa visite le 31 mai 2013. Au total, plus de 150 actions sécurité seront traitées et bon nombre d'actions concrètes ont déjà été menées en 2014, telles que :

- Le remplacement de machines-outils non conformes dans plusieurs services ;
- L'acquisition d'armoires de stockage spécifiques aux produits chimiques ;
- La mise à l'étude d'un sas rotatif pour le local Guillemain ;
- L'aménagement de l'espace vestiaires/douches et réfectoire au local Guillemain ;
- Le remplacement d'une plateforme-échelle à l'Octogone ;
- La mise en place de balustrades et d'un escalier d'accès à une plateforme de travail en hauteur aux Anciens-Moulins ;
- La mise en place d'un garde-corps et d'une main courante dans le local " filtration " de la piscine Pully-plage ;
- La création d'un système de rangement pour les panneaux en bois des Anciens-Moulins.

D'autres interventions ponctuelles peuvent être listées :

- Intervention de la chargée de sécurité lors des matinées d'accueil des nouveaux collaborateurs, l'objectif étant de sensibiliser et de responsabiliser ces derniers ;
- Réalisation d'une enquête d'accident du travail à l'Octogone ;
- Lancement d'un groupe de travail sur les défibrillateurs à Pully ;
- Rédaction des " Flash santé sécurité " dans les éditions du Persinfo de 2014.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend 3 institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : les Musées de Pully (Musée d'Art et Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et l'Octogone. La Ville soutient également de nombreuses activités culturelles proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée.

MUSÉES DE PULLY

Les expositions du Musée d'art

Comme les années précédentes, la programmation du Musée d'art de Pully a souhaité maintenir un équilibre entre art classique et art contemporain et s'est articulée autour des axes suivants :

- la valorisation de la collection (Francine Simonin est bien représentée au sein des collections pulliérannes) ;
- la présentation d'un artiste romand reconnu (l'artiste lausannoise Sophie Bouvier Ausländer) ;
- le renforcement des liens avec d'autres institutions régionales (une collaboration fructueuse avec l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne).

A ce titre, le Musée a présenté 3 expositions :

Do you speak touriste ? Quand les photographes décodent le cliché (du 6 mars au 11 mai 2014)

Pratiquée par tous, la photographie touristique est également interrogée par de nombreux artistes contemporains. A travers les œuvres de 16 photographes de la scène suisse et internationale, un parcours thématique a déployé dans les salles du musée les fonctions et les codes de cette pratique très usitée.



Une collaboration avec l'ECAL a permis de présenter les œuvres lauréates d'un concours sur le thème de l'exposition. Première exposition thématique et consacrée à la photographie, elle a été couronnée de succès attirant près de 2'700 visiteurs.

Francine Simonin (du 5 juin au 17 août 2014)

Artiste romande majeure, Francine Simonin possède un lien fort avec Pully et notamment avec l'atelier de gravure de Raymond Meyer, où elle imprime ses estampes. Grâce aux prêts d'institutions muséales, le Musée d'art a présenté un choix de dessins, de gravures et d'huiles qui évoquent les différents lieux visités par l'artiste, esquissant de manière sous-jacente l'évolution stylistique de cette dernière.



Sophie Bouvier Ausländer, Hotel Ausland (du 18 septembre au 23 novembre 2014)



Sophie Bouvier Ausländer, plasticienne lausannoise reconnue sur la scène artistique suisse, a investi les espaces du Musée d'art de Pully avec des installations monumentales réalisées in situ. A la frontière entre dessin et sculpture, entre deux et trois dimensions, entre autoportrait introspectif et expression des angoisses de l'artiste, l'exposition mêlait des pièces délicates faites de papier Japon ou de plâtre à des œuvres en terre réfractaire ou en fil de fer barbelé, laissant ainsi le visiteur voyager dans ce lieu d'accueil temporaire réalisé par l'artiste.

Avec une fréquentation inégalée, les musées ont pu compter 4'266 visiteurs pour la Villa romaine (soit près de 22 % de hausse par rapport à 2013) et 6'460 visiteurs pour le Musée d'art (3.5 % de hausse).

Acquisitions, donations

L'année 2014 a été exceptionnelle du point de vue des donations. Le Musée d'art a en effet reçu des œuvres d'artistes tels Géa Augsburg et Jürg Kreienbühl. D'autres pièces sont venues compléter des ensembles déjà constitués au sein des collections, notamment une sculpture de Carmen Perrin de 1987, un dessin marouflé sur toile de Francine Simonin, ainsi que plusieurs œuvres de Jaques Berger. La Fondation Gilbert Reinhardt a en outre fait une importante donation de 76 pièces de son artiste tutélaire, donation qui sera complétée en 2015, faisant ainsi du Musée d'art de Pully le lieu de référence pour cet artiste.

Parallèlement, le Musée d'art a pu faire l'acquisition des œuvres d'artistes qui ont exposé dans ses salles, créant ainsi un lien entre les collections et les expositions. Des photographies de Corinne Vionnet, Olivier Christinat et Mathieu Bernard-Reymond en lien avec l'exposition *do you speak touriste ?* ont pu être acquises. Un exemplaire de tête de l'ouvrage paru à l'occasion de l'exposition Francine Simonin et une pièce de Sophie Bouvier Ausländer présente au Musée d'art en fin d'année avec *Hotel Ausland* sont également venues rejoindre la collection.

Villa romaine de Pully

Exposition Fragments du Proche-Orient (du 9 avril au 28 septembre 2014)

En 2014, la Villa romaine de Pully a inauguré avec succès sa première exposition temporaire : ***Fragments du Proche-Orient***. Dédiée à la collection du célèbre orientaliste français René Dussaud, cette exposition proposait au grand public un voyage dans le Proche-Orient ancien, à la découverte des modes de vie et des croyances de ses peuples fascinants. Plus de 160 objets ont ainsi pu être exposés pour la première fois et publiés dans le catalogue de l'exposition.

La collection étant la propriété du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, ce projet a permis une collaboration fructueuse entre ce dernier et la Villa romaine.

Au regard des événements tragiques survenus en Syrie, cette exposition fut aussi l'occasion de rappeler la destruction de sites archéologiques dans les pays en guerre et de poser la question de l'importance de la sauvegarde du patrimoine. Grâce à son engagement, la Villa romaine a ainsi obtenu le soutien de la Commission suisse pour l'Unesco.

Plusieurs événements ont été organisés en marge de l'exposition :

- *Patrimoine en péril*, un brunch-découverte réunissant autour du journaliste L. Caspary des représentants de l'Unesco et de la Confédération, des professeurs et des spécialistes du Proche-Orient pour débattre de la question de la sauvegarde des sites archéologiques en cas de conflits armés, devant une assemblée de 60 personnes.
- *Aux racines de l'écriture*, une table ronde dédiée à l'histoire de l'écriture réunissant des spécialistes des Universités de Genève, de Lausanne et de Bâle.

Publication : La vigne et le vin au Moyen Âge

La Villa romaine a collaboré avec l'Association Lavaux Patrimoine mondial à la conception d'un guide culturel traitant de la viticulture et de la consommation de vin en Lavaux au Moyen-Age. En charge de la validation scientifique de l'ouvrage, la Villa romaine a encadré l'auteure du livre, l'historienne A. Anderegg, dans son travail de rédaction.

Partant de la Villa romaine et de l'introduction de la vigne dans la région par les Romains, ce guide déroule l'histoire du vin jusqu'à Vevey.

Association

Depuis décembre 2014, la Villa romaine bénéficie du soutien de l'Association pour la sauvegarde et la valorisation de la Villa romaine de Pully. Cette nouvelle Association réunit des professeurs d'archéologie, des archéologues, une personnalité politique de la Ville de Pully et un représentant des Amis des Musées de Pully.

Dès 2015, cette Association apportera sa collaboration à l'équipe de la Villa romaine dans la réalisation de ses projets de mise en valeur du monument.

L'ArchéoLab

En septembre 2014, la Villa romaine inaugurait un nouvel espace de découverte de l'archéologie : l'ArchéoLab, situé à l'emplacement de l'ancienne Galerie du Prieuré. Il a pu être réalisé grâce à la collaboration de nombreux services de la Ville, dont notamment la DDGS, et à des fonds de la Loterie romande, la Fondation de Famille Sandoz et l'Association des Amis des Musées de Pully.

Ce laboratoire unique en Suisse permet, grâce à des expérimentations variées, de découvrir les différentes facettes du métier d'archéologue et de s'initier aux sciences associées à la discipline. Ce lieu, principalement dédié aux classes, a rencontré un vif succès dès son ouverture lors de la Nuit des Musées.

Les activités aux Musées de Pully

En 2014, près de 250 animations tous publics ont été organisées par les Musées de Pully.

Le programme d'animation du Musée d'art de Pully, notamment les anniversaires, a connu un bel essor en accueillant près de 300 enfants. Les différentes manifestations, en lien avec les trois expositions annuelles, telles que les visites famille, les ateliers Petits Formats (pour les tout-petits), les ateliers créatifs (7-12 ans), ainsi que les brunches et table-rondes ont accueilli près de 500 participants.

En attendant le réaménagement complet de la Villa romaine et face à la forte croissance de demande d'animations, la Villa romaine a inauguré lors de la Nuit des Musées, le samedi 27 septembre, un nouvel espace de médiation l'ArchéoLab, qui a permis à près de 500 visiteurs petits et grands de s'initier au monde de l'archéologie.

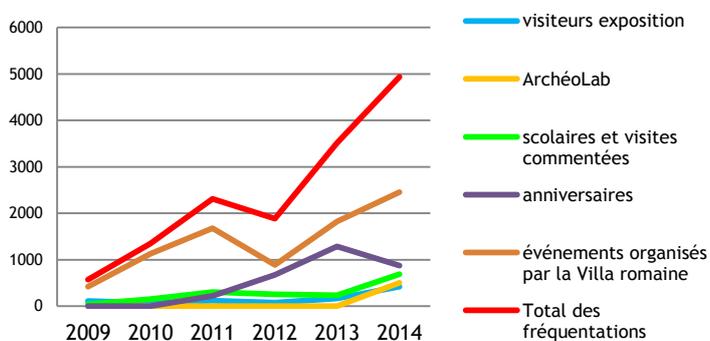
L'ArchéoLab propose une immersion dans le monde de l'archéologie et des sciences de manière ludique et interactive. En passant par 12 postes thématiques, le visiteur découvre tour à tour comment lire une stratigraphie, identifier des squelettes d'animaux ou encore restaurer une céramique ancienne.

En marge de la première exposition temporaire de la Villa romaine, un vaste programme de médiation a été proposé, notamment au public adulte, avec un brunch sur la thématique du Patrimoine archéologique en danger en temps de guerre, des tables rondes, des visites commentées gratuites et des cours en collaboration avec Connaissance 3. Et pour le jeune public : des visites contées pour les tout-petits et des ateliers découverte sur l'écriture et sur les parfums pour les plus grands. Ce programme varié a remporté un franc succès en attirant plus de 400 visiteurs.

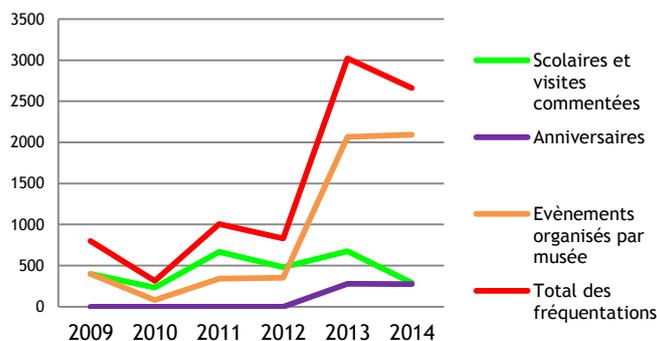


Atelier Petits Formats, Exposition *Do you speak touriste?* © Musées de Pully

Fréquentation des activités de la Villa romaine



Fréquentation des activités du Musée d'art



Le jeune public

L'offre élargie, correspondant à 3 tranches d'âge, s'est développée en 2014. Pour chaque tranche d'âge, les Musées sont à même d'offrir 2 à 3 activités spécifiques, pendant les expositions ou tout au long de l'année. La formule permettant aux enfants de fêter leur anniversaire au musée a été consolidée en 2014 et se poursuivra.

Les scolaires

Les Musées de Pully, en tant qu'institutions publiques, ont pour mission de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, notamment au jeune public et par le biais scolaire. Aussi, en 2014 les Musées ont lancé un nouveau flyer proposant un programme spécialement dédié aux écoles et ce sont plus de 43 classes qui ont visité les 2 institutions.

Lors du lancement de l'ArchéoLab, les Musées ont offert la gratuité aux classes qui sont venues en masse de fin octobre à décembre (22 classes en 5 semaines). Les Musées de Pully projettent donc de la proposer à l'ensemble des écoles publiques du Canton.

Une balade historique à travers Pully a été développée en 2014 et sera proposée aux écoles et aux familles dès le printemps 2015.

Les seniors

Un partenariat avec Connaissance 3, l'Université des seniors, a été proposé au printemps 2014 sous la forme de cycle de conférences ou de visites commentées des expositions. Couronné d'un vif succès, la Villa romaine réitère son partenariat avec Connaissance 3 pour l'année 2015 avec un nouveau cycle de conférences et visites guidées.

Pâkomuzé et Passeport Vacances

La participation des Musées de Pully au programme Pâkomuzé et Passeport Vacances a été renouvelé. Des activités pour enfants et les familles durant les vacances de Pâques, ainsi qu'à différents Passeport Vacances régionaux (région lausannoise, Gruyères, Morges, Bourg-en-Lavaux) sont chaque fois couronnées de succès. En 2014, plus de 20 activités ont été proposées (7 pour le Musée d'art et 16 pour la Villa romaine) suivies par près de 400 enfants.

Nuit des Musées

Primés pour leur projet Arts et Sciences 2014, les Musées de Pully, en collaboration avec l'Espace des inventions, ont proposé des visites croisées en compagnie de l'artiste Sophie Bouvier-Ausländer et du scientifique Sebastian Dieguez dans les deux institutions, ainsi qu'un café scientifique dans un bus TL. Outre le projet Arts et Sciences, les Musées de Pully inauguraient l'ArchéoLab et proposaient un vaste programme d'animations, en lien avec l'exposition temporaire de la Villa romaine *Fragments du Proche-Orient* : 2 sessions de conte sur l'épopée de Gilgamesh, un jeu de piste à la découverte du Proche-Orient, des stands thématiques et une observation des étoiles à minuit. L'exposition du Musée d'art de Pully *Hotel Ausland* a été mise en valeur par le groupe de musique baBel tant par une performance dans les salles du musée que par un concert acoustique dans le jardin. De plus, des ateliers créatifs et 2 jeux de piste ont été proposés en continu lors de la manifestation.

Communication

La renommée de la Villa romaine et du Musée d'art est en forte augmentation, grâce à ses expositions de qualité et à ses programmes riches et variés mais également grâce aux efforts de communication, de mise en avant et de visibilité opérés auprès de leurs différents publics-cibles. L'année écoulée a vu la mise en application de la nouvelle identité graphique des musées à la Villa romaine. La charte graphique commune aux deux institutions permet ainsi le renforcement de l'identité des Musées de Pully.

Une communication spécifique a été développée pour la première exposition temporaire de la Villa romaine et une autre pour le nouvel espace de médiation, l'ArchéoLab. Les différents supports de communication (affiches, cartons, dossiers de presse, etc.) ont permis à ces deux espaces de se positionner selon leurs caractéristiques propres, notamment en mettant en avant l'intérêt que peut représenter la Villa pour le public adulte. Cet effort de construction d'identité sera poursuivi en 2015 avec notamment le projet d'une affiche de médiation visant les différents publics-cibles.





La couverture presse du Musée d'art est en constante hausse depuis 2009. En 2014, près de 150 articles sont parus dans les titres suisses et étrangers. Certains médias régionaux suivent le musée de façon régulière (24heures, L'Hebdo, Le Temps, la RTS, Le Régional, La Liberté, le Courrier Lavaux-Oron). Des contacts privilégiés sont entretenus avec les journalistes et un fichier presse de quelque 500 adresses s'enrichit au fil des ans. En 2014, l'exposition " *do you speak touriste ?* " a rencontré un vif succès médiatique.

Avec sa première exposition temporaire et le lancement en septembre 2014 de l'ArchéoLab, la Villa romaine a reçu une confirmation de l'intérêt que peuvent lui porter les médias : la pérennisation des expositions temporaires devrait permettre de développer le réseau presse.

En ce qui concerne les événements, Musée d'art et Villa romaine confondus trouvent également un relais régulier dans les pages spéciales des principaux médias et des agendas culturels en ligne.

Des partenariats importants pour les Musées de Pully

En 2014, les partenariats établis les années précédentes ont été renforcés avec l'Université de Lausanne (UNIL), l'UNESCO, le Réseau romand Science et Cité (RRSC).

Une exposition prévue en 2015 autour de Gustave Roud est organisée conjointement avec l'UNIL et plus particulièrement avec le Centre de recherche sur les Lettres romandes et l'Institut pour l'histoire de l'art. La deuxième piste ouvre des partenariats pour des programmes de stages, tant au Musée d'art qu'à la Villa romaine, dans les domaines de la conservation, de la médiation et de la communication. Le troisième axe, enfin, est une collaboration active avec le pôle culturel Interfaces et société.

En 2014 et en partenariat avec l'UNESCO, le brunch découverte *Patrimoine en péril*, a remporté un vif succès.

Le RRSC est une association regroupant plus de 30 musées, centres de culture scientifique et hautes écoles des 6 cantons romands. Son but est de promouvoir la culture scientifique et le débat citoyen sur les enjeux de l'évolution des sciences et des techniques. Le RRSC permet aux Musées de Pully de créer des contacts et des collaborations avec d'autres partenaires scientifiques pour le développement et l'animation d'ateliers.

Delphine Rivier, membre du Comité Directeur de l'Association Patrimoine mondial, pour le projet *Lavaux en scènes* a participé en 2014 à la publication du guide culturel *La vigne et le vin au Moyen Âge* traitant de la viticulture et de la consommation de vin en Lavaux au Moyen-Âge.

...et d'importants soutiens financiers

La visibilité des Musées augmente grâce à des partenaires (privés ou publics) qui en véhiculent et en diffusent l'image. En plus de son budget de fonctionnement, et afin de pouvoir mener ses projets d'expositions et de médiation, la Villa romaine a eu recours à des soutiens financiers à hauteur de CHF 45'000.00 auprès notamment de la Fondation de Famille Sandoz et les Amis de l'Institut Suisse de Rome.

Le Musée d'art de Pully a pu lever des fonds à hauteur de CHF 25'000.00 pour ses expositions auprès notamment des Fondations Göhner et Juchum.

Plusieurs sponsors et mécènes locaux ont ainsi participé aux actions des Musées en 2014 et seront également sollicités pour 2015.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

2014 s'est avérée être une année fructueuse pour le Café-Théâtre de la Voirie. En effet, avec ses 55 spectacles répartis sur 132 représentations, le nombre d'entrées a augmenté de 6 %, soit un nombre total de 3'897 spectateurs.

Cette hausse s'explique par un gros effort de promotion et une programmation d'excellente qualité, assurant une progression constante de la popularité du Café-Théâtre ainsi qu'une fidélisation de la clientèle régulière.

Les 55 spectacles, ayant offert la plus large diversité culturelle possible, ont permis de redistribuer une recette totale de CHF 61'300.00 à des artistes aussi bien amateurs que professionnels.

Ainsi, le Café-Théâtre de la Voirie s'ancre dans sa vocation de donner la possibilité à tous ceux, dotés d'une ambition artistique, de pouvoir se présenter devant un public sans frais initiaux.

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

En 2014, le bureau de location de l'Octogone a émis 18'004 billets, tous spectacles confondus (13'916 billets en 2013). La hausse du chiffre de vente des billets s'explique notamment par l'accueil de la dixième édition du festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec dont les billets sont vendus par la billetterie.

A noter que d'année en année, le chiffre de vente de billets est stable, prouvant une fidélité certaine du public à cette salle malgré une concurrence voisine qui a élargi sa programmation à la danse et à la musique actuelle. C'est le cas des théâtres de Vevey et Beausobre/Morges, par exemple, qui programment depuis 2010 de la danse contemporaine (Hip Hop, Pietragalla, etc.) ainsi que des chanteurs, dont le créneau musical

correspond à celui de l'Octogone. Vincent Baudriller, nouvellement à la tête du théâtre de Vidy, a par ailleurs créé la surprise en décidant que la danse aurait désormais une place de choix dans sa saison.

La saison officielle de l'Octogone a réuni 23 spectacles et concerts, dont 2 créations. Le théâtre a accueilli 80 manifestations en 2014 pour un total de 108 représentations. Loué à des organisateurs privés et mis à disposition des écoles, cet espace artistique a reçu des spectacles de danse, de théâtre, des concerts, des conférences ainsi que des forums.

Grâce à une activité accrue sur le web, notamment par le biais de Facebook et de partenariats ponctuels, ainsi que par la mise à jour hebdomadaire des informations sur le site internet, l'Octogone a su pallier la disparition progressive de la presse écrite. Néanmoins, les spectacles ont bénéficié d'une belle couverture médiatique auprès de 24heures, du Régional et du Matin Dimanche.

Les 2 créations programmées ont été les suivantes :

- Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, chorégraphes de la compagnie Linga, ont ressenti l'envie d'explorer les différentes facettes des artistes interprètes qui s'offrent au public lorsque le rideau se lève. 3 danseuses aux univers bien contrastés ont donné vie au projet " Solographies " sous forme de solos incandescents.
- François Lindemann, fondateur de Piano Seven et musicien émérite, a présenté une nouvelle création comprenant des musiciens d'ici et d'ailleurs. Ce projet illustrant la rencontre, le partage et l'interaction entre des musiciens de divers pays a été organisé en plusieurs tableaux mis en scène par affinités instrumentales ou en opposition. Cette création a évoqué avec talent la magie fédératrice de la musique ainsi que sa dimension universelle.

Les spectateurs ont pu assister aux 21 spectacles suivants :

- Tennessee Williams, flamboyant dramaturge américain disait de sa pièce de théâtre " La Rose Tatouée ", qu'elle était un chant d'amour pour le monde. Cette symbolique se comprend tant le texte vibre comme un cri rappelant combien il a intensément aimé la vie et le théâtre. Christiana Reali, entourée de 12 acteurs, s'est emparée du rôle principal déployant un merveilleux sens de la douleur et du bonheur qui est l'exacte alchimie de la comédie.
- Quand Enki Bilal, maître de la bande dessinée contemporaine rencontre Erik Truffaz, l'un des trompettistes les plus créatifs de la planète électro-jazz, cela donne naissance à un concert graphique. Narration visuelle et musicale au travers d'un film réalisé par Enki Bilal, cette exclusivité suisse a attiré un public venu nombreux qui lui a réservé une large ovation.
- La Compagnie du Passage, compagnie romande dirigée par Robert Bouvier, a présenté " Les Deux Gentilshommes de Vérone " de William Shakespeare, spectacle créé à Bruxelles avant sa reprise à l'Octogone. Adoptant avec justesse le tempérament passionné des personnages, les comédiens ont su transmettre une belle et fraîche énergie.
- Alan Ayckbourn, auteur anglais, a le sens des situations et des bons mots. En spécialiste, Jean-Luc Moreau a mis en scène ces histoires de couples avec sa fantaisie et son talent habituels. Le public s'est laissé emporter par la légèreté et l'exubérance de cette irrésistible œuvre chorale.
- Premier musicien suisse à obtenir un contrat sous le célèbre label Blue Note, le pianiste et compositeur Thierry Lang a réalisé l'un de ses rêves en créant l'inclassable composition " Colors of Time ". En initiant une rencontre détonante entre les vocalistes de l'Accroche-Chœur, les cordes de l'Orchestre de chambre fribourgeois et 5 jazzmen de haut vol, il a accompli la prouesse de réunir deux mondes (la musique classique et le jazz) autour d'un très beau concert.
- Dans " Voyage au bout de la nuit ", Jean-François Balmer a empoigné le texte de Céline avec une étonnante puissance. La voix de l'acteur, sa manière de tenir les rythmes, de changer de registre, de moduler le texte, en ont fait un grand moment de théâtre très applaudi par un public conquis.
- On ne présente plus Pierre Arditi ni Bernard Murat. Restait à découvrir l'auteur apprécié du public parisien, Sébastien Thiéry, qui a fait de son humour féroce sa marque de fabrique. " Comme s'il en pleuvait " n'a pas dérogé à la règle, comédie féroce sur le thème de l'argent qui rend fou. Sous son apparente légèreté, cette comédie sociale en dit long sur la société et ses travers.
- L'Octogone a eu le plaisir de présenter à son fidèle public de danse l'atemporel " May B ", chef d'œuvre de la danse contemporaine, chorégraphié par Maguy Marin. Sous les conseils et le regard de Beckett qu'elle rencontrait en 1980, Maguy Marin a créé une œuvre qui met en lumière des personnages d'une humanité absolue. 30 ans après, ce spectacle a gardé sa grâce, tant il semble essentiel par sa lecture de la condition humaine.
- " La Conversation " est un petit chef d'œuvre d'esprit et d'élégance écrit par Jean d'Ormesson, homme de lettres et académicien français. Il fallait tout son talent pour entraîner le public dans une conversation entre Bonaparte et son deuxième consul Cambacérés. Les deux acteurs ont su rendre une finesse savoureuse aux répliques. Une soirée intelligente et inoubliable !

- Dans le cadre de Steps, festival de danse du Pour-cent culturel Migros, l'Octogone a accueilli une pièce chorégraphique franco-taiwanaise de la compagnie Kafig. Adulé comme une pop star en France, Mourad Merzouki, chorégraphe de la compagnie qui a introduit le hip-hop sur scène, a pu ainsi fouler une fois de plus les planches du théâtre dont il est un grand habitué, pour le bonheur du plus grand nombre.
- Nadine Fuchs et Marco Delgado, chorégraphes résidant à Lausanne et connus de la scène suisse, ont régalié le public avec une proposition contemporaine sur la façon d'être sur scène, sur le corps et sa sexualisation amusante. 6 ans après sa création et après une tournée dans le monde entier, " Manteau long..." a posé son vestiaire à Pully le temps d'une soirée piquante.
- Après son triomphe parisien, Vincent Delerm s'est produit en ouverture de saison pour 2 concerts exclusifs. Variation subtile et imagée sur une histoire d'amour, l'album " Les amants parallèles " a pris une ampleur encore plus émouvante sur scène grâce à l'interprétation tout en nuance de son interprète entouré de 2 pianos pour cette occasion.
- Responsable de la nouvelle filière du Bachelor en danse contemporaine proposé par la Manufacture, Haute école de théâtre de Suisse romande, il est apparu intéressant d'inviter Thomas Hauert avec " From B to B " dans le but de développer des liens avec d'autres structures, mais surtout de faire découvrir son talent de danseur et chorégraphe.
- " Zelda & Scott ", ou l'histoire d'un amour fou à la hauteur du couple légendaire de la littérature américaine formé par Zelda et Scott Fitzgerald, avec pour témoin Ernest Hemingway. La pièce, divisée en 3 parties, a plongé les spectateurs dans les affres de ce couple qui buvait et aimait faire la fête plus que de raison. Un moment de théâtre émouvant.
- Girls in Hawaii est un groupe rock formé de 6 garçons, contrairement à ce que laisserait supposer leur nom. Forts d'un nouvel album salué unanimement par la critique, ils ont donné un concert unique à l'Octogone devant un parterre acquis et enthousiaste.
- " La Tempête " est une œuvre de Shakespeare à la fois dramatique et burlesque où le merveilleux est omniprésent. Forte d'une troupe d'acteurs talentueux dont Sarah Biasini et Dominique Pinon notamment, cette pièce mythique a su transporter le public dans un monde où les théâtres sont des navires qui fendent les rêves.
- Fondé par le chorégraphe Ushio Amagatsu, Sankai Juku est l'une des plus célèbres compagnies de danse butô. C'était donc un honneur de les accueillir dans le cadre d'une tournée d'adieu. Les spectateurs ne s'y sont pas trompés, lui réservant un accueil triomphal.
- " Plaza Francia " c'est l'histoire de 2 mondes, le tango et la pop, qui se sont apprivoisés pour le plus grand bonheur du public. 2 heures durant, Catherine Ringer, grande voix des Rita Mitsouko et Gotan Project s'en sont donnés à cœur joie tout au long de ce concert parfaitement abouti.
- Les mots de Serge Gainsbourg lus par sa muse Jane Birkin, comment résister à ce projet ? Pour cette création, Jane Birkin s'est entourée de Michel Piccoli et Hervé Pierre de la Comédie française. Même dépouillée de ses notes, la Javanaise a fait tourner la tête de plus d'un spectateur ce soir-là.
- Rares sont les artistes qui comme Louise Lecavalier pousse la danse à un tel niveau d'incandescence. Interprète culte de la compagnie La La La Human Steps, amie de David Bowie et de Frank Zappa, Louise Lecavalier a offert un spectacle " So Blue ", où il s'avérait impossible de ne pas suivre ce corps d'une puissance viscéralement hors du commun.



COMPAGNIE LINGA

En résidence à l'Octogone, la compagnie pulliérane a présenté sa nouvelle création " Solographies ", reprise au mois de novembre. Parallèlement à cette création annuelle, la compagnie Linga a développé d'autres projets impliquant de la médiation culturelle. Outre ses cours de danse, elle a ouvert son studio au public durant des répétitions pour drainer un public scolaire.

La compagnie a par ailleurs tourné avec ses productions Concerto, No thing, Re-mapping the body et Solographies en Suisse, Europe, Uruguay, Argentine, Cuba et Corée du Sud. A l'occasion de plusieurs de ces tournées, Marco Cantalupo a participé à des ateliers pour danseurs professionnels.

POUR L'ART

L'Association de musique de chambre Pour l'Art a repris sa dénomination initiale en 2014. Née de la fusion en 1996 des associations Pour l'Art et le Lutrin, fondées respectivement en 1952 et 1977, elle est devenue un partenaire incontournable de l'offre musicale en Suisse romande, proposant des concerts de musique de chambre de très haut niveau.

A l'occasion de sa 62^e saison, Pour l'Art a présenté une nouvelle série de 8 concerts à l'Octogone, qui a accueilli des chambristes talentueux, dans des formations variées et des programmes attrayants.

AMDATHTRA (Association de Musiques, Danses et Théâtres Traditionnels)

En guise de soutien à cette Association, bien connue d'un certain public, l'Octogone a décidé d'octroyer une plus large place à ces spectacles dits traditionnels dans son programme et de mettre en commun leur fichier respectif de spectateurs. De plus, un logo estampillé " en collaboration avec l'Octogone " a été réalisé dans le but de labelliser ces accueils.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de ce partenariat qui vient de démarrer, mais nul doute qu'à l'heure du réseautage, la démarche ne peut que s'avérer positive.

Durant l'année 2014, Amdathtra a invité 2 concerts de musique (Turquie et Inde-Iran) ainsi qu'un spectacle de danse Flamenco. Une création maison de François Lindemann " Un Monde de musiques " est venue étoffer cette offre.

FESTIVAL PULLY-LAUAUX À L'HEURE DU QUÉBEC

La 10^e édition du Festival s'est déroulée du 5 au 14 juin et a accueilli quelque 30'000 festivaliers. Outre les scènes " habituelles " (Octogone, Arnold Reymond, Café-Théâtre de la Voirie), un chapiteau " Francophonie canadienne " a été érigé sur le site et a accueilli chaque jour des concerts gratuits. 50 artistes se sont produits au fil de 80 spectacles et représentations, comme Linda Lemay, Les Cowboys Fringants, Robert Charlebois ou Isabelle Boulay. Le mardi 10 juin, environ 70 personnes (municipalités des communes du district, députés de l'arrondissement notamment) ont répondu à l'invitation de la Municipalité à un apéritif, suivi des concerts de Marie-Jo Thério et Richard Desjardins. La Municipalité a également organisé une manifestation destinée aux jeunes Pulliérans ayant atteint leur majorité civique en 2013 et 2014. Une centaine de jeunes ont répondu à l'invitation et ont ainsi pu assister à un concert après une partie officielle, agrémentée d'un cocktail dînatoire.

LAUSANNE/PULLY FOR NOISE FESTIVAL

La 18^e édition du For Noise s'est déroulée du 21 au 23 août 2014, avec une fréquentation stable de 7'000 festivaliers sur le site des Quatre Vents. 35 groupes se sont succédés, dont des noms prestigieux tels que Blondie, Jean-Louis Murat, Etienne de Crécy ou encore Kaiser Chiefs.

Conscients des nuisances sonores engendrées durant le Festival et sensibles aux riverains, les organisateurs ont réitéré, d'entente avec les 2 municipalités concernées (Pully et Belmont), l'organisation d'un apéritif à l'intention des riverains de Belmont-sur-Lausanne et de Pully. Cette mesure prise il y a 3 ans connaît un succès grandissant et sera reconduite.

CINÉMA CITY CLUB

Le soutien de la Municipalité à l'Association CityClub pour la sauvegarde de cette salle et pour la promotion d'un cinéma original et de qualité s'est poursuivie en 2014.

Pour sa 4^e année d'exploitation, le Cinéma CityClub a poursuivi sa programmation exclusive de films inédits en Suisse. Des projections spéciales ont été couplées avec des prestations musicales, un débat sur le film ou la présence de réalisateurs et d'acteurs.

La fréquentation a connu une augmentation de 11.5 % par rapport à 2013 (de 7'970 à 8'998 spectateurs). Le CityClub a également développé ses activités socio-culturelles, en augmentant le nombre de séances pour le très jeune public et celles destinées aux préadolescents. Quant aux séances pour les seniors, en partenariat avec Pro Senectute, leur fréquentation a doublé (de 248 à 521 spectateurs). Enfin, le Cinéma CityClub a été mis à disposition d'associations, entreprises, collectivités, artistes et privés pour un total de 22 locations et près de 2'300 personnes.

La situation financière reste malgré tout précaire. L'équilibre budgétaire est atteint grâce à l'investissement bénévole de l'équipe de travail et aux subventions octroyées par 5 communes (Pully, Vevey, Lutry, Paudex, Bourg-en-Lavaux) et 6 institutions (Loterie romande, Fondation Ernst Göhner, Fondation Sandoz, Fonds Culturel Sud - Artlink, Fondation Pro Scientia et Arte, Fondation Brentano, FERL).

L'avenir immédiat de la salle est toutefois menacé par l'absence d'un dispositif de projection DCP (Digital Cinema Package), standard actuel de projection numérique équipant aujourd'hui toutes les salles du pays. Si elle ne pouvait en faire l'acquisition, l'Association CityClub, dans l'impossibilité de trouver des films projetables, devrait mettre fin à ses activités.

SERVICE DE LA COMMUNICATION

Le Service, créé en janvier 2013, compte 4 collaborateurs, soit :

- la responsable à 80 % ;
- le webmaster-community manager à 50 % (l'autre 50 % étant dévolu au Service informatique) ;
- une stagiaire en maturité professionnelle à temps partiel, qui a été engagée, au 1^{er} août 2014, en tant que médiaticienne, en CDD, à 100 % ;
- une stagiaire médiaticienne à 70 % jusqu'au 31 juillet 2014. Un stagiaire " junior communication " est venu renforcer l'équipe dès le 1^{er} septembre 2014, en CDD, à 100 %.

Au 31 décembre 2014, les 4 collaborateurs du Service totalisent 3.3 ETP.

Les missions principales du Service de la communication sont les suivantes :

- Développement et application de la politique de communication, déploiement des actions de communication ;
- Proposition de thèmes de communication en fonction des priorités de la législature ;
- Conseils aux services en termes de communication et mise en œuvre des différentes actions ;
- Rédaction et production de supports de communication (Journal communal ; Rapport de gestion ; Pully, Ville d'aujourd'hui ; Agenda des manifestations) ;
- Gestion des relations avec les médias (communiqués de presse ; conférences de presse) ;
- Gestion et rédaction de contenu pour le site internet et les réseaux sociaux ;
- Organisation de 2 manifestations majeures de la Ville (1^{er} août et Nocturnes) ;
- Organisation de séances d'information au Conseil communal et aux Pulliérans ;
- Création et impression de flyers, affiches, brochures (Pully, step, pedibus, AMF, etc.), logo + chartes graphiques, signets pour les livres, annonces presse, présentations PowerPoint, etc.

2014 a été marquée par l'important travail d'élaboration d'une stratégie de communication sur les grands projets urbanistiques, identifiant les publics-cibles et les objectifs spécifiques aux actions de communication qui leurs sont dédiées. Elle s'est basée sur un état des lieux et une série d'ateliers menés avec la Municipalité et les chefs de service de l'Administration pour identifier, notamment, les attentes et enjeux de communication. Le but général de cette stratégie est de mobiliser la population et les acteurs de la vie publique afin de les impliquer dans les projets de développement urbain de la Ville de Pully. Présentée aux cadres et à la Municipalité en automne, la stratégie a été validée par cette dernière en novembre.

S'en est suivi la rédaction d'un préavis relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication sur les grands projets urbanistiques, qui reprend les principaux éléments de la stratégie (publics-cibles, objectifs stratégiques, plan des actions de communication en découlant, éléments financiers). Des enjeux de communication plus globaux ont également été considérés dans ce préavis destiné à être soumis au Conseil communal au 1^{er} trimestre 2015.

D'une façon générale, les actions de communication externe mises en place par le Service, pour 2014, englobent autant la communication imprimée, que celle diffusée via internet et les réseaux sociaux, ainsi que l'organisation de certaines séances publiques d'information et manifestations.

Les actions de communication s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité (O-05, O-06, M-02, M-03, M-07).

Le travail de communication interne, souvent moins visible que l'externe, reste néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges du Service, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des publics internes à la Ville de Pully (collaborateurs, Municipalité, etc.).

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

LES ACTIONS MÉDIA ET LA COMMUNICATION IMPRIMÉE

Conférences et communiqués de presse

Une conférence de presse a été organisée le 20 mai 2014 pour présenter les Comptes 2013.

15 communiqués de presse sur des thèmes tels que : Comptes 2013, Budget 2015, terrain des Boverattes (concours d'architecture/choix du lauréat), Musée d'art de Pully (triptyque Viollier/dégâts d'eau claire/déplacement statue Pan), intégration par la langue, ligne TL 48, site internet, ORPC, Cave communale, collaboration intercommunale, etc.) ont générés 28 articles dans la presse écrite.

Par ailleurs, la presse écrite régionale reprend régulièrement dans ses colonnes des informations émanant du Service (communications, Journal communal, agenda mensuel des manifestations, etc.).

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par le Service, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les grands projets débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par le Service.

Journal communal

4 éditions ont été publiées en 2014, dans lesquelles la Municipalité a choisi de fournir des informations d'actualité concernant la collectivité, la gestion de la commune et la compréhension de certains enjeux ou décisions sur des grands projets en cours ou à venir.

Le coût de création, réalisation, impression et distribution (publipostage tout-ménage Pully et Monts-de-Pully) pour ces 4 éditions a atteint un total de CHF 35'000.00, le façonnage étant effectué en atelier protégé.

Annonces dans le Régional

10 annonces ¼, ½ et pleine page (dans 24heures et le Régional) ont été créées et financées pour les services de l'Administration pour un montant total de CHF 25'000.00.

Projets directement liés aux activités des Directions

Le Service est énormément sollicité, et dans des délais très courts, pour des prestations telles que rédaction de communications et de communiqués de presse, élaboration de plans de communication, collaboration aux nouveaux projets, création et impression de flyers, brochures, dépliants, annonces, affiches, présentations PowerPoint, shooting photos, etc.

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Intranet communal

Lancement de la refonte du site intranet, en collaboration avec le Service des ressources humaines, pour mise en ligne au 1^{er} semestre 2015.

Site Internet www.pully.ch

- 15 août 2014 : Lancement du nouveau site internet, outil de gestion de contenu moderne, intuitif et modulable. L'interface du site a été entièrement repensée afin d'être compatible avec les formats des tablettes et des smartphones (version "responsive"). La structure des entrées thématiques (arborescence) ainsi que le contenu du site ont été conservés.
- Cette nouvelle version du site, à forte dominante de contenu (150 pages), se veut soucieuse des standards d'accessibilité tels que : contraste (passage en mode texte de la page) et changement de la taille des caractères. Elle permet l'utilisation de nombreux modules, notamment :
 - actualités, partage avec les réseaux sociaux, recherche par mots-clés dans les pages et les documents rattachés, galeries photos/vidéos ;
 - flux externes intégrés dans le site (agenda/météo/webcam).
- Formation des 17 éditeurs responsables dans les services de l'Administration, qui contribuent, sous l'égide du Service, à enrichir et à actualiser en permanence le contenu du site de la Ville de Pully.
- Prise de photographies et intégration sur le site (nouvelles galeries photos).

Les statistiques de fréquentation du site internet communal sont stables avec 163'048 visiteurs et 524'140 pages consultées. Relevons encore les données suivantes :

- Nombre moyen de pages vues par visite : 3,21.
- Temps moyen passé sur le site par visite : 2'05 minutes.
- Classement de la provenance des visiteurs : 1. Suisse (150'322), 2. France (4'374), 3. Etats-Unis (937), 4. Allemagne, 5. Royaume-Uni, 6. Espagne.
- Pages les plus visitées : Webcam, actualités, piscine(s), offres d'emploi.

Réseaux sociaux - Page Facebook " Ville de Pully, Suisse " - Twitter

- Environ 930 personnes (likes) à fin 2014.
- Près de 570 photos publiées durant l'année. Divers reportages photos (1^{er} août, Journée de la Mobilité, Nocturnes, etc.).
- Publications quotidiennes sur la page (informations, photos, vidéos, évènements, etc.) et relais de ces publications sur Twitter.



LES ACTIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal.

En 2014, le Service a organisé :

- La séance de lancement de la convention de partenariat élargie entre les SI de Pully, Paudex, Belmont et Lausanne (14 mars 2014) en présence des autorités des 4 communes et en collaboration avec la DTSI.
- Une séance d'information au Conseil communal (6 mai 2014) relative au développement urbanistique de la Ville, relayée par la presse dans ses colonnes.
- Le 1^{er} août, en collaboration avec le Sauvetage, le SDIS et l'Amicale des pompiers, la Police, le Corps de Musique de Pully, le club de Jodleurs " les Romands de Pully " et les services de l'Administration. Diane aux aurores, animation musicale en soirée, stands de restauration, remise des mérites sportifs 2013, cortège aux lampions, feu d'artifice musical et DJ ont animé la pl. du Port.
- Le vernissage du concours d'architecture pour le quartier des Boverattes (7 octobre 2014), en collaboration avec le Service des domaines, également relayé par la presse.
- Pully en fête - les Nocturnes, le 10 décembre, en collaboration avec le Kiwanis, le Régional, PPPB, la Police et les services de l'Administration. Marché artisanal, Père Noël et traditionnelle ouverture de la Cave communale ont animé la pl. d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis à midi et le soir. Cette année a également vu l'apparition de 4 chalets sur la pl. d'Obernai et l'av. du Prieuré. Animés par les sociétés locales, ces chalets ont ouvert 3 soirs par semaine durant les 3 semaines précédant Noël.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2014

Contrats à durée indéterminée	187
Apprentis et stagiaires MPC	25
Stagiaires (HEIG et Pré-HES)	9
Total	221

Auxiliaires ayant travaillé en 2014

Conseil communal	Bureau du conseil et auxiliaires votations	29
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil	30
DAGF	Bibliothèque	4
DAGF	Café-théâtre de la Voirie	2
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages	18
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	5
DAGF	Service du personnel	3
DAGF	Service de la communication	1
DDGS	Auxiliaires mensualisés nettoyage des bâtiments	42
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	47
DDGS	Réfectoire et bâtiments	21
DDGS	Vignes et forêt	4
DDGS	Piscines	11
DJAS	Accueillantes en milieu familial	28
DJAS	Secrétariat	1
DJAS	Colonies	25
DJAS	Etudes surveillées et sport scolaire facultatif	26
DJAS	Service médical et dentaire	7
DDGS	Organistes et remplaçants	7
DUE/DTSI	Stagiaires et auxiliaires Parcs et promenades	12
Civilistes	DUE/DTSI	9
Engagements sociaux	IPT, ORIPH, LIFT, PET et Insert H	11
Total		343

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

En 2014 encore, il n'y a pas eu d'indexation, l'indice étant toujours inférieur à celui de référence de l'échelle des salaires.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

4 parutions du " Persinfo ", journal édité à l'intention des collaborateurs de la Commune, ont permis à ceux-ci de prendre connaissance des arrivées et des départs dans les services, de découvrir les nouveaux flashs santé de la chargée de sécurité et d'avoir des comptes-rendus des différents événements organisés pour les collaborateurs par les Ressources humaines ou l'Association du personnel.

Les événements suivants ont également été organisés :

- 7 matinées d'accueil pour 31 nouveaux collaborateurs ; un apéritif a également permis au Syndic et au Secrétaire municipal de les rencontrer en juillet ;
- 230 collaborateurs ont vécu avec plaisir " la nuit de l'horreur " et assisté aux diverses animations, dont 3 films tournés par les apprentis (17 janvier) ;
- 54 retraités de la Commune se sont retrouvés cette année au restaurant du Prieuré (7 novembre) ;

Lors de la journée " Futur en tous genres ", les 19 enfants inscrits ont découvert le monde du théâtre, de la géomatique et de la viticulture (13 novembre) ;

- Comme chaque année, sorti de la forêt, le Père Noël est venu au refuge des Quatre Vents écouter les poèmes de 32 enfants des collaborateurs de l'Administration (10 décembre).

RÉALISATIONS 2014

L'année 2014 a permis au Service des ressources humaines de mener à bien plusieurs démarches :

- 20 recrutements effectués pour tous les services communaux, un pour l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), ainsi qu'une assistance au Conseil de Fondation de l'enfance et de la jeunesse pour le recrutement de la nouvelle directrice ;
- Le traitement de 430 offres spontanées ainsi que d'environ 200 demandes de stages et d'apprentissage ;
- Diverses informations au personnel concernant le projet de classification de fonctions et les principales modifications du Règlement du personnel communal ;
- La présentation au Conseil communal, le 24 septembre, du préavis sur la classification de fonctions et l'échelle des salaires, ainsi que la révision du Règlement du personnel communal ;
- L'envoi à tous les collaborateurs de leur nouveau positionnement dans la grille salariale ;
- La poursuite des séances afin de préparer le changement de direction de la Fondation de l'Enfance et de la jeunesse et de prévoir la reprise de certaines tâches par le Service des ressources humaines ;
- La mise en œuvre et le suivi des deux nouvelles plates-formes " gestion des formations " et " gestion du recrutement " ;
- La réflexion pour une nouvelle procédure informatisée des arrivées et départs ;
- La création d'un groupe de travail afin d'améliorer le formulaire d'évaluation ;
- La révision de tous les descriptifs de fonction, ainsi que des différents types de contrats qu'il a fallu adapter selon le nouveau règlement du personnel ;
- Le renouvellement des contrats d'assurances perte de gain pour la Ville et perte de gain et accidents pour l'ASEL selon la procédure des marchés publics ;
- L'intégration et la formation de la nouvelle responsable salaires ;
- Le suivi et l'intégration d'un jeune handicapé non-voyant, ainsi que d'une dame engagée par le biais du programme " Insert H ". Ces deux collaborateurs ponctuels ont effectué des tâches spécifiques et utiles mais adaptées à leur problématique personnelle.

FORMATION

Le budget formation a permis aux collaborateurs d'effectuer des formations certifiantes tels que brevet fédéral, maîtrise, certificat ou diplôme. Des journées de formation sur des thèmes aussi variés que le droit, les techniques de grimpe ou la gestion de conflits ont également été suivies par certains employés. Enfin, les habituels cours techniques et formation obligatoire ont été également suivis par d'autres collaborateurs.

Le Service des ressources humaines a proposé en interne les formations suivantes :

- Cours de médiation pour les concierges ;
- Cours de préparation à la retraite par VZ Vermögen ;
- Formation à l'évaluation du personnel pour les cadres évaluateurs ;
- Cours sur la prise de parole en public ;
- Formation interne en gestion de projet ;
- Formation Goodmanners pour les apprentis sur les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 24 apprentis dans les métiers suivants : employé de commerce (11), agent en information documentaire (1), électricien de réseau (1), horticulteur (3), viticulteur (1), agent d'exploitation (2), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1), géomaticien (1). Dans le cadre du nouveau programme pour la maturité professionnelle commerciale (MPC), la Ville a accueilli également une jeune fille qui effectuera son parcours sur une année.

7 apprentis ont réussi leur CFC en juin 2014 :

- 1 apprenti vigneron
- 1 apprenti électricien de réseau
- 1 apprentie hortultrice-floricultrice
- 1 apprenti forestier-bûcheron
- 3 apprentis de commerce voie B et E

La Commune accueille également 6 stagiaires de la HEIG-VD et HEG Arc-Neuchâtel en formation en emploi d'économiste d'entreprise ainsi que 3 pré-stagiaires en vue d'une entrée en Haute école. Des détenteurs de master ont effectué des stages " premier emploi " dans les Directions techniques de la Damataire.



3 personnes ont également effectué des maturités professionnelles.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives. 5 formateurs ont également suivi le cours de base pour formateur d'apprentis.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2014 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2013

Les comptes communaux 2013, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 17.4 millions, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 25 juin 2014.

Cet excellent résultat a été obtenu grâce au décompte final, largement favorable, de la péréquation 2012, à des recettes fiscales extrêmement élevées et à des non-dépenses au niveau des autorités et du personnel, des achats de biens, services et marchandises ainsi que des aides et subventions.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2014

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée. Les comptes 2014 devraient présenter un résultat positif.

BUDGET 2015

Le budget de l'année 2015 présente un excédent de revenus de CHF 130'660.00. Malgré des charges supplémentaires relatives à la participation au financement de la facture sociale, à la contribution au fonds de péréquation directe horizontale, ainsi qu'à la création de nouvelles places d'accueil de jour pour les enfants et la volonté de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la Commune, le budget 2015 est équilibré.

Les prochaines années seront marquées par la réalisation d'importants projets destinés à moderniser et dynamiser la Ville. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal. Néanmoins, ces investissements devraient également engendrer des revenus supplémentaires susceptibles d'améliorer de manière non négligeable la situation financière de la Commune.

Le budget 2015 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif au niveau des achats de biens, services et marchandises.

Relevons que la marge d'autofinancement ne sera certainement pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2015 devrait marquer la fin d'une période de désendettement communal, car le recours à l'emprunt s'imposera pour financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

Par ailleurs, d'importantes incertitudes pèsent sur l'évolution de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et celle des Etats-Unis ainsi que la force du franc suisse, sont autant de facteurs de risques importants qui pourraient avoir des incidences financières sur le budget de la Commune.

De plus, les pressions de la Communauté européenne et de l'OCDE sur les régimes fiscaux en vigueur en Suisse vont inévitablement déboucher sur une révision en profondeur de l'imposition des entreprises (RIE III). Cette dernière devrait se solder par une diminution relativement importante des rentrées fiscales pour les communes ainsi que pour le Canton. En outre, le système péréquatif vaudois fera l'objet d'une révision complète d'ici à 2017. Dans le contexte actuel, il n'est pas certain que ce nouveau modèle soit favorable à Pully.

Ce climat incertain amène la Municipalité à envisager une perspective autre que le seul maintien des infrastructures existantes ; elle reste toutefois attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas échéant, la stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

Des séances d'information aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont été organisées dans le courant du mois de novembre.

Le budget de l'année 2015 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 11 décembre 2014.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2014-2018

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Le PI tient compte des incertitudes économiques et n'intègre que des objets jugés indispensables ou prioritaires pour l'année 2015, conformément au programme de législature.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins d'équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune devra, durant les années à venir, fournir un effort particulier pour moderniser les infrastructures publiques, pour dynamiser Pully et son centre. Le financement de projets importants pour l'avenir de la Commune ne se fera pas uniquement par des fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait sensiblement augmenter l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises s'établissant sur le territoire communal). Ainsi une progression des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement devrait permettre un meilleur financement par des fonds propres.

Cette nouvelle version du PI prend en compte les intentions de la Municipalité exprimées dans son programme de législature pour les années 2011 à 2016. Un peu moins des deux tiers des dépenses prévues dans ce plan concernent directement les priorités du programme de législature.

En cohérence avec ces objectifs, le budget 2015 prévoit une augmentation des moyens mis à disposition, notamment des services techniques, en termes d'achats de biens, services et marchandises.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement, augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduisent la Commune à consentir un effort important aux dépenses d'investissements des années à venir.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées, dès le 1^{er} avril 2014, par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest-lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Commune. En effet, les autorités cantonales compétentes ont décidé de fermer l'Office d'impôts du district de Lavaux-Oron au 31 mars 2014. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2013, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est identique à celui lors du bouclage des comptes 2012, soit aux alentours de 74 %.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le bouclage des impôts de l'année 2014 n'est pas encore disponible.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2015, a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 5 novembre 2014. Le taux d'imposition est resté le même que pour l'année 2014. Par ailleurs, les impôts sur les divertissements, les lotos et tombolas ont été supprimés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2014 est donc la 6^e année où cette procédure est appliquée. Les 2 préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 10-2014 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1^{re} série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 4 juin 2014 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis 10-2014 - Augmentation des charges	228'700.00
Crédits supplémentaires, préavis 10-2014 - Augmentation des revenus	-39'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, 1^{re} série	189'700.00

Préavis N° 23-2014 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 2^e série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 19 novembre 2014 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis 23-2014 - Augmentation des charges	3'211'800.00
Crédits supplémentaires, préavis 23-2014 - Augmentation des revenus	-0.00
Total crédits supplémentaires demandés, 2^e série	3'211'800.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2014 représentent une augmentation des charges de CHF 3'440'500.00 et une augmentation des revenus de CHF 39'000.00.

PARKING PRÉ-DE-LA-TOUR - RESTRUCTURATION CRÉDITS OBLIGATAIRES/HYPOTHÉCAIRES

La société Parking Pré-de-la-Tour SA (ci-après PPT SA) fait face à des difficultés financières récurrentes dues à une structure de financement trop lourde et non adaptée à son domaine d'activité. En tant qu'actionnaire de PPT SA, la Ville de Pully a été sollicitée pour participer à la restructuration des crédits de la société.

Cette opération a permis de remplacer des emprunts obligataires venant à échéance, par des crédits hypothécaires pouvant être reconduits sous certaines conditions. L'avantage principal pour la Commune est de ne pas verser de liquidités supplémentaires à PPT SA, tout en pérennisant la situation financière de la société, permettant ainsi une exploitation dans de bonnes conditions pour les prochaines années.

Le préavis N° 09-2014 a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 30 avril 2014.

RENOUVELLEMENTS ET ACQUISITIONS DE VÉHICULES POUR LES ANNÉES 2014 À 2016

Le Service des finances a été chargé de rédiger un préavis en vue de l'acquisition et du renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des services concernés pour les années 2014 à 2016.

Suite à l'inventaire des besoins, il s'est avéré qu'au cours des années 2014 à 2016, la Commune aurait besoin de renouveler ou d'acquérir 12 véhicules, pour une somme totale de CHF 950'000.00.

Le préavis N° 02-2014 a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 5 février 2014.

COMMISSION DES FINANCES

En 2014, la Commission des finances a siégé 9 fois, sous la présidence de la Conseillère communale Mme N. Jaquerod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2014, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2014, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 14 septembre 2011, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions des art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 14 septembre 2011, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

Cette autorisation du Conseil communal remplace le crédit cadre sur les crédits d'études utilisé auparavant.

Durant l'année 2014, les crédits d'études suivants ont été octroyés :

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2014 (en CHF) (avant bouclage définitif)
Villa romaine - Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	37'495.50
Secteur Gare Pully-Centre - Requalification des espaces publics et accès aux quais	09-2012	95'000.00	85'211.10
Politique du logement	15-2012	83'000.00	80'000.00
Projet de réseau WiFi gratuit	20-2012	20'000.00	15'872.75
Ch. de Pallin - Mise en séparatif + renouvellement des conduites industrielles	26-2012 02-2013	95'000.00	49'299.95
Av. de Villardin - Contrôles + études conformité installations privées évacuation des eaux	02-2013	85'000.00	41'762.35
Construction d'un nouveau silo à sel	04-2013	40'000.00	30'506.05
Bd de la Forêt - Remplacement conduites industrielles, mise en séparatif et réaménagement chaussée	15-2013	80'000.00	67'885.30
Aménagement rue de la Poste et av. Samson-Reymondin	16-2013	95'000.00	6'645.00
Rénovation site Prieuré et assainissement, extension Musée Villa romaine	17-2013	97'000.00	66'234.70
Collège Annexe Ouest - Réfection et mise en conformité cage escalier et installations sanitaires - Remplacement ascenseur	07-2014	58'000.00	20'600.00
Etude des ouvrages d'art - Phase 1	10-2014	40'000.00	21'938.90
Refuge forestier - Mise en conformité du bâtiment - Poursuite du développement de projet	11-2014	46'400.00	0.00
Nouvelle liaison piétonnière " Clergère Sud " - Etude de projet	12-2014	87'000.00	13'219.20
Mise en place d'une gestion électronique des documents (GED)	13-2014	70'000.00	24'310.80
Réorganisation des locaux de la vigne	14-2014	93'000.00	37'447.55
Totaux		1'154'400.00	598'429.15

Au 31 décembre 2014, c'est la somme totale de CHF 598'429.15 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2014, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2014.

SERVICE INFORMATIQUE

L'année 2014 a été marquée par la migration du système d'exploitation Windows XP vers Windows 7 en version 64 bits pour la totalité des postes de travail informatiques. Cette migration a nécessité un effort considérable car les machines ont dû être réinstallées avec leurs logiciels en s'assurant que tout fonctionne dans ce nouvel environnement. Les serveurs de fichiers et les contrôleurs de domaines ont été mis à jour vers la version du système d'exploitation Windows Server 2012R2. Les serveurs de virtualisation ont également été migrés vers la dernière version disponible.

Les équipements suivants ont été remplacés en raison de leur ancienneté : 2 serveurs, 13 commutateurs réseau (switch) et 70 PC. L'ensemble des salles de conférences ont été équipées d'écrans TV destinés aux outils de présentations modernes.

Des améliorations ont été apportées au niveau de la sécurité. La liaison Internet a été doublée avec un second fournisseur d'accès afin de garantir une connexion réseau aux nombreuses applications utilisant ce support de communication ainsi qu'aux internautes qui accèdent aux différents sites Internet. Le système de sauvegarde des données a été remplacé et une solution de sauvegarde des différents équipements clés de l'infrastructure informatique a été installée. Un outil de supervision a également été mis en place afin de surveiller et anticiper les éventuelles pannes.

Le réseau sans fil (Wifi) public disponible dans certaines zones de Pully a été mis en fonction ainsi que celui destiné aux bâtiments administratifs de la Ville, conformément au préavis N° 12-2013.

Le schéma directeur informatique global a été finalisé et adopté par la Municipalité en octobre 2014. Il définit les lignes directrices et assure la cohérence globale du système d'information et des projets. Parallèlement, un schéma directeur spécifique au domaine de la gestion électronique des documents (GED) a été réalisé et adopté par la Municipalité. Ce document conduira à la présentation d'un préavis au Conseil communal courant 2015.

Plusieurs applications ont fait l'objet d'évolutions majeures :

- la gestion du temps ;
- le serveur de messagerie ;
- les applications de la Police ;
- la gestion comptable et administrative ;
- le site internet de la Ville.

De nouveaux projets ont également été réalisés :

- l'impression à domicile des billets vendus sur internet par la billetterie du Théâtre de l'Octogone ;
- la mise en place d'une application destinée à la gestion des formations des collaborateurs ainsi que les arrivées et départs ;
- une phase pilote pour la gestion énergétique des équipements informatiques à travers le réseau ;
- le développement d'une application destinée à centraliser les informations relatives à l'infrastructure du réseau et à les actualiser de façon dynamique ;
- la formalisation d'une méthodologie de projet commune au Service informatique.

En matière de messagerie, la quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a augmenté pour atteindre 124'642 spam (62'585 en 2013) pour un volume de 421'007 messages traités (356'806 en 2013), soit une proportion de 29,6 % de messages non-sollicités (17.54 % en 2013, 37.7 % en 2012, 45.4 % en 2011, 65.5 % en 2010 et 75.6 % en 2009). Cette augmentation s'explique essentiellement par la réception de 87'811 messages sur des adresses inexistantes, soit 50'000 de plus par rapport à 2013. Cela représente environ 20 % du volume total des messages reçus (10 % en 2013).

Le guichet cartographique www.sigip.ch s'est étoffé de divers thèmes de données consultables sur Internet et Intranet. L'augmentation significative du nombre de comptes sécurisés destinés aux utilisateurs internes (plus de 150 comptes au 31.12.2014) démontre l'utilisation intensive de ce guichet cartographique et l'importance des données qu'il contient. En termes d'audience, les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2014, il y a eu 18'559 visites du site dont 6'764 visiteurs uniques.

De nouveaux outils efficaces et performants destinés à la gestion quotidienne des services de l'Administration ont été également mis en place, notamment :

- la gestion des chantiers et des perturbations du trafic ;
- le cadastre géologique ;
- la gestion des cimetières ;
- les surfaces imperméables ;
- le plan canicule ;
- les places de stationnement.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements et des données, ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent le tiers de son activité.

Le Web est traité dans le chapitre relatif au Service de la communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50 % de son activité.

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Depuis le début de l'année 2014, la DDGS fonctionne avec un nouveau chef de service, S. Cornuz, assisté d'une nouvelle secrétaire de direction et d'une belle équipe soudée et travailleuse. Bénéficiant d'une excellente ambiance et de motivation, chacun participe à la résolution des problèmes quotidiens que pose la gestion des immeubles, des forêts, de la vigne et de la piscine.

Pour contribuer à l'amélioration de cette gestion, nous avons élaboré en 2014 des directives, notamment sur l'utilisation de la Maison Pulliérane et des refuges.

Nous avons réactivé la Commission consultative extraparlamentaire des sports, qui nous permet d'avoir concrètement un interlocuteur représentatif de toutes les sociétés sportives. Cette démarche contribue à l'excellente relation que nous souhaitons établir avec les sociétés locales à qui nous formulons notre vive reconnaissance pour le travail réalisé pour les jeunes.

En matière de logement, nous avons créé un Office du logement, sous la direction d'une jeune juriste, capable de régler, en collaboration avec le chef de service, tous les problèmes liés à la gestion des appartements. Ensemble, nous avons élaboré une directive en reprenant de manière centralisée les principes de notre politique du logement. Cela a permis d'unifier dans un règlement une pléthore de directives dont l'application devenait confuse.

Le projet des Boverattes, initié en 2013 par le lancement d'un concours pour désigner un superficiaire, a franchi une importante étape. En effet, le superficiaire, la Vaudoise Assurances, a lancé un concours d'architecture, puis a désigné, en collaboration avec la Commune, un bureau d'architecte chargé de la construction des logements. Le projet, de belle envergure et très esthétique, avance donc au rythme du calendrier prévu.

Du côté des vignes, la récolte 2014 fut bonne, avec une quantité supérieure à l'année précédente, permettant de produire ainsi les quotas fixés par le Canton.

L'exploitation des forêts s'est bien déroulée sous la direction des forestiers qui doivent maîtriser des conditions complexes, en raison de la configuration abrupte des terrains. Nous avons décidé d'intégrer dans la forêt un refuge construit et inutilement stocké. Il profitera à la population ainsi qu'aux écoles.

Les belles piscines de Pully furent comme d'habitude très appréciées en 2014. La saison fut toutefois maussade, ce qui, inexorablement, a fait chuter le nombre d'entrées. Constatant que la piscine couverte est très fréquentée et que les bassins couverts font défaut dans la région lausannoise, nous avons organisé une extension des heures d'ouverture, notamment le dimanche.

En conclusion, cette année 2014 s'est globalement bien déroulée.

SERVICE DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Bâtiments à usage public

- Affectation culturelle (théâtres, musées, etc.) 6 bâtiments
- (Octogone, Voirie, Musée d'art, Villa romaine, Théâtre des Jeunes, Labo des Archéos)
- Affectation sociale (jeunesse et petite enfance, scouts) 4 bâtiments
- (Espace jeunes, garderies Guillemin, Coteau, les Copains d'abord)
- Affectation publique 5 bâtiments
- (Salles de réception, refuges)

Bâtiments à usage scolaire

- Collèges 12 bâtiments 184 classes
- Home école des Mosses 1 bâtiment

Bâtiments à usage de l'Administration

- Av. du Prieuré 2, 2A (DAGF) ;
- Ch. de la Damataire 13 (DTSI et DUES) ;
- Av. Samson Reymondin 1 (DDGS) ;
- Rue de la Poste 9 (Police Est Lausannois) ;
- Quartier du Temple 1 (DAGF - Service informatique) ;
- Av. du Prieuré 1 (DJAS, OPO, ORPC) ;
- Ch. du Stand et Chenaulaz (DDGS - hangar et refuge forestier) ;
- Ch. des Anciens-Moulins (DDGS - ateliers des ouvriers professionnels) ;
- Av. Guillemin 5 (DUES -Parcs et promenades, jardins) ;
- Ch. de Rennier (DUES -Parcs et promenades, serres).

Bâtiments locatifs

• Affectation administrative et commerciale	5 bâtiments	12 objets
• Affectation habitation	21 bâtiments	92 objets
• Places de parc	13 sites	120 objets
• EMS (Haute Combe)	1 bâtiment	

Bâtiments et infrastructures sportifs et de loisirs

• Salles de sport (gymnastique)	7 sites	9 salles
• Piscines (1 extérieure et 1 intérieure)	2 piscines	4 bassins
• Port de plaisance (y.c. locaux Sauvetage et Club Nautique) y.c. 12 places visiteurs	1 port	352 objets
• Terrains de football (officiels et de quartier)	5 sites	6 terrains
• Terrains de tennis	1 site	7 courts
• Terrain de rink-hockey (situé au collège de Mallieu)	1 terrain	
• Salle arts martiaux (située au collège des Alpes)	1 salle	
• Stands de tir (1 stand 25 m.)	21 stands	
• Piste Vita	1 piste	
• Terrain de pétanque.	1 site	

Bâtiments divers

• Eglises	4 églises	
• Cafés - restaurants	3 bâtiments	
• Jardins y.c. Association des jardins familiaux	4 sites	84 jardins
• STPA	1 bâtiment	
• Bâtiments divers (kiosques TL, WC publics, etc.)		
• Service de défense contre l'incendie et de secours	2 bâtiments	

PRÉAVIS EN COURS

Préavis en cours

- Préavis N° 16-2009 : Développement des structures de la petite enfance, 2^e étape.
- Préavis N° 11-2012 : Préavis d'intention sur la politique du logement 2012-2019.
- Préavis N° 16-2012 : Entretien du patrimoine construit, étape 2.
- Préavis N° 02-2014 : Renouvellements et acquisition de véhicules pour les années de 2014 à 2016.
- Préavis N° 25-2014 : Achat parcelle N° 11 - ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully.

Préavis terminé

- Préavis N° 01-2010 - Stand de Volson - Assainissement de la butte de tir à 200 mètres et devenir du bâtiment : bouclé par la communication N° 15-2014.

GÉRANCE ET INTENDANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

Au printemps 2014, une visite de l'ensemble des propriétés communales a été effectuée. Elle a permis de prioriser les travaux d'entretien à réaliser à court terme.

La DDGS a assuré la conduite de plusieurs chantiers et représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully. De nombreux travaux de réparation et entretien ont été entrepris, tels que :

- Collège Arnold Reymond : rénovation d'une salle de travaux manuels " bois " et réfection du centre de documentation ;
- Collège Jules Loth : remise en état des vestiaires de la salle de gymnastique (plafonds et luminaires) ;
- Collège Principal : réfection complète de 4 salles de classe (sols, murs et plafonds) ;
- Collège de Mallieu : création d'un APEMS et déplacement de la salle informatique ;
- Collège des Alpes : réaffectation de l'appartement de conciergerie en APEMS ;
- Villa romaine : pose d'une détection incendie ;
- Maison Pulliérane : réfection des soubassements et de la façade " sud ", amélioration et remise en conformité de la porte du bar/service ;
- Galerie du Prieuré : création du Labo des Archéos destiné à la découverte de l'archéologie pour les enfants ;
- Jardins des Alpes : remise en état d'un mur de soutènement ;
- Verrière 4-6 : réfection de la cour de l'immeuble en enrobé ;
- Alpes 16 : rénovation des façades de la boulangerie ;
- Salle omnisports : remplacement de plusieurs éléments de gestion du temps de jeu pour le basket ;
- Pully-Plage : séparation des vestiaires hommes/femmes des garde-bains, réparation et remise en état suite à une fuite d'eau dans le local cuisine ;
- Musée d'art de Pully : mise en séparatif des eaux usées et claires ;
- Home-école des Mosses: réfection de la porte d'entrée et pose d'un système de contrôle d'accès.



Le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative. L'ensemble des prestations s'élève à un montant global de CHF 2'594'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2014	2013
Bâtiments administratifs	CHF 850'000.00	CHF 697'000.00
Bâtiments locatifs	CHF 588'000.00	CHF 380'000.00
Ecoles	CHF 969'000.00	CHF 768'000.00
Infrastructures sportives	CHF 136'000.00	CHF 58'000.00
Églises	CHF 51'000.00	CHF 32'000.00
Total	CHF 2'594'000.00	CHF 1'935'000.00

Principaux travaux réalisés par l'équipe des ouvriers professionnels de la DDGS

Les artisans de la DDGS effectuent des travaux d'entretien courant dans tous les bâtiments propriété de la Ville. Ils effectuent des travaux d'ébénisterie, menuiserie, serrurerie et plâtrerie-peinture. Leurs tâches vont des bricoles journalières aux chantiers plus importants de réfection, dont les principaux ont été :

- réfection de 2 appartements suite au départ des locataires (peinture, menuiserie et réfection de sols) ;
- réalisation de l'ensemble des meubles de l'ArchéoLab et réfection des menuiseries et peintures ;
- réalisation de 8 vitrines de présentation d'œuvres pour le Musée d'art de Pully ;
- réfection des pontons du port ;
- réfection des peintures de la scène, des loges et d'une partie de la grande salle de la Maison Pulliérane ;
- réfection des peintures et de travaux de menuiserie, suite à 3 expositions, au Musée d'art de Pully ;
- fourniture et pose d'une barrière de sécurité aux Anciens-Moulins ;
- fourniture et pose de 3 armoires au refuge des Quatre Vents ;
- bâtiment administratif Samson-Reymondin 1 : réfection de la cuisine.



Gestion locative - mutations de bail à loyer

3 mutations ont eu lieu, soit :

- un appartement de 5.5 pièces à l'av. Général-Guisan 75 ;
- un appartement de 3.5 pièces à l'av. du Prieuré 11 ;
- un appartement adapté de 2.5 pièces à la pl. Neuve 4.

De plus, 49 nouvelles demandes de location ont été faites en 2014 contre 44 en 2013.

Appartements à loyers modérés

La Ville de Pully est propriétaire de 2 immeubles d'habitation au bénéfice d'un appui financier des pouvoirs publics :

- **Ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements)**

Ces 2 immeubles bénéficient d'un appui financier communal permettant à des personnes à faibles revenus de disposer d'un appartement à loyer réduit. Des directives adoptées par la Municipalité en 2004 fixent les conditions d'octroi de ces logements.

Au 31 décembre 2014, la liste d'attente pour ce type d'appartement se résume comme suit (hors pl. Neuve 4, liste gérée par la DJAS) :

Typologie de logements	1 à 2 pces	2.5 à 3 pces	3.5 à 4 pces	4.5 à 5 pces	Total
Nbre de demandes au 31.12.2013	74	68	43	8	193
Nbre de demandes au 31.12.2014	59	33	17	10	119
Écart en %	-20 %	-52 %	-60 %	25 %	-38 %

Appartements subventionnés

- **Ch. de la Damataire 11 et pl. Neuve 4 (25 logements)**

Ces 2 immeubles construits avec l'appui financier des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux, ne reçoivent plus de subventionnement, depuis fin 2013 pour la Damataire 11 et juin 2014 pour la pl. Neuve 4. Ils passent dans la catégorie des immeubles à loyer libre.

L'immeuble de la pl. Neuve 4 garde sa vocation initiale de logements adéquats pour des personnes à mobilité réduite.

Logements d'urgence

En 2013, un appartement d'urgence a été mis à la disposition d'une famille en situation de détresse. Afin de permettre aux locataires de retrouver un logement plus adéquat, le bail a été renouvelé pour une durée déterminée et prendra fin au printemps 2015.

Le bail à loyer de l'appartement d'urgence du collège des Monts-de-Pully, conclu en 2012, a également été renouvelé pour une année supplémentaire pour les mêmes raisons que celles citées précédemment.

Au 31 décembre 2014, la Commune ne possédait plus aucun logement d'urgence disponible.

LOCATION ET INTENDANCE DES LOCAUX

L'entrée en vigueur, depuis cette année, des nouvelles directives d'utilisation des refuges et de la Maison Pulliérane ont permis de redéfinir la gestion des locations et offrir un meilleur service aux clients.

Dans le courant de l'année, un nouveau programme informatique de gestion des salles et des locations " GELORE " a été implémenté. Il a permis d'améliorer notablement la gestion administrative des locaux.

Refuges

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies	For Noise	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	97	57			154
Quatre Vents	148		18		166
Stand de Volson	49		8	28	85
					405

L'utilisation des refuges reste soutenue et de nombreuses demandes de location ne peuvent être honorées. La location des refuges des Quatre Vents et du Bois-du-Moulin a légèrement augmenté en 2014. L'engouement généré par ces deux lieux reste important grâce aux dortoirs. Le nombre de jours de location du stand de Volson reste stable. Par contre, la cessation d'activité de l'une des sociétés de tir, suite à la fermeture du petit calibre (tir à 50 mètres), a ramené à la baisse le nombre de jours total d'utilisation.

Maison Pulliérane

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 63 fois, dont 30 fois par des sociétés locales de Pully et 9 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 83 fois, dont 17 fois par des sociétés locales de Pully et 2 pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

L'utilisation des salles du 1^{er} étage est en augmentation, notamment pour des réservations internes ou des assemblées de copropriétés (375 fois pour les 3 salles confondues).

Salle de projection du collège Arnold Reymond

127 heures d'utilisation, en dehors des horaires scolaires, dont 59 par les écoles, 58 par des privés et 10 par l'Administration communale.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Piscine de Pully-Plage

La saison 2014 est la moins bonne saison sur les 6 dernières années en termes d'entrées malgré un bon début de saison.

Nombre d'entrées	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Mai	4'328	1'297	8'793	9'825	7'182	13'863
Juin	32'619	23'121	28'151	21'134	24'927	24'328
Juillet	19'148	48'447	27'925	24'683	48'247	34'808
Août	17'454	34'246	39'437	40'193	21'375	42'612
Septembre	4'626	5'046	3'684	2'396	1'013	1'785
Total	78'175	112'157	107'990	98'231	102'744	117'396

La buvette de la piscine, tenue depuis mai 2010 par M. Jaspal Singh, a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 181'784.70, en recul de 27 % par rapport à 2013. Ce recul est dû aux mauvaises conditions climatiques des mois de juillet et août.

Piscine couverte

La piscine couverte, rénovée en 2010, est fortement sollicitée par les écoles (38 heures par semaine) et les clubs sportifs locaux (20 heures). Les ouvertures au public représentent 27 heures par semaine. Depuis 2013, la piscine est ouverte les dimanches de 9h00 à 16h00, ce qui rencontre un vif succès. Une augmentation de plus de 25 % des entrées est constatée en 2014.

Port de plaisance

En 2014, 19 demandes d'inscription, toutes catégories confondues, ont rejoint les listes d'attente pour 15 places attribuées. La demande reste nettement supérieure à l'offre. Un important travail de contrôle des embarcations (bateaux ventouses, défauts de permis, etc.) a été effectué et devrait permettre la résiliation de plusieurs places en 2015.

VIGNES

Saison viticole

Des nuits fraîches et des journées ensoleillées durant l'automne ont offert un climat idéal pour que le raisin mûrisse après une météo peu clémente durant le reste de l'année. Les tempêtes de grêle des 20 juin et 28 juillet n'ont pas touché Pully. Les mois de juillet et août, les plus pluvieux mesurés ces 10 dernières années, ont offert des conditions propices au développement de champignons. Ces conditions ont retardé le processus de maturation du fruit de près d'un mois et nécessité une certaine vigilance.

Vendanges

Les vendanges se sont déroulées du jeudi 25 septembre au vendredi 3 octobre avec une météo agréable. Cette année, le Chasselas devrait être plus équilibré avec davantage de fraîcheur. Certains cépages, plus précoces, vont même tirer leur épingle du jeu comme le Sauvignon blanc et le Chardonnay avec une magnifique qualité. Les prévisions annoncent une augmentation de volume de 40 % pour le Pinot noir par rapport à 2013, de 30 % pour les blancs et 20 % pour les rouges. Pour rappel, les vendanges 2013 étaient particulièrement faibles.

Drosophile suzukii

Ce drosophile, appelé également mouche des cerisiers, a diminué quelque peu les récoltes de rouge en Suisse. Cette mouche, désormais recensée partout en Suisse, transforme, par une piqûre sur la baie, le jus en vinaigre. Les vignerons ont dû procéder à un tri supplémentaire de la récolte ainsi qu'à un traitement spécifique. Fin août, alors qu'elle se propageait massivement dans la région de Lutry, sa prolifération a heureusement été limitée sur le vignoble communal.

Quantités récoltées et sondages obtenus

Dénominations	2014			2013	
	Litres	Degrés Oe	△ en %	Litres	Degrés Oe
Cépages blancs					
Chasselas	13'300	71	29 %	10'300	73
Chardonnay	1'500	89	25 %	1'200	90
Doral	500	87	25 %	400	85
Sauvignon	400	89	60 %	250	87
Sylvaner	400	90	60 %	250	91
Total cépages blancs	16'100		30 %	12'400	

Dénominations	2014			2013	
	Litres	Degrés Oe	Δ en %	Litres	Degrés Oe
Cépages rouges					
Garanoir	2'000	89	16 %	1'730	89
Diolinoir	750	93	7 %	700	89
Gamaret	1'500	90	0 %	1'500	93
Pinot Noir	2'600	91	73 %	1'500	90
Gamay	800	87	33 %	600	87
Galotta	1'300	91	-7 %	1'400	90
Total cépages rouges	8'950		20 %	7'430	
TOTAL cépages blancs et rouges	25'050		26 %	19'830	

FORÊTS

Martelage

Le volume martelé en 2014 a été plus important que les années précédentes.

Lieu-dit/endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
		Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
Poudrière	Mise en lumière			17	12	17	12
Rochettaz Amont	Eclaircies perchis			65	11	65	11
Daillettes	Coupe sanitaire	47	182	49	248	96	430
Stand de Volson	Mise en lumière	48	81	69	117	117	198
Poudrière	Mise en lumière	54	123	64	166	118	288
Rte des Monts-de-Lavaux	Coupe sanitaire			8	14	8	14
Ligne de tir Volson	Eclaircies		45			0	45
	Chablis		67		60	0	127
Les Dailles caisson	Eclaircies	16	38			16	38
		165	536	272	628	437	1'163

Coupe de bois

Durant l'année 2014, plusieurs coupes de bois ont notamment été réalisées au Bois-du-Moulin, à Rochettaz, aux ch. du Stand et du Trepay (vers la galerie de drainage). Quelques chantiers de chablis ont aussi été traités. Les coupes de Rochettaz et du Stand ont été particulièrement techniques en raison de la présence du public et de mobilier urbain aux abords des sites.



Coupe ch. Trepay



Préparation d'un câblage au bord de l'autoroute

Sylviculture

Des chantiers sylvicoles ont été réalisés aux Rafforts, Bois-du-Moulin et aux Daillettes.

Bois de feu

Suite au succès rencontré par la mécanisation de la production de bois de feu de feuillus en 2013, l'opération a été reconduite. Ce procédé permet de gagner du temps et de diminuer les coûts. La production de feuillus a atteint 142 stères alors que la production de résineux a été de 45 stères.

Plantes invasives

Cette année a été particulièrement marquée par les nombreuses interventions sur certains foyers de Renouée du Japon. Plus de 150 heures ont été consacrées à cette problématique par l'équipe de forestiers ainsi que par

une entreprise externe. Un volume de 94 sacs de 110 litres a été prélevé. D'autres foyers de plantes invasives ont aussi été traités. Les collaborateurs de la Ville ont suivi un cours sur les néophytes envahissants et un diagnostic a été effectué en collaboration avec d'autres services sur la Renouée du Japon.

Glissements de terrain

L'équipe forestière est intervenue sur plusieurs glissements de terrain. Un important caisson a été construit vers la galerie de drainage, sous la route des Monts de Lavaux. Une entreprise en génie civil est venue en soutien technique.

Entretien des chemins et de la piste Vita

L'entretien annuel du réseau de chemins forestiers et de la piste Vita a été effectué, comme de coutume. Une réfection d'un tronçon de la piste Vita a été réalisée en collaboration avec la protection civile. Différentes barrières ont été remplacées. Une table et des bancs ont été confectionnés par les forestiers-bucheron de la Ville et mis en place dans les forêts communales pour le confort des promeneurs.

Plantation

50 sapins de Norman et 50 sapins blancs ont été plantés pour renouveler les plantations de sapins de Noël. De plus, 30 chênes ont été remplacés dans la plantation du refuge de Chenaulaz.

Bois produit

Comme chaque année, une scie mobile s'est déplacée au hangar des Quatre Vents afin de scier environ 20 m³ de bois rond. Les différentes poutres et planches produites sont utilisées par les menuisiers-ébénistes, les vigneron, les parcs et promenades et le service forestier. Pour ce dernier, les sciages servent pour l'entretien et la construction de chemin et le mobilier forestier. Une partie des constructions et des produits sont désormais vendus aux particuliers et à des sociétés (Comptoir Suisse, Patinoire du Flon, etc.). La liste des produits est disponible sur le site internet de la Ville de Pully.

Plaquettes forestières

La production de plaquettes s'est élevée à 1'350 m³. La livraison pour le chauffage du collège des Alpes et des locaux voisins a atteint 600 m³ alors que l'utilisation de plaquettes pour l'entretien de chemins forestiers ou de places de jeux a été de 160 m³.

Accueil en forêt

L'accueil des enfants en forêt est un point important de l'éducation des jeunes au regard du milieu forestier. Ainsi, 2 demi-journées ont été consacrées à deux classes d'école pulliérannes. Une démonstration d'abattage d'un chêne et la plantation d'un nouveau chêne de 3m ont été réalisées. Chaque enfant a pu repartir avec un chêne en pot.

OFFICE DU LOGEMENT

Les résultats de l'enquête annuelle cantonale effectuée auprès des communes vaudoises montrent que le nombre de logements vacants (location et vente), bien qu'en légère augmentation, reste à un niveau très bas, soit 2'606 au 1^{er} juin 2014 (contre 2'281 au 1^{er} juin 2013). A Pully, au 1^{er} juin 2014, seuls 36 logements étaient vacants (contre 40 en 2013).

Au niveau cantonal, le taux de logements vacants, au 1^{er} juin 2014, de 0.68 % demeure le même que l'an passé. Le taux de 1.5 %, fixé par la Loi cantonale sur l'utilisation d'une formule officielle au changement de locataire, représente le seuil au-dessous duquel les mesures légales de protection du parc locatif s'appliquent, ce qui est le cas depuis 2001.

Vente d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement, jusqu'alors loué, est soumise à l'autorisation de la Division logement du Service des communes et du logement, en vertu de la Loi sur l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amenée à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pullièran (art. 6 de la LAAL), la Municipalité a estimé que sur 22 demandes traitées en 2014, 15 logements entraient dans une catégorie dite " à pénurie ", nécessitant une attention particulière au regard de la LAAL.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Nbre de demandes traitées	22	26	13	18	40	29	28

Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)

10 dossiers ont été traités par l'Office du logement dans le cadre des procédures de demande d'autorisation de permis de construire.

Règlement communal sur l'aide individuelle au logement

Le 5 mars 2014, la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Mme B. Métraux a approuvé le Règlement communal sur l'aide individuelle au logement, accepté au préalable par le Conseil communal le 30 octobre 2013.

L'entrée en vigueur de ce texte, au 1^{er} janvier 2015, permettra à la Ville de Pully d'octroyer une aide financière aux ménages avec enfant(s) disposant d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

BUREAU DES SPORTS

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2014, les sociétés sportives et culturelles concernées les ont utilisées environ 7'221 heures.

L'aide aux sociétés sportives pulliérannes est calculée notamment en fonction du nombre de membres juniors âgés de 4 à 20 ans ainsi que de la catégorie de jeu de l'équipe fanion du club.

Subsides et utilisation des salles par les sociétés sportives avec mouvement junior

Sociétés	Nbre heures Utilis. salles de sports	Nombre de membres	Nombre de juniors	Juniors non Pulliérans	Subsides 2014 (CHF)
Budokwai	910	216	183	74	7'500.00
Club Tennis de table	581	62	46	20	5'658.00
Club Nautique	57	421	172	64	15'572.70
Espérance basket	853	167	144	92	32'400.00
FSG	768	210	187	50	10'000.00
Ondine	295	118	4	1	2'500.00
Rink-Hockey	26	55	37	21	2'500.00
Pully Basket	2'059	354	277	173	33'054.80
Pully Football	175	470	355	201	10'000.00
Pully Natation	32	242	133	80	7'500.00
Sauvetage	53	52	13	3	2'500.00
Tennis Club	209	631	263	97	10'893.60
Total	6'016				140'079.10

URBAN TRAINING

L'édition 2014 d'Urban Training à Pully a eu beaucoup de succès. 18 sessions ont eu lieu du 7 mai au 17 septembre 2014 avec en moyenne de 21 participants.

Urban Training est une manière inédite de faire du sport et de redécouvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Les cours, d'une durée d'une heure, sont gratuits et sont adaptés à toutes et à tous, quel que soit l'âge et la condition physique.

Une application pour Smartphone, " Sport City Tour ", a été développée où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully. Un coach sportif à portée de main !

A la fois en français, allemand et anglais, l'application permet aux habitants, entreprises, visiteurs, touristes, sportifs, de pratiquer une activité sportive tout en visitant la ville et découvrant certains monuments culturels intégrés dans l'application.

JE COURS POUR MA FORME

" Je Cours Pour Ma Forme " est un programme de mise en condition physique par la course à pied. Il s'adresse aux débutants, à celles et ceux qui ne courent pas ou peu et n'attendent qu'une main tendue pour chausser les baskets. Sur 12 semaines, ce programme d'initiation à la course à pied est encadré par un animateur qui assure un suivi personnalisé à chaque participant.



MÉRITES SPORTIFS 2013

Mérite sportif junior individuel masculin

André Meylan, né le 7 juin 1995, domicilié à Pully, pratique les échecs et fait partie du club Echallens Chess Club. André a disputé son premier tournoi en 2002 et atteint en une douzaine d'années, en 2013, le titre suisse le plus élevé dans les catégories jeunes : champion suisse juniors.

Mérite sportif par équipe

Phoenix Espérance Pully est une équipe qui évolue en LNB. Elle porte haut les couleurs de la Ville et démontre une magnifique volonté de dépassement dans la réalisation de performances sportives. Composée de 12 joueuses et joueurs, y compris l'entraîneur, cette équipe a obtenu le titre de championne suisse de Handibasket pour la saison 2012-2013, titre qu'elle a confirmé pour 2013-2014.

Mérite pour l'esprit sportif (fair-play)

Marie-Rose Graf-Fernandez, co-fondatrice, en 1969, d'Espérance Sportive Pully Basketball qui a formé d'innombrables joueuses de Ligue nationale A. Présidente d'Espérance sportive Pully Basketball, club reconnu au niveau national et international et dans lequel la formation de la jeunesse, l'éducation sportive et la compétition tiennent une place prépondérante.

Jean Fernandez, ex-joueur Pully BBC, ex-entraîneur Pully BBC et entraîneur Espérance sportive Pully depuis 1970. Par le passé, il a mené une équipe en ligue nationale A et a conduit des juniors A au titre de champion suisse à 3 reprises.

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2014, le fonctionnement de la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) a pris son rythme de croisière dans sa nouvelle organisation. La mise en place d'outils de pilotage stratégiques de la Direction est en cours. En effet, la complexité des projets devient toujours plus grande. Leur acceptation par le Conseil communal et la population demande des efforts de communication accrus. L'intérêt des Pulliérans pour les projets qui les concernent est très positif, mais représente un nouveau défi pour l'Administration et la Municipalité.

Divers projets de la Direction ont dès lors suscité des discussions nourries. Celles-ci tournent notamment autour du partage de l'espace public entre ses différents utilisateurs - piétons, cyclistes, automobilistes ou transports publics. Cette problématique a engendré plusieurs postulats auxquels la Municipalité répondra dans le courant de l'année 2015.

Le recours d'une partie des commerçants de la rue de la Poste et de ses alentours bloque toujours l'essai concernant la mise en sens unique de cette rue. Leur opposition à ce projet est principalement due à la problématique du stationnement. Les discussions du Conseil communal à propos des aménagements routiers de l'av. de Villardin et de ses abords ont également tourné autour de ce sujet, même si cet important préavis a finalement été voté à une très faible majorité.

La DTSI tente de relever le gant et d'entrer en discussion avec les riverains et utilisateurs dès l'entame des projets. Notre Direction désire encore améliorer le dialogue et la communication avec la population, soucieuse qu'elle partage entièrement avec la Municipalité.

Le " plan lumière ", élaboré durant l'année 2014, est un bon exemple du type d'approche expérimenté par notre Direction. Son élaboration a en effet débuté par une démarche participative sous forme de marche exploratoire nocturne. D'autres démarches similaires devraient suivre lors de la réalisation des premiers projets concrets d'éclairage.

Dans ce même domaine de l'éclairage public, le projet MAREP - mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public - mené en 2013, a permis à la Ville de Pully de devenir exemplaire selon le classement de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) et du WWF. En effet, la consommation annuelle de 9.8 MWh/km de voies éclairées est nettement inférieure à la limite souhaitée de 12 MWh/km.

La Municipalité a décidé, en 2014, de devenir " partenaire en processus Cité de l'énergie ". Dans ce but, elle a confié à la DTSI l'élaboration d'un concept énergétique communal qui devrait être formellement approuvé début 2015. Cet outil, recommandé par la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), permettra de structurer la future politique énergétique communale et devrait nous amener à obtenir le label " Cité de l'énergie " à l'horizon 2019.

La problématique des déchets provoque toujours de nombreuses discussions. Pourtant, la baisse générale des quantités collectées s'est confirmée en 2014. De même, le taux de recyclage reste supérieur à l'objectif de 60 % fixé par le Canton pour 2020. Les recours déposés par certains propriétaires contre la taxe de base au volume ECA ont été admis par la Commission communale de recours en matière d'impôts (CCRI). La Municipalité a décidé de recourir contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public cantonale (CDAP). Une motion demandant un changement de ce système de taxation a par ailleurs été classée par le Conseil communal.

La signature d'une convention de partenariat entre les directions des services industriels des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lausanne est une excellente nouvelle. Elle permet déjà aujourd'hui une intensification des collaborations intercommunales.

J'aimerais à nouveau chaleureusement remercier les collaboratrices et collaborateurs de la DTSI pour leur engagement et leur motivation, même si les difficultés à mener à bien les projets et les retards que prennent ceux-ci suscitent parfois un certain découragement.

DOMAINES TRANSVERSAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PULLY, PAUDEX, BELMONT ET LAUSANNE

Les directions des travaux et des services industriels des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lausanne collaborent depuis plusieurs années dans les domaines de l'eau potable (alimentation en gros), de la voirie (service hivernal), de l'assainissement (STEP de Vidy), des déchets (déchèterie de la Perraudettaz), de l'électricité (planification de réseaux, télérelevage de clients professionnels), du gaz (distribution jusqu'au

client final) et de la route et de la mobilité (axes forts de transports publics). Ces collaborations s'inscrivent dans le cadre de projets communs, d'une mutualisation des ressources, de prestations déléguées ou autres.

Afin d'offrir un cadre général à ces activités ponctuelles, une convention de partenariat élargie a été signée permettant d'harmoniser et de développer ces collaborations, tout en respectant les identités communales. Les buts de ce partenariat sont multiples et dépassent la simple volonté de rationaliser les coûts par des économies d'échelle : coordination de projets, partage de compétences, échange de bonnes pratiques, mutualisation de matériel ou de main-d'œuvre, harmonisation des procédures et des règlements, etc.

Par ailleurs, ce partenariat permettra de renforcer la compétitivité des services techniques dans un environnement réglementaire toujours plus exigeant et requérant des compétences de plus en plus pointues. Il facilitera également la mise en œuvre de certains projets complexes qui nécessitent une forte coordination intercommunale. Il améliorera enfin les synergies entre les collaborateurs des différents services à tous les niveaux hiérarchiques.

En 2014, cette convention a déjà permis plusieurs nouvelles collaborations (détaillées dans le présent rapport) de voir le jour : partage des ressources pour la conduite des études et travaux de modernisation des réseaux au ch. de Pierraz-Portay, coordination des réflexions et études concernant le renouvellement des solutions logicielles utilisées pour la gestion des données géographiques, coordination au niveau du projet de modification du Règlement communal sur la distribution de l'eau, etc.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2014 sont de l'ordre de CHF 3.5 mios. Ce montant est inférieur aux investissements moyens observés ces 20 dernières années et encore insuffisant pour compenser la perte de valeur des réseaux au bilan (cf. tableau ci-après).

Toutefois, le plan des investissements (ci-après PI) présenté au Conseil communal le 11 décembre 2014 prévoit des investissements d'environ CHF 12 mios par an d'ici à 2018. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 60 à 70 % de ce montant, soit environ CHF 7 à 8 mios par an, ce qui rend possible l'objectif du maintien de la valeur.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI - Valeur et état des infrastructures ()*

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle (*)	Investissements moyens 1996-2011	Investissements 2014
Routes	131'000'000.00	2'350'000.00	1'802'000.00	1'750'000.00
Canalisations et STEP	197'000'000.00	2'850'000.00	1'518'000.00	1'150'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	100'000.00	3'000.00	22'000.00
Service des eaux	42'000'000.00	800'000.00	695'000.00	390'000.00
Service électrique	51'000'000.00	1'300'000.00	558'000.00	230'000.00
TOTAL TTC	426'000'000.00	7'400'000.00	4'576'000.00	3'542'000.00

(*) Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 55 ans pour les routes, de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 50 ans pour les réseaux d'eau et d'éclairage public et de 40 ans pour le réseau d'électricité.

COMMUNICATION

En 2014, la DTSI a élaboré une brochure de sensibilisation à l'environnement, en collaboration avec la DJAS, le Service de la communication et la Direction des établissements primaire et secondaire. Ce document, distribué une fois par année aux enseignants des établissements scolaires de Pully, propose des activités en lien avec les domaines de compétence de la DTSI (visite de la STEP, démonstration sur le terrain des activités de la Voirie, vulgarisation du concept d'énergie grise, etc.). Son but est de sensibiliser les élèves au moyen d'activités de proximité, tout en mettant en valeur les tâches incombant à la DTSI. Cet important outil de communication sera étoffé d'année en année pour proposer davantage d'activités et pourra également être étendu aux autres directions de la Ville de Pully.

PERMIS DE FOUILLE

La Municipalité a décidé de développer un module informatique pour optimiser le processus de délivrance et de suivi des permis de fouille.

Afin de réaliser ce module de plus de CHF 140'000.00, la DTSI et le Service informatique de Pully ont effectué une recherche de cofinancement. Les communes de Lausanne, Morges, Nyon, Yverdon et de la Riviera vaudoise (Cartoriviera) ainsi que les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Neuchâtel, Schwytz et Vaud y ont participé pour un montant légèrement supérieur à CHF 103'000.00 TTC. Grâce à cette contribution, le montant à charge de Pully ne s'élève plus qu'à environ CHF 36'000.00 TTC, ce qui représente 26 % du montant total.

Cette démarche a permis de baisser drastiquement les coûts pour Pully, de bénéficier des compétences d'autres administrations, de standardiser certains processus entre les administrations partenaires, d'obtenir un

outil sur mesure et de permettre le développement d'une solution de cyberadministration, autrement dit de rendre possible la communication entre le citoyen et le Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully (ci-après SIGIP). Finalement, cet outil pourra servir de base de développement pour d'autres applications, en particulier pour la cyberadministration des services communaux.

ÉNERGIE

La DTSI coordonne les mesures d'énergie pour la Commune. L'engagement d'un délégué à l'énergie en juin 2013 a permis, comme escompté, de renforcer les mesures dans ce domaine. La volonté affichée par la Municipalité d'atteindre la certification " Cité de l'énergie " a nécessité la réalisation d'un état des lieux des actions menées à ce jour. Il s'agissait de mesurer les efforts à fournir en vue de la labellisation. Cette évaluation a été réalisée par l'intermédiaire du catalogue de mesures standardisé EEA (European Energy Award) de l'Association Cité de l'énergie. Ce document comporte 72 mesures réparties selon 6 domaines :

- domaine 1 : développement, planification urbaine et régionale ;
- domaine 2 : bâtiments de la collectivité et équipements ;
- domaine 3 : approvisionnement, dépollution ;
- domaine 4 : mobilité ;
- domaine 5 : organisation interne ;
- domaine 6 : communication, coopération.

Avec un résultat de 32 %, la Ville de Pully affiche un important déficit à combler avant de pouvoir prétendre au label, puisqu'un minimum de 50 % des mesures préconisées par le catalogue EEA est nécessaire (cf. figure 1).

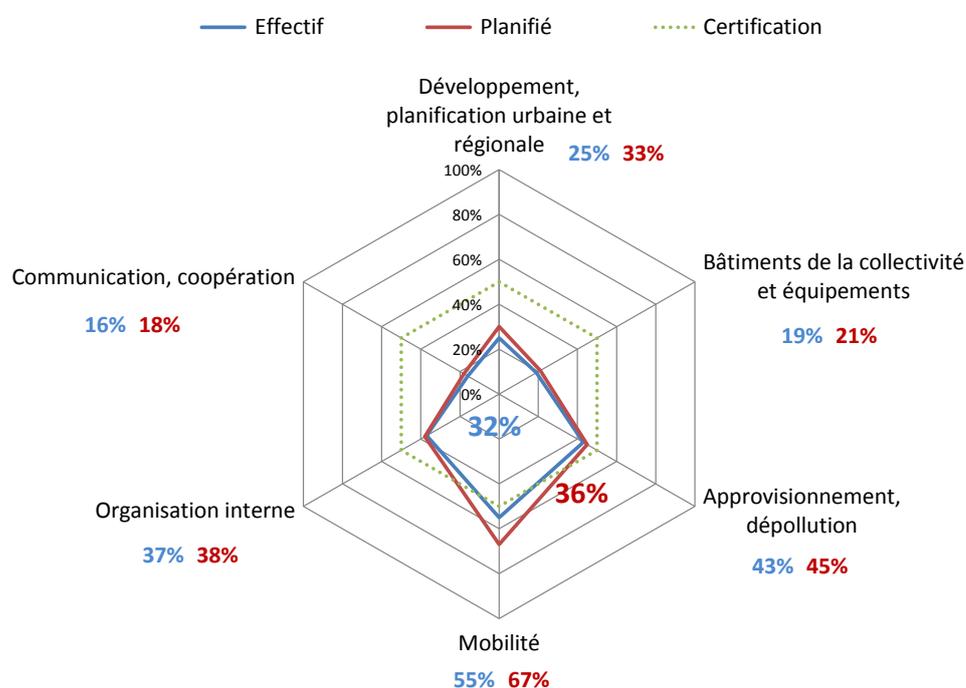


Figure 1 : résultat de l'état des lieux selon les critères du catalogue EEA (European Energy Award) des Cités de l'énergie

Hormis la mobilité affichant un résultat supérieur à 50 %, tous les autres domaines présentent des potentiels d'amélioration importants. Principalement d'ordre structurel, cette situation devrait fortement s'améliorer avec la mise sur pied d'une politique énergie-climat structurée et formalisée.

L'état et l'exploitation des bâtiments communaux nécessitent des mesures d'amélioration conséquentes du point de vue énergétique. La comptabilité énergétique abandonnée en 2009 a été remise à jour à l'aide du logiciel EnerCoach. Il permet le suivi annuel des consommations d'énergie (combustibles, électricité et eau) des bâtiments communaux. Dans un premier temps, les 15 principaux bâtiments consommateurs d'énergie de l'Administration communale seront analysés. Ils représentent 75 % de la consommation globale en énergie du patrimoine bâti communal. De 2009 à 2013, une hausse de la consommation en combustible (mazout) et une stabilisation de la consommation en électricité ont été constatées (cf. figure 2).

Les valeurs de consommation pour 2014 n'étaient pas encore mises à jour lors de la rédaction de ce texte.

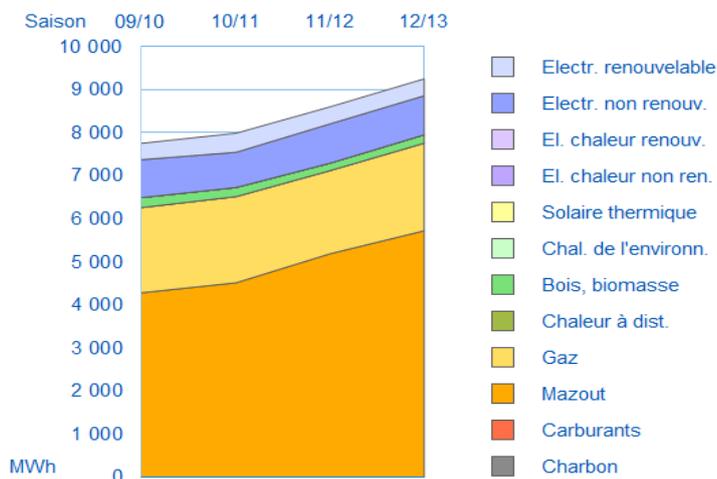


Figure 2 : évolution de la consommation d'énergie des 15 bâtiments communaux consommant le plus entre 2009 et 2013 (Source : EnerCoach).

Représentant à lui seul près de 40 % de la consommation finale d'énergie en Suisse, l'environnement bâti est l'un des principaux consommateurs d'énergie fossile. Des mesures d'optimisation des installations techniques des bâtiments communaux vont, peu à peu, être mises en place dès 2015. L'optimisation des réglages et du fonctionnement des installations a une influence sur la consommation totale d'un bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire). En augmentant l'efficacité énergétique du système, des économies financières importantes et sans investissements lourds sont engendrées. Une réduction de consommation d'au minimum 10 % sur 5 ans est garantie contractuellement pour les bâtiments analysés. L'optimisation des installations techniques se fera en collaboration avec les concierges des bâtiments concernés qui suivront une formation technique spécifique. A terme, cette mesure devrait permettre une économie d'énergie annuelle de près de 900'000 kWh, ce qui représente une économie financière de l'ordre de CHF 90'000.00 par an.

La planification urbanistique régionale affiche un certain déficit du point de vue de l'intégration des aspects énergétiques. Pour soutenir cette démarche, une étude de planification énergétique territoriale a été initiée, courant 2014, en collaboration avec la société Navitas Consilium SA, rattachée au CREM (Centre de recherches énergétiques et municipales). Il s'agit de mettre en adéquation les ressources énergétiques renouvelables locales avec les besoins présents et futurs du territoire. Les résultats de cette analyse sont attendus pour début 2015.

En 2014, la Municipalité a décidé de devenir partenaire en processus Cité de l'énergie, s'engageant ainsi formellement à entamer la démarche et à obtenir les moyens nécessaires en vue d'une labellisation. Dans ce but, la DTSI a reçu pour mandat d'élaborer un concept énergétique qui sera formellement approuvé, début 2015, par la Municipalité puis par l'Association Cité de l'énergie. Cet outil, recommandé par le législateur vaudois (LVLene, art. 15 al. 1), formalisera et structurera la future politique énergétique communale. Il aura pour but de :

- fournir une vision d'ensemble des actions communales qui influencent la consommation et la production d'énergie, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre ;
- préciser les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir ;
- fixer les indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la mise en œuvre de la politique énergétique communale ;
- fixer l'organisation adéquate et estimer les ressources humaines et financières ;
- communiquer sur la politique énergie-climat communale, sa mise en œuvre et ses résultats.

La mise en œuvre du concept énergétique dépendra naturellement des processus de décision habituels, en particulier de l'approbation par le législatif des budgets et crédits nécessaires à la réalisation des différentes mesures proposées.

Afin de faciliter le développement des énergies renouvelables locales et d'encourager les initiatives privées, la DTSI a initié fin 2014 la réalisation d'un cadastre solaire pour l'ensemble du territoire pullièran. Le résultat sera disponible sur SIGIP courant 2015. Il sera ainsi possible à tout propriétaire pullièran de se renseigner sur le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de la toiture de son logement, ainsi que sur les coûts estimatifs associés.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des équipements gérés par la DTSI sont désormais alimentés par de l'électricité verte certifiée Naturemade Star qui alimente l'éclairage public, la STEP, les stations de pompage et de relevage, ainsi que les feux de signalisation de la Ville de Pully (1.2 GWh).

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2014, conformément aux directives du Plan Général d'Evacuation des Eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis à l'av. de l'Avenir et au Sud du ch. de Miremont, ainsi qu'aux rues du Midi et du Centre. Actuellement, le taux de " séparatif effectif ", soit la proportion de bâtiments dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 50 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	1'605	
Séparés	>	unitaire	265	1'870
Unitaires	>	séparatif	178	
Unitaires	>	unitaire	637	815
Pas de raccordement / Inconnu / Fosse septique			513	513
Total				3'198

Longueur du réseau d'assainissement

Année	Unitaire (m)	Séparatif (m)		Total (m)
	Eaux mixtes	Eaux claires	Eaux usées	
31.12.2014	23'962	67'193	41'378	132'533
Posé en 2014	11	162	163	336

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur les domaines public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme " court " qui a été suivi. Portant sur 4'850 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil et l'av. de Belmont, le ch. de Petit-Clos ainsi que celles des rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 7'423 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 78 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours ou à venir (chantiers des rues du Midi et du Centre, chantier de l'av. de Villardin). Mal entretenus, ils sont souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal. La DTSI s'est appuyée sur le crédit de CHF 900'000.00 du préavis N° 20-2013 pour financer la plus grande partie de ces contrôles. Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (12 bâtiments inspectés en 2014).

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont, dont le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'" équivalent-habitant " (EH) qui correspond à 1 résident permanent, à 3 lits d'hôtel, à 3 emplois ou à 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2014	31.12.2013
Belmont (*)	3'769	3'740
Paudex	1'893	1'871
Pully (**)	18'844	18'729
Total	24'506	24'340

(*) y compris 72 EH sis sur la commune de Lutry

(**) y compris 57 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'463 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy.

Données statistiques	2014	2013
Pluviométrie (mm)	1'328	1'570
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'289'806	2'530'090
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	202'657 (176 heures)	295'621 (181 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	8.1	10.5
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	92	91
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (to de MS)	248	271
Sables évacués à la STEP de Lausanne (to)	9.0	13.8
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (to)	53	56
Electricité totale consommée (kWh)	584'009	599'663
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	326'204	347'801
Rapport production consommation électrique (%)	56	58

Avec une pluviométrie de 1'328 mm, l'année 2014 a été particulièrement pluvieuse. Les eaux ont dû être déversées avant le traitement biologique durant 176 heures, soit 2 % du temps. Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 92 %.

Les principaux travaux réalisés en 2014 se présentent comme suit :

- remplacement d'une vanne hydraulique à la station de pompage ;
- remplacement de certaines pièces pour la grille d'égouttage ;
- remplacement des compensateurs des pompes à la station de pompage ;
- rénovation de l'amortisseur de bruit du couplage chaleur force (CCF) ;
- révision complète après 6'000 heures de fonctionnement de la centrifugeuse ;
- remplacement de certaines pièces (stator) de la pompe de gavage des boues pour la grille d'égouttage ;
- vidange et nettoyage des bassins de traitements primaire et biologique ;
- remplacement du palier inférieur de la vis d'Archimède à la station de relevage 3.

Suite à l'apparition de fuites, les cuves de stockage de chlorure ferrique ont, en outre, dû être remplacées. Leur réhabilitation a été effectuée en parallèle avec le remplacement des conduites, l'installation d'un dépotoir de chargement et la modification de la gestion informatique des niveaux de pompage.

L'accumulation de sable et de filasse dans les digesteurs a réduit leur capacité de fonctionnement et induit une obstruction partielle des conduites. Ce problème a provoqué une suppression de l'installation qui a conduit à l'apparition de fissures laissant échapper du biogaz. Les travaux de réparation, prévus en 2015, consisteront à vidanger complètement les installations, à réfectionner les parois intérieures et à vérifier la tuyauterie. Un montant de CHF 405'000.00 a été alloué le 24 septembre 2014 par le Conseil communal pour la réalisation de ces travaux (cf. préavis N° 18-2014).

Pour finaliser la comparaison des scénarios concernant l'avenir du traitement des eaux à Pully (réhabilitation de la STEP existante ou raccordement sur celle de Vidy), des précisions sont toujours attendues à propos des coûts de construction et d'exploitation de la future STEP de Vidy et des subventions fédérales et cantonales auxquelles les communes pourront prétendre en cas de modernisation de leurs installations de traitement ou de raccordement à une STEP externe. Les données disponibles à ce jour montrent qu'il n'y aurait pas d'écart significatif entre les deux scénarios, en termes financiers, écologiques ou sociaux.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La consommation d'eau en 2014 est identique à celle de 2013 avec un volume d'un peu moins de 1.3 mio de m³ facturés aux utilisateurs. Le volume introduit dans le réseau a toutefois beaucoup diminué (- 10.4 %) du fait probablement de la mise en place d'un système continu de détection des fuites pour une phase test d'une durée initiale de 2 ans. Le nombre de fuites sur le réseau a notablement baissé (passant de 34 fuites en 2013 à 16 en 2014), de même que la fréquence d'interventions d'urgence.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2013	2014	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'067	2'080	+ 0.6 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'561'096	1'420'008	- 10.4 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	196'420	236'376	+ 20.3 %
Part de la production propre		12.6 %	16.6 %	+ 0.0 %
Consommation (volume facturé)	m ³	1'289'661	1'293'923	+ 0.1 %
Volume non facturé (pertes)	m ³	271'435	126'085	- 53.5 %
Part du volume non facturé (pertes)		17.4 %	8.9 %	+ 0.0 %
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		34	16	
Nombre de fuites branchements		20	21	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		2	5	
Nombre total de fuites		56	42	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	11	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.3	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	300	370	
Taux de renouvellement du réseau		0.58 %	0.72 %	
(*) En 2014, principaux axes renouvelés : Montillier, Avenir Est, Midi-Centre				
Nombre de nouveaux raccordements		13	11	
Nombre de raccordements réhabilités		8	7	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'077	2'091	
Nombre de compteurs renouvelés		115	130	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	389	

En 2014, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a été faible (0.72 %), notamment à cause du retard pris par certains grands chantiers communaux (rue de la Poste, bd de la Forêt).

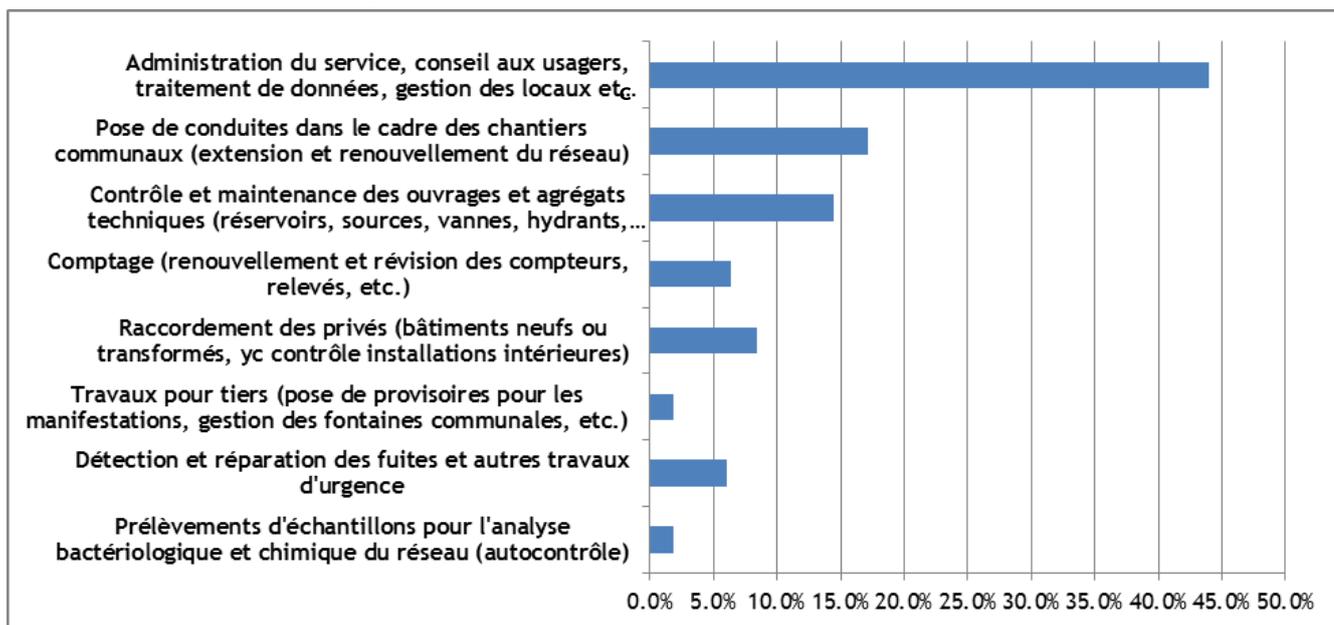
Les études d'optimisation du réseau d'eau potable, lancées depuis plusieurs années, ont été présentées aux services cantonaux compétents pour validation. Si les solutions envisagées (sectorisation du réseau, régulation de la pression, pré-localisation permanente des fuites, etc.) ont été bien accueillies, il a été jugé nécessaire de finaliser le Plan directeur de la distribution de l'eau (ci-après PDDE) avant de passer à leur exécution. Un important travail a donc été effectué en 2014, notamment dans le but de synthétiser les diverses études menées ces dernières années et de les répertorier dans un document de planification. La finalisation du PDDE est prévue pour le 2^e semestre 2015.

S'agissant des échanges d'eau avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (ci-après AIEJ), de nouvelles modifications effectuées sur son réseau ont permis d'augmenter encore les quantités d'eau restituées à Pully. Une solution reste néanmoins à trouver pour régler le déficit accumulé entre 2011 et 2013 qui rend l'AIEJ redevable d'un solde de plus de 100'000 m³ à Pully. Les négociations avec l'AIEJ se sont poursuivies en 2014 avec également pour objectif de trouver une solution technique assurant une valorisation pérenne des sources de Montpreveyres, y compris en cas de développement de sa production. Les discussions en ce sens se poursuivront en 2015 avec l'AIEJ et les autres partenaires régionaux.

Suite à la modification de la Loi vaudoise sur la distribution de l'eau en août 2013, un important travail de révision du Règlement communal a été mené en 2014, en collaboration avec les communes voisines. Le système de financement actuel a également été analysé. Au vu des nombreux travaux prévus ces prochaines années pour moderniser les installations de captage, de transport et de distribution, une hausse des charges, et donc des taxes, de l'ordre de 20 % est à prévoir à brève échéance.

En fin d'année, des rejets d'origine agricole ont provoqué une pollution des sources des Cases, propriété d'eauservice Lausanne, et contaminé une partie du réseau des Monts-de-Pully. Cette contamination a nécessité la purge complète du réseau concerné et la mise en place d'une solution d'approvisionnement de secours. Malgré le goût et l'odeur désagréables de l'eau, elle ne présentait toutefois pas de risque pour la santé. En plus des mesures d'urgence mises en place, des études complémentaires ont été lancées afin d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise et qu'une solution durable d'approvisionnement soit trouvée.

Répartition des activités du service des eaux en 2014



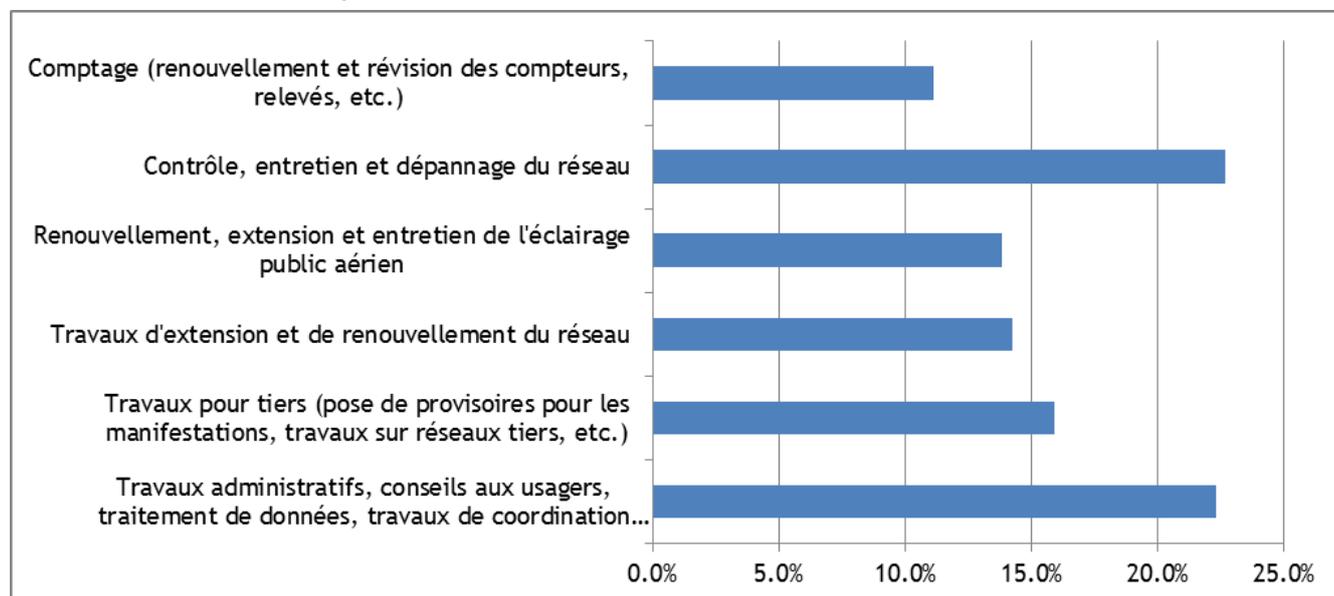
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 50'629'073 kWh ont été facturés en 2014, représentant une réduction d'un peu moins de 4 % par rapport à 2013. A priori, l'hiver et le printemps particulièrement doux sont en majeure partie responsables de cette différence.

Le nombre de coupures de courant atteint un total de 21. La qualité de fourniture, qui se mesure en nombre moyen de coupures par habitant ou en temps moyen d'interruption par habitant, est meilleure que celle imposée par la Commission fédérale de l'électricité (l'ElCom), régulatrice du marché depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation suisse en matière d'approvisionnement en électricité (cf. LApEl et OApEl sur www.admin.ch).

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2013	2014	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		10'994	11'166	+ 1.6 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	54'218'875	52'156'067	- 3.8 %
Energie facturée	kWh	52'555'977	50'629'073	- 3.7 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'662'898	1'526'994	- 8.2 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		4	3	
Nombre de coupures - réseau basse tension		24	18	
Nombre total de coupures		28	21	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	15	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	160.9	167.1	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'430	1'269	
Taux de renouvellement		0.89 %	0.76 %	
(*) En 2014, principaux axes renouvelés : ligne aérienne des Monts-de-Pully, Prieuré Nord, ch. du Coteau				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		17	14	
Raccordements réhabilités		8	5	
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 1 ^{er} janvier)	km	104.3	104.2	
Renouvellement et extension du réseau	m	2'405	1'672	
Taux de renouvellement		2.31 %	1.60 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31 décembre)		11'398	11'469	
Nombre de compteurs renouvelés		1'780	255	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		24	27	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		14	11	

Répartition des activités du service de l'électricité en 2014



Les prestations fournies par la DTSI aux communes de Paudex et Belmont sont toujours très importantes, générant ainsi certaines économies d'échelle et valorisant les compétences de ses collaborateurs.

La DTSI a poursuivi avec les gestionnaires de réseaux d'électricité régionaux les études entamées en 2013 pour optimiser la maîtrise des coûts du transport d'électricité, suite à la hausse de 1.52 ct./kWh subie par le timbre d'acheminement entre 2013 et 2014. Bien qu'élevés en comparaison suisse, les coûts facturés par les partenaires externes sont calculés conformément aux dispositions en la matière. Les plus grandes marges de réduction de ces coûts sont à chercher dans l'optimisation des investissements dans les réseaux de moyenne et haute tension et ne sont donc pas à attendre à court terme. Ces prochaines années, la DTSI continuera néanmoins, avec ses partenaires, à chercher d'autres moyens d'alléger les charges reportées sur le réseau pulliérain.

Après plusieurs mois de négociations, upc cablecom a remis, en février 2014, un inventaire détaillé de ses câbles de télécommunication occupant les infrastructures du réseau d'électricité communal. Ceci a permis de

fixer, pour la première fois, de façon précise, la rémunération due à la DTSI selon les termes de la convention du 25 mars 2013. 2 avenants à cette convention ont par ailleurs été conclus afin de préciser les modalités d'occupation des infrastructures communales par le réseau câblé de cette société. La location des infrastructures communales à upc cablecom génère désormais une recette supérieure à CHF 200'000.00 par an dont les consommateurs d'électricité pulliérans bénéficient directement, puisqu'elle est portée en diminution des montants à percevoir pour l'acheminement de l'électricité.

Un appel d'offres pour le renouvellement d'une camionnette munie d'une grue utilisée par le service électrique et destinée au transport de matériel (notamment de bobines) et de personnes a été lancé en 2014. Ce véhicule, qui remplacera un ancien modèle vétuste et très sollicité, devrait être mis en service courant 2015.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'analyse de la consommation d'énergie de l'éclairage public en 2014 permet de mesurer l'effet des nombreux travaux de renouvellement réalisés en 2013 dans le cadre du projet MAREP (" Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public ", cf. préavis N°16-2011). En effet, la consommation d'énergie est passée d'environ 830'000 kWh en 2013 à un peu moins de 680'000 kWh en 2014, soit une réduction de 18.5 %. Au vu de ces résultats, la Ville de Pully a reçu une subvention de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour un montant de CHF 176'319.00.

Avec une consommation annuelle désormais inférieure à 12 MWh d'énergie électrique par kilomètre de voie éclairée (9.8 MWh/km), la Ville de Pully est considérée comme exemplaire selon les classements de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) et du WWF. Cette bonne performance contribuera en outre à l'atteinte des objectifs fixés par l'Association Cité de l'Energie en vue d'une future labellisation.

Gestion du réseau d'éclairage public	Unité	2013	2014	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'282	2'282	
Consommation d'énergie	kWh	830'010	676'634	- 18.5 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	12.0	9.8	
Nombre de luminaires renouvelés		832	72	
Nombre de lampes renouvelées		190	176	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		108	105	

Des travaux de renouvellement se sont par ailleurs poursuivis en 2014 avec la mise en conformité de l'éclairage de 2 carrefours (Tour Haldimand et croisement Ramuz/Source), ainsi que la rénovation des luminaires du Quai Milliquet, qui prendra fin au 1^{er} semestre 2015.

Finalement, un plan lumière pour le centre de Pully a été élaboré en 2014. Outil complémentaire au Plan directeur de l'éclairage public (PDEP) réalisé en 2009, il précise les principes et méthodes d'éclairage au centre qui seront utilisés ces prochaines années. Il permettra également de garantir la cohérence de l'éclairage public lors des différentes phases de réaménagement du centre-ville et dans d'autres quartiers. Pour réaliser cette étude, la Municipalité s'est appuyée sur les résultats d'une marche exploratoire nocturne, durant laquelle habitants, commerçants et usagers du centre étaient conviés à porter un regard critique sur l'éclairage existant et à exprimer leurs désirs et leurs craintes quant à l'éclairage futur.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Les quantités récoltées se sont stabilisées pour la plupart des déchets depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013. La production totale de déchets a toutefois quelque peu augmenté (+ 3.67 %), ce qui s'explique principalement par une légère hausse des ordures ménagères (+ 6.01 %) et par une utilisation accrue de la déchèterie (déchets encombrants + 12.85 %, ferraille + 15.12 %). Raison pour laquelle le taux de tri sélectif a légèrement diminué, passant de 63.2 % à 62.1 %. Ce phénomène de relâchement des efforts de tri est fréquemment constaté lors des années qui suivent l'introduction d'une taxe au sac ou au poids. Les statistiques 2014 sont résumées dans le tableau ci-après.

Bien que les incivilités liées à la gestion des déchets soient peu répandues à Pully, les problèmes de surutilisation de certaines poubelles publiques et de dépôt de sacs en vrac n'ont pas encore été totalement résolus. Les mesures de contrôle effectuées en 2014 seront adaptées en 2015.

Afin de permettre une valorisation des objets en bon état, la DTSI a mené de nombreuses études en 2014, réalisant les essais suivants : récupération en déchèterie, organisation d'un vide-greniers communal, installation de boîtes d'échange entre voisins, etc. En début d'année 2015, la Municipalité présentera au Conseil communal les conclusions de ces études et les mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre, dans le but de répondre à la motion de M. le Conseiller communal A. Bally.

Depuis mars 2014, les habitants des Monts-de-Pully ont la possibilité d'accéder à la nouvelle déchèterie des Gavardes de la commune de Savigny, laquelle a officiellement été inaugurée le 12 septembre 2014. L'accès à cette infrastructure moderne et fonctionnelle élargie aux Pulliérans sera étudié en 2015, parallèlement à d'autres mesures visant à désengorger la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz.

Comparaison des poids des divers ramassages en 2013 et 2014 (en Kg)

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence +/- %
	2013	2014	2013	2014	2013	2014		
Ordures ménagères (OM)	2'000	0	2'365'100	2'509'470	2'367'100	2'509'470	142'370	6.01 %
Déchets encombrants (OMV)	198'434	233'320	19'150	12'220	217'584	245'540	27'956	12.85 %
Verre	53'480	60'660	656'540	673'022	710'020	733'682	23'662	3.33 %
Papier	95'380	32'800	1'419'810	1'397'370	1'515'190	1'430'170	- 85'020	- 5.61 %
Ferraille	100'810	115'490	5'970	7'430	106'780	122'920	16'140	15.12 %
Déchets végétaux	32'500	5'800	1'610'250	1'655'330	1'642'750	1'661'130	18'380	1.12 %
Huiles usées	0	0	4'192	2'792	4'192	2'792	- 1'400	- 33.40 %
PET	13'640	14'700	72'210	73'530	85'850	88'230	2'380	2.77 %
Aluminium + Fer blanc	8'186	5'834	30'560	35'040	38'746	40'874	2'128	5.49 %
Piles/batteries	450	930	295	287	745	1'217	472	63.36 %
Déchets spéciaux	0	0	6'021	4'598	6'021	4'598	- 1'423	- 23.63 %
Autres déchets triés (*)	323'946	435'889			323'946	435'889	111'943	34.56 %
Total	828'826	905'423	6'190'098	6'371'089	7'018'924	7'276'512	257'588	3.67 %
Dont tri sélectif (**)	628'392	672'103	3'805'848	3'849'399	4'434'240	4'521'502	87'262	1.97 %
Part du tri sélectif sur total (%)	75.8 %	74.2 %	61.5 %	60.4 %	63.2 %	62.1 %		

(*) plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

(**) total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2014, 47 nouveaux conteneurs pour la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'795 à Pully, soit près de 85 % des bâtiments. En outre, 2 écopoints ont été entièrement modernisés pour offrir aux habitants des infrastructures de tri fonctionnelles et bien intégrées dans leur environnement (cf. chapitre bureau technique, réaménagement des écopoints page 57).

Quantité des principaux déchets produits par habitant			
Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2013 (base : 17'670 hab.)	Pully 2014 (base : 17'790 hab.)	Vaud 2013
Ordures ménagères	133.84	139.42	168
Déchets encombrants	12.30	13.80	29
Verre	37.15	37.83	46
Papier	80.35	78.55	80
Déchets végétaux	91.12	93.99	102

Tout comme en 2013, plusieurs actions de communication ont été déployées en 2014 afin de sensibiliser la population et d'aider les habitants à trier leurs déchets. Une brochure proposant aux écoliers de Pully des activités les sensibilisant aux questions liées à l'environnement et à la gestion des déchets (cf. chapitre communication page 46) a notamment été éditée.

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Complétant le travail assuré par les conducteurs de 2 balayuses mécaniques et d'un engin laveur, 2 équipes mobiles, composées chacune de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des hommes à pied. En outre, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du nettoyage des WC publics ainsi que du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET et à déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 06h00 à 09h00, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades et appuyée par des entreprises privées, est intervenue à 6 reprises pour des alarmes neige en dehors des heures de travail. Le temps consacré au déneigement par les employés de la Voirie s'est élevé à plus de 800 heures, concentrées sur le début de l'année 2014.

Comme pour le service électrique, un appel d'offres a été lancé en 2014 pour le renouvellement d'un véhicule polyvalent utilisé pour le service hivernal, ainsi que pour le transport de personnes et de matériel. Ce véhicule, qui remplacera un ancien modèle vétuste et très sollicité, devrait être mis en service courant 2015.

Sur décision de la Municipalité, le projet de renouvellement du silo à sel, présenté par la DTSI en 2014, fera l'objet d'une révision et d'analyses de variantes complémentaires. Une nouvelle version sera proposée en 2015.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Commune, la Voirie effectue les tâches suivantes :

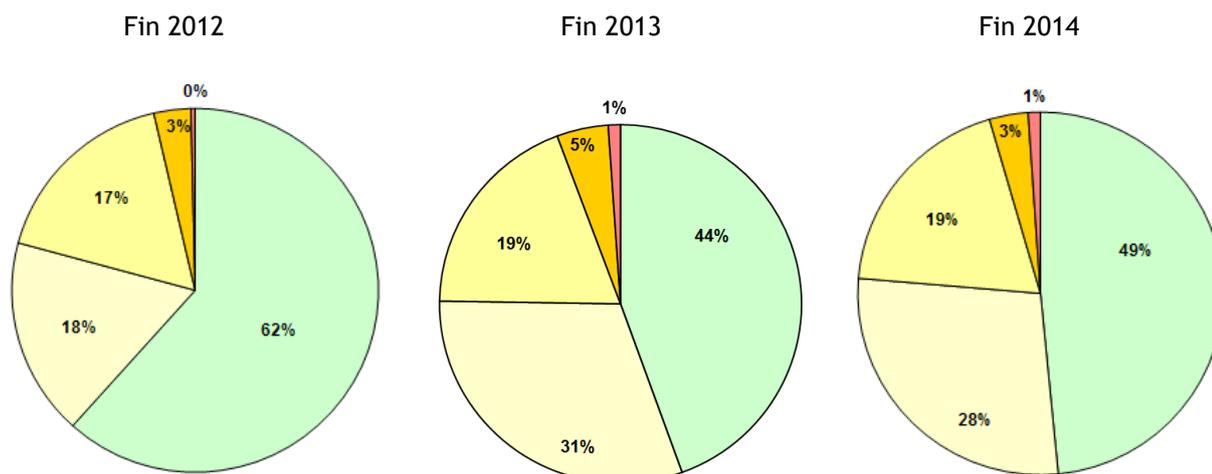
- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 875 heures ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, etc.) : 552 heures ;
- travaux légers d'entretien et de réfection des routes et trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage de sacs de route, avec l'appui d'une société extérieure ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 22 fosses à chiens, 4 fois par année.

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.3 km de routes (dont 5.1 de routes cantonales), 4.8 km de sentiers, 30 ouvrages d'art, 18 parkings et 83 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à CHF 132 mios. Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures effectuées en 2014 confirment sa dégradation progressive :

Valeur de remplacement du réseau routier	CHF	132'000'000.00
Dépréciation annuelle	CHF	2'400'000.00
Investissement annuel en 2011	CHF	1'600'000.00
Investissement annuel en 2012	CHF	3'850'000.00
Investissement annuel en 2013	CHF	2'400'000.00
Investissement annuel en 2014	CHF	1'750'000.00

Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.3 km de chaussées du réseau routier



Indice moyen de l'état des chaussées fin 2011 : 0.87

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2012 : 0.95

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2013 : 1.23

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2014 : 1.16

□ Bon état (0.0 < I < 0.9)
□ Etat moyen (1.0 < I < 1.9)
□ Etat suffisant (2.0 < I < 2.9)
□ Etat critique (3.0 < I < 3.9)
□ Mauvais état (4.0 < I < 5.0)

Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer, en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés ainsi que sur une étude complémentaire établie par le bureau Ertec SA portant sur les tronçons en plus mauvais état. Les études d'Ertec SA donnent par ailleurs des recommandations importantes sur la nature des travaux à réaliser afin de garantir le confort et la sécurité, mais aussi de protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2014 ont été les suivants :

- réfection partielle de l'enrobé au ch. de Rennier ;
- réfection partielle de l'enrobé aux ch. des Daillettes et de Fontanettaz ;
- renouvellement des tronçons les plus endommagés du secteur Liaudoz/Jean-Pavillard afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de mesure d'urgence à réaliser dans cette zone lors des travaux prévus au bd de la Forêt ;
- réfection ponctuelle au ch. des Anciens-Moulins.

Un important travail a été réalisé en 2014 afin d'établir un premier diagnostic, sommaire mais exhaustif, des 30 ouvrages d'art que la Ville de Pully possède seule (7 ouvrages concernés) ou en copropriété avec les

communes limitrophes et/ou les CFF (23 ouvrages). Financé par un crédit d'étude d'un montant de CHF 40'000.00 (cf. communication au Conseil communal N°10-2014 du 4 juin 2014), ce premier bilan débouchera en 2015 sur la publication d'un préavis par lequel la Municipalité demandera une première tranche de crédits (environ CHF 600'000.00) destinée à financer la réalisation de certaines études complémentaires et des premiers travaux de réfection.

BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET INSTRUMENTS DE MESURE

Depuis le mois d'août 2013, le bureau technique forme un apprenti géomaticien (option géoinformatique). La durée de la formation est de 4 ans et les cours professionnels sont dispensés à Morges et Neuchâtel.

Le matériel de nivellement a été modernisé avec l'acquisition d'un appareil optique de précision disposant d'un micromètre et d'un appareil digital de chantier. Ils sont utilisés par le bureau technique lors des divers contrôles d'exécution de chantiers ou de surveillance d'ouvrages.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

La solution informatique SIG utilisée pour gérer le cadastre, les réseaux de la DTSI et les nombreuses autres données géoréférencées de la Commune doit être remplacée pour des questions de fin de licences informatiques et afin de répondre à l'évolution des besoins en matière de gestion des données. Diverses solutions, commerciales ou *open source*, ont été évaluées. Un test grandeur nature sera réalisé début 2015 avec les données du réseau d'eau potable sur le logiciel libre QGIS. D'autres villes importantes telles que Morges, Nyon ou Lausanne se sont associées à ce projet piloté par la DTSI en collaboration avec le Service informatique.

COORDINATION DES TRAVAUX DES CFF POUR LA POSE DE PAROIS ANTI-BRUIT

Le Cadastre-SIT pilote la gestion administrative de ce dossier et la coordination interne en relation avec l'entreprise Frutiger et le bureau d'ingénieurs SD Fribourg, mandatés par les CFF. Il s'agit d'assurer l'alimentation en eau et en énergie électrique des divers secteurs d'intervention, de contrôler l'évacuation correcte des eaux (protection des grilles d'eaux pluviales, etc.) et de veiller à la préservation et à la remise en état des biens communaux dans le périmètre des chantiers (chaussée, candélabres, hydrants, armoires électriques, etc.).

PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT

En 2014, le Cadastre-SIT a poursuivi un travail important de mise à jour du cadastre souterrain pour la commune de Belmont. Il s'agit d'effectuer les relevés de terrain et la saisie des réseaux d'assainissement, d'électricité et d'eau potable dans une base de données.

BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Ch. de Pallin

Les travaux de mise en séparatif et de renouvellement de l'éclairage public (cf. préavis N°07-2013, crédit de CHF 754'000.00) ont commencé durant l'été 2013 et se sont achevés en 2014 par des travaux de finition. Le revêtement bitumineux définitif sur les trottoirs a été posé au printemps. Des travaux complémentaires, tels que l'adaptation aux normes d'un modérateur de trafic au ch. de Pallin et la réfection des murs de soutènement le long du cheminement piétonnier reliant l'av. de Lavaux au ch. de Pallin ont ensuite été réalisés. Ces derniers comportaient de nombreuses fissures dues à une dégradation du béton causée par les cycles de gel et de dégel.

Av. des Cerisiers et des Deux-Ponts

Les derniers aménagements routiers retardés par un important chantier privé ont été réalisés à l'automne 2014, entre le giratoire de la Perraudettaz et l'av. des Cerisiers 3.



En 2015, la pose d'un court tronçon de canalisation d'eaux claires en direction de la Vuachère et la rénovation d'une chambre d'eaux usées à proximité clôtureront cet important chantier démarré en septembre 2011. (cf. préavis N°05-2011, crédit de CHF 4'933'000.00.)

Av. de Belmont - pl. de Chantemerle - ch. de Miremont - ch. des Marguerites et ch. de Beau-Soleil

Par le biais de la communication N°20-2014, le Conseil communal a été informé du bouclage des crédits engagés pour les études et la réalisation de ce chantier. Le coût total s'est finalement élevé à CHF 3'751'604.61 TTC, soit avec une dépense inférieure de CHF 383'395.39 au montant du préavis N°13-2009 (crédit de CHF 4'135'000.00 TTC). Les travaux routiers avaient débuté à fin mars 2010 et s'étaient achevés à fin octobre 2011. Diverses procédures de cadastration, de décastration et de signature d'actes notariés ont ensuite été menées jusqu'à l'été 2014.

Rehaussement et reconstruction des ponts supérieurs du Tirage, du Prieuré et du Château-Sec

Le préavis N°01-2012, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 8 février 2012, allouait un crédit de CHF 2'936'000.00 TTC pour couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Une enquête publique complémentaire s'est déroulée en décembre 2012 afin d'améliorer les aménagements au Nord du pont du Prieuré, grâce à une meilleure liaison avec la pl. de la Clergère et à la création d'une zone de rencontre. Réalisés entre fin 2013 et juillet 2014, les travaux incluaient la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement des réseaux.

Réaménagement du carrefour de l'av. C.-F. Ramuz et du ch. de la Source

Inscrit au PALM 2007, ce chantier pour lequel le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 359'500.00 TTC (cf. préavis N°19-2013) s'est achevé après 3 mois de travaux seulement. Les premières enquêtes démontrent que les usagers sont dans l'ensemble très satisfaits des nouveaux aménagements jugés plus sûrs et plus conviviaux. Selon les premières mesures, l'amélioration de la vitesse de circulation des bus sur l'av. C.-F. Ramuz - l'un des principaux objectifs visés par ce projet - serait très marquée.



Rues du Midi et du Centre

Suite à une fuite d'eau particulièrement destructive, le jeudi 31 octobre 2013, à l'intersection des rues du Midi et du Centre, des travaux d'urgence ont été exécutés et la chaussée a été réfectionnée provisoirement pour la période hivernale 2013-2014.

Dans la perspective d'une remise en état définitive de la chaussée (coffre et pavage) et du renouvellement des réseaux, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 1'630'000.00 TTC lors de sa séance du 30 avril 2014 (cf. préavis N°07-2014). Les travaux ont débuté en août 2014 et devraient être achevés pour les vacances d'été 2015.

Prolongation du ch. du Coteau

Le chantier de prolongation du ch. du Coteau (cf. préavis N°06-2013), rendu nécessaire par la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation entre le ch. du Coteau et l'av. de Lavaux, a démarré avec un certain retard après la conclusion d'un accord avec les opposants au projet. La première étape des travaux s'est terminée en septembre 2014. La seconde sera réalisée après la construction du bâtiment, en 2015, voire en 2016, avec la création d'une place de rebroussement et la pose de la dernière couche de roulement.

Fuite d'eau au ch. du Montillier

Ce chantier de renouvellement de conduites d'eau potable et de gaz (cf. préavis N°14-2013, crédit de CHF 520'000.00 TTC) a débuté en 2013 à la suite d'une importante fuite d'eau potable et s'est terminé en mai 2014 par la pose du revêtement routier.

Travaux d'urgence liés à un glissement de terrain dans le cours d'eau de la Chandelar

Un glissement de terrain, signalé par le Service cantonal d'entretien des cours d'eau, est survenu sur les berges de la Chandelar, à la hauteur de la parcelle N°3163. Afin d'éviter tout risque d'embâcle, des travaux ont rapidement été menés conjointement avec le service des forêts de la DDGS.

Av. de l'Avenir Est et ch. de Miremont Sud

Les travaux de renouvellement des conduites industrielles et de réaménagement routier à l'av. de l'Avenir Est (cf. préavis N°15-2013, crédit de CHF 1'170'000.00) ont démarré le 4 novembre 2013 et se sont terminés en juillet 2014 par la pose du tapis final. Des blocs en béton destinés à la modération du trafic seront posés au début de l'année 2015.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

En 2014, conformément au Plan de gestion des déchets (PGD), 2 écopoints ont été modernisés et équipés de conteneurs enterrés. Il s'agit des points de collecte situés au ch. de Chamblandes et à la rte du Port. Des études ont également été réalisées afin de moderniser les écopoints du ch. des Vignes et de l'av. de Rochettaz.

Écopoint de Chamblandes

La réalisation de cet écopoint a été financée par le compte budgétaire " site de collecte ".

Ce point de collecte a été équipé de 3 cuves enterrées pour la récolte du verre, d'une zone de poubelles pour le ramassage du PET, du fer blanc/alu et des déchets de compost. Les travaux d'une durée de 3 mois ont débuté en septembre 2014.

Écopoint du Port

Le 29 janvier 2014, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 349'000.00 TTC (cf. préavis N° 05-2014) pour la réalisation de cet écopoint.

Il a été équipé de 8 cuves enterrées pour la récolte du verre, des ordures ménagères et du papier, ainsi que d'une zone de poubelles pour le ramassage du PET, du fer blanc/alu et des déchets de compost. Le chantier communal a débuté en septembre 2014 pour une durée de 4 mois.

En raison du niveau élevé de la nappe phréatique, plusieurs mesures extraordinaires ont dû être entreprises, dont l'insertion de palplanches à 10 m de profondeur pour garantir l'étanchéité de la fouille. Des capteurs ont été placés dans le Restaurant du Port de Pully afin de contrôler que les vibrations provoquées par leur mise en place restaient inférieures aux normes et d'éviter ainsi toute détérioration du bâtiment.



Ecopoint du Port

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM - Axe fort - t3, Étude " Bd de la Forêt "

Le projet de réaménagement du bd de la Forêt a bien avancé en 2014, avec, d'une part, l'examen préalable favorable des services de l'Etat et, d'autre part, l'avancement des acquisitions foncières des emprises. L'enquête publique a toutefois été repoussée de sorte que les négociations restantes puissent s'achever.



Illustration de l'interface multimodale à l'arrêt Val-Vert, bureau Architram

Étude " Av. de Villardin "

Soumis à l'enquête publique en mai 2014, le projet de réaménagement de l'av. de Villardin et des rues environnantes (Chamblandes Est, Joliette, Osches, Somais, Tilleuls et Verney) a suscité un certain nombre de remarques et d'oppositions, en particulier au sujet de la suppression des places de parc, de la sécurité et de la sortie des véhicules à la hauteur de l'av. Général Guisan 43. La plupart des oppositions ont été retirées à la suite d'un dialogue entre l'Administration et les opposants. Les 2 oppositions restantes ont été levées par le Conseil communal lors de sa séance de novembre 2014. A cette occasion, ledit Conseil a accordé les crédits d'ouvrages pour l'ensemble des travaux (y compris le renouvellement des réseaux) de sorte que ces derniers puissent débuter en février 2015.

Étude " Rue de la Poste et av. Samson Reymondin "

Le projet de réaménagement de la rue de la Poste a été suspendu en raison du recours déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (ci-après CDAP) par les commerçants opposés à l'idée d'expérimenter un sens unique et la suppression de quelques places de parc au profit de terrasses. Toutefois, une levée partielle de l'effet suspensif dudit recours a été obtenue au profit de la ligne 48, dont une pétition demandait le retour au centre-ville.

PALM - Axe fort - t2, Étude " Carrefour Damataire Nord "

L'axe fort t2 en provenance de Lutry et de Paudex a franchi en 2013 l'étape de l'avant-projet. La phase de projet, réalisée par un groupement de mandataires, a débuté en octobre 2014 et devrait durer environ

une année. Pour rappel, à Pully, le périmètre ne concerne que le carrefour " Damataire Nord " qui sera remanié en vue d'une meilleure perméabilité pour les piétons et les vélos (suppression du passage sous-voies Est-Ouest, insertion de sas pour vélos). Ces travaux incluront également une réfection des réseaux souterrains.

Étude " Pierraz-Portay Sud "

En collaboration avec la Commune de Lausanne, la DTSI pilote depuis avril 2014 un projet de mise en séparatif et de renouvellement des conduites industrielles au ch. de Pierraz-Portay. Au vu de la vétusté des câbles de moyenne tension, le Service de l'électricité de la Ville de Lausanne (ci-après SEL) est contraint de renouveler ses infrastructures. Le démarrage du chantier est prévu pour le mois de juillet 2015. Les travaux incluront une réhabilitation des réseaux d'évacuation des eaux, d'eau potable, d'électricité, d'éclairage public, de la route et des infrastructures de Swisscom. La direction des travaux sera assurée par le SEL.

Étude " Ch. du Val d'Or "

Des discussions sont en cours avec les propriétaires du ch. du Val d'Or. La Municipalité est en effet disposée à reprendre à sa charge l'entretien des conduites industrielles de ce chemin privé - actuellement en très mauvais état - en échange de la création d'une servitude publique de passage pour la mobilité douce. Cette mesure, identifiée comme prioritaire au sein du Schéma directeur de la mobilité douce (SDMD), améliorerait nettement la circulation des piétons et cyclistes dans le quartier, en leur offrant une nouvelle liaison entre le ch. du Coteau et l'av. de Lavaux. Initiées il y a plusieurs années, les négociations devraient en principe déboucher sur un accord qui sera formalisé début 2015.

Étude " Aménagement hydroélectrique de la Paudèze "

En collaboration avec les communes de Belmont et de Paudex, la DTSI pilote depuis 2007 un projet d'aménagement hydroélectrique de la Paudèze. A fin 2014, l'avant-projet a été approuvé par le Canton. Une demande de concession pour le turbinage des eaux de la Paudèze sera mise à l'enquête en bonne et due forme au premier semestre 2015.

Étude " Lutte contre la prolifération de la Renouée du Japon "

La Renouée du Japon figure dans la liste noire des plantes néophytes de Suisse dont les effets négatifs sur l'environnement sont démontrés. La nuisance principale occasionnée par cette plante est l'étouffement progressif de la biodiversité avoisinante, avec pour conséquence une prolifération de l'espèce invasive. De plus, l'enracinement de cette plante restant superficiel, il laisse la berge sur laquelle elle croît insuffisamment consolidée, ce qui fragilise la tenue du sol et favorise les glissements de terrain.

La DTSI a établi en 2014 un état des lieux complet de la prolifération de cette plante sur le domaine public communal. Ce travail a débouché sur une série de recommandations et la proposition d'une stratégie qui, si elle est suivie et complétée par des actions similaires sur le domaine privé, devrait permettre d'éradiquer cette plante du territoire communal dans les années à venir.

Étude " Impasse du ch. des Roches "

La réalisation du plan de quartier " Roches - Rochettaz ", actuellement à l'étude au sein de la DUES, passera par une modernisation des conduites industrielles et la création d'un trottoir le long de l'impasse conduisant au cœur de ce quartier. En décembre 2014, conformément à la procédure de la Loi sur les routes (LRou), la DTSI a soumis un projet à l'examen préalable auprès des services cantonaux. Il sera mis à l'enquête publique début 2015, parallèlement à celui du plan de quartier.

Étude " Métairie - Pont-du-Diable "

Des contrôles réalisés en 2009 sur le bassin versant de la Métairie et du Pont-du-Diable ont démontré que les collecteurs d'eaux usées, datant de 1934, sont en très mauvais état. Les craintes d'accident sont fondées puisque plusieurs effondrements se sont produits entre 2010 et 2011.

Des études ont démarré en 2014 afin de déterminer les travaux à réaliser sur les différents réseaux. Le ch. de la Métairie étant privé, une séance d'information aux propriétaires s'est déroulée en décembre 2014 afin de leur communiquer les intentions de la Ville de Pully. 2 variantes ont été présentées sur lesquelles ceux-ci pourront se prononcer. Une nouvelle séance sera organisée en début d'année 2015 pour définir la variante choisie afin d'établir un projet multi-réseaux.

Étude " Reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers "

Au cours de l'été 2013, le mur d'une propriété soutenant une partie de l'av. des Peupliers menaçait de s'effondrer. Des discussions entre la Municipalité et le propriétaire ont alors démarré dans le but de parvenir à un accord sur la répartition des coûts pour sa réfection. Au terme de plusieurs mois de négociations, et après la tenue en novembre 2014 d'une audience de la CDAP, les parties ont finalement signé, le 9 décembre 2014, une convention autorisant la Ville de Pully à débiter les travaux dès le printemps 2015, tout en prévoyant une participation financière du propriétaire à raison d'un tiers du coût total des travaux.

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Pully, ville-centre de l'Est lausannois, poursuit sa mue en se densifiant raisonnablement et en améliorant l'attrait de son centre-ville avec le développement de 4 nouveaux plans de quartier :

- Tirage-Gare
La consultation auprès des services de l'Etat est terminée et les ultimes corrections sont sur le point d'être effectuées. L'enquête publique est prévue pendant le premier semestre de 2015. Ce projet sera soumis au Conseil communal en fin d'année 2015.
- Clergère-Gare
Les réflexions se poursuivent. Une étape importante a été franchie lors de l'acceptation par le Conseil communal du préavis sollicitant l'achat de la parcelle N°11 du cadastre communal.
- Clergère-Nord
La coordination améliorations foncières-aménagement du territoire est achevée. Les propriétaires ont été consultés. Une séance décisionnelle aura lieu pendant le premier trimestre de 2015, en vue de l'élaboration du plan de quartier (politique communale du logement).
- Clergère-Sud
D'entente avec les propriétaires impliqués, il est prévu de réaliser un quartier sans voiture.

L'élaboration du plan de quartier " Vallon de la Paudèze " progresse. L'envoi à l'examen préalable des services cantonaux est prévu en 2015.

Le préavis N°16-2012 " Entretien du patrimoine construit, étape 2 - Crédit demandé CHF 2'046'000.00 " est en phase finale avec le chantier du collège Principal pour l'installation d'un ascenseur.

Le préavis N°20-2014 concernant les travaux au collège Annexe Ouest a été accepté par le Conseil communal à l'unanimité. Les travaux débuteront lors du premier trimestre de 2015.

L'important chantier de la gare (préavis N°02-2013) a débuté en octobre 2014.

L'entretien des aménagements paysagers (préavis N°05-2013) s'est terminé en novembre 2014. L'étape 2 sera présentée au Conseil communal lors du premier semestre de 2015.

L'élaboration du préavis N°22-2014 " Création d'un Hôtel de Ville - Assainissement et extension de la Villa romaine - Requalification des espaces publics - Elaboration d'un plan de quartier - Organisation d'un concours de projet d'architecture - Crédit demandé CHF 830'000.00 " a fait l'objet d'une coordination avec les directions de l'Administration générale, des Finances et des Domaines, gérances et sports. Ce projet a considérablement occupé le bureau des constructions de la Division architecture de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUES).

La DUES est consciente de sa responsabilité dans les choix qui seront soumis à la Municipalité, puis au Conseil communal. Elle souhaite privilégier la qualité des aménagements qui dessineront les contours de la Ville de Pully de demain, placée face à une nécessaire évolution. Elle attachera une attention particulière à l'information de la population, afin de faciliter l'appropriation progressive des projets et ainsi assurer leur réussite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE

La Police intercommunale est régie, depuis 3 ans, par une Association intercommunale. Une initiative du Comité directeur a abouti à la création de la section " Prévention et proximité ", actuellement dirigée par un cadre supérieur spécialisé dans cet important secteur de l'activité policière urbaine. L'effectif de cette section s'élève à 7 unités.

POMPIERS

Le Service de défense incendie et secours de l'Ouest-Lavaux (ci-après SDIS), formé par les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully est actif depuis 2014. Ce corps de volontaires fonctionne à satisfaction des partenaires. En 2015, la Commission consultative du feu sera présidée par M. M. Lambert, Conseiller municipal à Pully.

PROTECTION CIVILE

Le 18 novembre 2014, le Grand Conseil vaudois a adopté la nouvelle Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVPCi). Ainsi, les 18 régions devront se regrouper au niveau des districts jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Un groupe de travail, constitué des présidents des comités directeurs des 3 régions du district, s'organise en vue de préparer ladite fusion.

L'année 2014 sera inscrite dans l'histoire de l'Organisation régionale de la protection civile (ci-après ORPC) avec une passation de commandement. Ainsi, le commandant J.-F. Delessert, après 36 ans de carrière, a confié ses responsabilités au major C. Brandt, première femme à ce poste dans l'histoire de la protection civile vaudoise.

Ainsi, 8 officiers et 265 miliciens composent la structure de l'ORPC en compagnie renforcée. Chaque milicien est placé selon sa fonction, ses compétences et ses aptitudes dans un domaine spécifique.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

PLAN DE QUARTIER " TIRAGE-GARE "

Le plan de quartier " Tirage-Gare " a été transmis le 3 février 2014 pour un second examen préalable complémentaire au Service du développement territorial (ci-après SDT), dont le rapport est arrivé à la Municipalité le 20 mai 2014. Malgré les adaptations effectuées, le SDT a formulé de nouvelles remarques, nécessitant certains compléments d'étude. Le dossier a été mis à jour selon ces remarques et sera transmis en début du mois de février 2015 au SDT pour un ultime contrôle.

Parallèlement à ces démarches et dans le but d'entamer des négociations avec les propriétaires du périmètre du plan de quartier, un spécialiste en expertises et conseils immobiliers a été mandaté pour réaliser une analyse immobilière du projet. Cette analyse a abouti à la rédaction d'un rapport complet validé par la Municipalité en décembre 2013. Les négociations avec les propriétaires se sont poursuivies en 2014, pour aboutir à la signature de conventions avant mise à l'enquête publique du plan de quartier afin d'assurer la faisabilité foncière du projet.

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION " LAVAUX - ROCHES - PALLIN - PANCHAUDE "

Ce plan partiel d'affectation (ci-après PPA), adopté par le Conseil communal le 13 avril 2011 et approuvé par le département compétent le 7 septembre 2011, a fait l'objet d'une modification mineure de son règlement (art. 17) à la suite des procédures de recours interjetées à son encontre.

Cette modification de l'art. 17 dudit règlement a été soumise à une enquête publique complémentaire du 11 février au 13 mars 2014, pendant laquelle une opposition a été déposée.

Dans sa séance du 23 avril 2014, le Conseil communal a adopté cette modification et levé l'opposition. Le règlement modifié a été transmis au SDT pour l'approbation préalable requise par l'art. 61 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cette dernière devrait intervenir début 2015 et reste sujette à recours.

Parallèlement à cette démarche, le SDT a décidé le 4 avril 2014 de la mise en vigueur partielle du PPA et de son règlement, désormais définitifs et exécutoires, à l'exception dudit art. 17.

PLAN DE QUARTIER " ROCHES-ROCHETTAZ "

Ce plan de quartier a été transmis pour examen préalable au SDT en décembre 2012. La synthèse du préavis cantonal ayant démontré des risques de blocages fonciers, le Canton a demandé qu'un accord soit trouvé entre les propriétaires concernés avant mise à l'enquête publique du plan. Des adaptations ont dû être apportées au projet suite aux discussions avec les propriétaires. Le plan de quartier modifié a été transmis pour examen préalable complémentaire au SDT en août 2014.

PLAN DE QUARTIER " JARDIN DES DÉSERTES "

Ce plan de quartier, situé en amont de l'av. des Désertes, à proximité du port de Pully et du gymnase de Chamblandes, a été adopté par le Conseil communal le 13 septembre 2012 et approuvé par le département compétent le 31 janvier 2013. Ces décisions ont fait l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (ci-après CDAP).

Dans son arrêt rendu le 29 juillet 2014, la CDAP a donné raison aux recourants sur la base d'un raisonnement en opportunité discutable, puisqu'elle a reconnu, sur le plan de la légalité, le bien-fondé de la planification. Plus précisément, la CDAP a considéré que les objectifs visés par le PPA, justifiés sur le plan de la légalité, devaient être mis en œuvre à plus grande échelle, soit à l'ensemble de la zone de villas.

La Municipalité a considéré que cette motivation de l'arrêt violait l'art. 2 al. 3 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), en substituant sa propre solution à celle adoptée par l'autorité de planification, soit la Ville de Pully et son Conseil communal. La Municipalité a par conséquent recouru au Tribunal fédéral contre cet arrêt en invoquant, principalement, la violation de l'autonomie communale.

PLAN DE QUARTIER " CLERGÈRE SUD "

La Municipalité a validé le projet de plan de quartier envoyé au SDT pour examen préalable le 13 décembre 2013. Le rapport d'examen est parvenu à la Municipalité en avril 2014 avec des demandes de compléments. Le dossier a été adapté et complété. Des discussions ont été engagées avec les propriétaires du périmètre pour régler les procédures foncières liées à la réalisation d'un chemin public le long des voies CFF et mettre en place différentes servitudes pour assurer la faisabilité du plan de quartier. Un projet de convention est en cours de finalisation. Le dossier sera transmis au SDT pour un examen préalable complémentaire en début 2015.

PLAN DE QUARTIER " CLERGÈRE NORD ", ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN AMÉLIORATION FONCIÈRE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité a affirmé, dans son programme de législature, sa volonté de développer le centre-ville et le secteur " Clergère Nord ". Les premières études menées par la DUES ont révélé une incompatibilité entre le découpage parcellaire actuel et les visions urbaines souhaitées. Une étude en amélioration foncière et aménagement du territoire s'est ainsi révélée indispensable afin de trouver un accord avec l'ensemble des propriétaires du site pour son futur développement et poser les principes d'aménagement du futur plan de quartier. Finalisée en septembre 2014, cette étude préliminaire a nécessité de nombreuses séances avec les propriétaires pendant son élaboration. Elle a permis de définir les principes d'aménagement et d'urbanisation du site ainsi que les contraintes foncières inhérentes à son développement. Une séance d'information avec les propriétaires a eu lieu le 12 novembre 2014. Leur prise de position définitive est attendue en mars 2015 afin de déterminer les contours du futur plan de quartier " Clergère Nord ".

PLAN DE QUARTIER " CLERGÈRE-GARE "

Lors de sa séance du 13 novembre 2013, la Municipalité a décidé de lancer le plan de quartier " Clergère-Gare ". Le projet, élaboré par la Ville de Pully en collaboration avec des bureaux spécialisés, est en voie de finalisation pour envoi à l'examen préalable au SDT. Une séance d'information et de consultation des propriétaires sera organisée début 2015.

PLAN DE QUARTIER " RAMUZ-JOLIETTE "

Initié par la Paroisse catholique Saint-Maurice, ce projet de plan de quartier a débuté en juillet 2013 avec la signature d'une convention entre les propriétaires du périmètre. Le 6 novembre 2013, les services cantonaux consultés ont donné leur accord préliminaire au projet. Les démarches se poursuivent en collaboration étroite avec les propriétaires et leur mandataire.

PLAN DE QUARTIER " VALLON DE LA PAUDÈZE "

Désireuse de relancer la planification du Vallon de la Paudèze suite à son intégration à la politique du logement, la Municipalité a mandaté des bureaux spécialisés pour réaliser une étude préalable à l'élaboration du futur plan de quartier. Cette étude, étroitement coordonnée avec le projet de renaturation de la Paudèze et de centrale hydro-électrique, s'est terminée en décembre 2013. Elle a fait l'objet d'une présentation aux propriétaires le 6 février 2014.

Le 4 mai 2014, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 350'000.00 pour l'élaboration du plan de quartier " Vallon de la Paudèze " et la réalisation d'un avant-projet de dévestiture. Le plan de quartier est en cours d'élaboration. Son envoi à l'examen préalable au SDT est prévu au premier trimestre 2015.

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DANS LE DISTRICT LAVAUX-ORON

Dans le cadre de ce mandat, la DUES est chargée de représenter les intérêts de la Ville lors de diverses séances techniques. Pour rappel, en octobre 2012, une version provisoire du diagnostic territorial a été réalisée et a fait l'objet de nombreuses remarques de la part des communes. Après de multiples échanges entre le mandataire et le Canton, une version du diagnostic a été validée en juillet 2013 par l'ensemble des partenaires. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées avec le groupement de mandataires durant cette première phase d'étude, le Canton et les communes ont décidé de résilier le contrat avec les mandataires. Une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée par le Canton pour terminer l'étude. Cette procédure a abouti en juillet 2014 au choix d'un nouveau groupement de mandataires, constitué des bureaux Plarel, Team+, l'Atelier du Paysage et Ecoscan.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

Le groupement de bureaux mandataires VD-Nat œuvre depuis 2011, sous l'égide de l'Etat de Vaud, à la réalisation des cartes de dangers naturels. Le dossier contenant les rapports techniques ainsi que les cartes définitives est en cours de finalisation.

RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LA TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE LIÉ À DES MESURES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le 11 janvier 2011, le Grand Conseil Vaudois a adopté des modifications de la Loi vaudoise sur les impôts directs et de la Loi vaudoise sur les impôts communaux, à la suite d'une motion déposée par l'avocat et député J. Haldy. Les nouvelles dispositions permettent désormais aux communes d'instaurer une taxe pour couvrir les dépenses de l'équipement communautaire, communal ou intercommunal, liées à des mesures d'aménagement du territoire.

A l'instar de plusieurs communes de la région lausannoise, la Municipalité a décidé d'élaborer son propre Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (ci-après RTEC). Le RTEC a été finalisé début 2014 et approuvé par la Municipalité le 11 juin 2014.

Le préavis relatif au RTEC a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 24 septembre 2014. Le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière sur ce préavis, condamnant ainsi cette mesure susceptible d'augmenter les recettes communales.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (CI-APRÈS PALM)

Le projet d'agglomération progresse dans sa mise en œuvre et dans la planification des étapes ultérieures. La première génération du PALM, datant de 2007, a vu différents projets se réaliser : la construction d'abri-bus (2013) et le réaménagement du carrefour entre le ch. de la Source et l'arrêt C.-F. Ramuz (juillet 2014). Par ailleurs, le PALM de deuxième génération, aussi appelé PALM 2012, a obtenu des chambres fédérales la libération des crédits nécessaires au soutien de ses mesures infrastructurelles. Les études des mesures concernant Pully, à commencer par le réaménagement du bd de la Forêt, ont bien avancé en 2014.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (CI-APRÈS SDEL)

Etude stratégique d'évolution du paysage

En 2014, les communes du SDEL ont lancé, en partenariat avec le Canton, un mandat pour l'élaboration d'une vision commune de l'évolution du paysage à l'échelle de l'Est lausannois. Cette étude a débouché en décembre 2014 sur la réalisation d'un diagnostic paysager.

Chantier 1 : transports publics

Le réseau des TL à Pully a connu en 2014 de légères modifications :

- le retour de la ligne 48 à travers le centre-ville, conformément à la pétition déposée par les habitants des quartiers du Nord de la Ville ;
- l'augmentation des cadences de la ligne 47 le soir en semaine ainsi que le dimanche ;
- la prolongation de la ligne 25 à l'Ouest de l'agglomération, reliant ainsi la gare de Pully à celle de Renens, ou encore la piscine " Aquasplash " en passant par le quartier " Sous-Gare " de Lausanne.

Un bilan de la mise en service de la ligne 49 a été dressé dans le courant de l'année 2014. Cette ligne relie la place de la Clergère à Belmont, en passant par l'av. de Rochettaz. Près de 80'000 usagers ont emprunté cette ligne en 2013, ce qui lui confère l'un des meilleurs taux de couverture du réseau depuis sa mise en service.

Chantier 2 : stationnement

La DTSI et la DUES travaillent conjointement, avec le concours de la Police Est Lausannois, à l'élaboration d'une stratégie qui coordonne les plans de quartier avec les réaménagements routiers du centre-ville.

Chantier 3 : mobilité douce

A l'occasion de la finalisation des travaux de canalisation au ch. des Cerisiers et à l'av. de l'Avenir, les contresens cyclables ont été mis en service sur ces tronçons. Celui du ch. des Cerisiers est particulièrement attractif, car il offre la possibilité de se rendre à la gare de Lausanne depuis la Perraudettaz en 10 min.

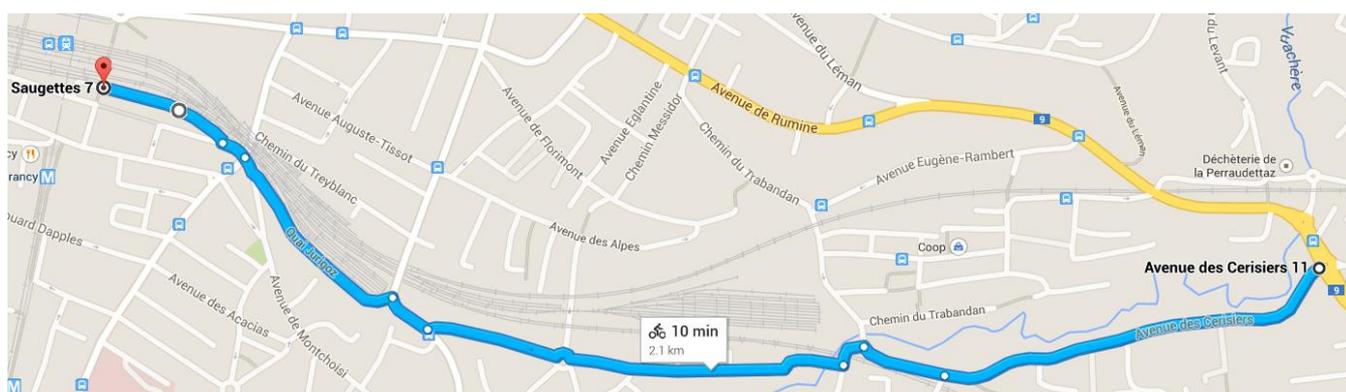


Illustration de la liaison Perraudettaz - Gare de Lausanne (source : Googlemaps)

Le contresens cyclable sur le ch. de la Source permet également un trajet plus rapide en direction du collège Principal depuis les quartiers Ouest de Pully.

Chantier 4 : centre-ville de Pully

Une étape importante s'est réalisée en 2013, avec la finalisation et la validation par la Municipalité du Masterplan pour l'aménagement du centre de Pully. Le document a été envoyé au SDT le 23 décembre 2013 pour un préavis préliminaire des services cantonaux. Il a fait l'objet d'un préavis d'intention présenté au Conseil communal lors de sa séance du 29 octobre 2014. En parallèle, les études des plans de quartier dans le centre ont suivi leur cours. La mise en œuvre des premiers grands travaux a débuté avec la réalisation des nouveaux accès aux quais CFF.

Chantier 6 : Corsy/La Conversion

Les études stratégiques concernant l'urbanisation et la desserte des parcelles autrefois réservées à la construction de la prolongation de l'autoroute en direction de la Perraudettaz se poursuivent. En collaboration avec l'Office fédéral des routes, la réaffectation de la jonction de Lutry au profit d'une urbanisation de qualité est à l'étude.

Chantier 7 : renaturation de la Paudèze

L'étude de l'avant-projet de renaturation de la Paudèze a été lancée en 2014. Hautement co-financée par le fonds cantonal pour la renaturation et la participation de la Commune de Paudex, ses enjeux sont multiples :

- rehausser la qualité environnementale du tronçon urbain de la Paudèze, qui a été canalisé en 1936 ;
- relier le lac et la forêt par un sentier pédestre le long de la Paudèze ;
- réintégrer la Paudèze dans le paysage urbain des communes de Pully et Paudex.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

CH. DE LA MÉTAIRIE/CH. DU PONT-DU-DIABLE

Les travaux d'infrastructure prévus par la DTSI ont offert l'opportunité d'améliorer la qualité et la convivialité de l'espace-rue. De légères interventions paysagères ont été proposées par le bureau du paysage. Le projet global est en phase d'étude, pour présentation d'un préavis fin 2015 au Conseil communal.

AV. DE L'AVENIR/CH. DE MIREMONT

Dans le cadre du préavis N°15-2013 susmentionné, l'analyse paysagère a conclu qu'une remise en état soignée du ch. de Miremont était nécessaire à la suite des travaux de remplacement des canalisations. Ces interventions ponctuelles ont eu pour objectifs l'amélioration de l'existant et la mise en valeur du paysage environnant.

En collaboration avec la DTSI, un belvédère équipé d'un banc et d'un point d'eau à l'entrée Sud du ch. de Miremont, la replantation de massifs d'arbustes à fleurs entre l'av. de Senalèche et l'av. des Alpes et l'aménagement d'un îlot planté au débouché de l'av. de l'Avenir sur le ch. de Rennie ont été réalisés.

MISE EN PLACE DE ZONES DE GESTION DES DÉCHETS

Les écopoints au ch. de Chamblandes ainsi qu'au quai Milliquet ont été réalisés et mis en fonction en 2014. D'autres sites de conteneurs enterrés ont été étudiés en 2014, notamment aux ch. des Vignes, de Verney et à l'av. de Rochettaz. Ils seront réalisés au cours de l'année 2015. Les études d'intégration urbaine ont été menées par la DUES, le pilotage général étant assuré par la DTSI (projet " Déchets ").

AV. DE VILLARDIN

Dans le cadre du préavis N°24-2014 " Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney " conduit par la DTSI, un projet d'aménagement urbain sur 6 zones a été intégré. Il s'agit notamment de la création de placettes, de trottoirs continus, d'un écopoint et de la plantation d'arbres et de massifs fleuris. Le début du chantier est prévu pour février 2015.

AV. DE LAVAUX - TP26/PP7

Dans le cadre du projet d'axe fort, l'av. de Lavaux sera élargie au-delà de son emprise actuelle. Cet élargissement permettra de créer une voie de bus supplémentaire ainsi qu'une nouvelle piste cyclable dans le sens de la montée. Ces travaux auront un impact considérable sur les sites suivants :

- le parc Guillemin ;
- l'espace entre le collège Arnold Reymond et la Migros ;
- la place de la Clergère ;
- l'aménagement du pont de la Panchaude ;
- l'aménagement du carrefour av. de Lavaux/ch. des Anciens-Moulins.

Des réunions ont eu lieu entre les services techniques de la Ville de Pully et les TL pour définir les besoins futurs sur cet axe. Le projet global sera affiné courant 2015. A ce jour, la DTSI et la DUES ont étudié la faisabilité technique de ces futurs aménagements.

BD DE LA FORÊT

Le réaménagement du boulevard comprend la réfection des infrastructures routières, la sécurisation des cheminements piétons, l'aménagement d'un arrêt de bus et la réalisation d'une bande cyclable. En 2014, l'avant-projet d'aménagement paysager a été mené vers la phase d'appel d'offres, en collaboration avec la DTSI.

RUE DU MIDI/RUE DU CENTRE

Dans le cadre du préavis N°07-2014 susmentionné, l'analyse urbaine a conclu à la nécessité d'une revalorisation du site à la suite des travaux de remplacement des canalisations. Les pavés en grès, déjà en place, seront reposés dès la fin des travaux sur les réseaux. Le mobilier urbain (bancs, poubelles) et la signalisation seront légèrement modifiés ; une proposition de plantation sur façade a été élaborée afin d'harmoniser l'image du Vieux Bourg.

PARC GUILLEMIN

Dans le cadre du préavis N°05-2013 " Entretien des aménagements paysagers ", le parc Guillemin a fait l'objet d'une réfection de sa place de jeux. Ces travaux de réhabilitation, amorcés fin 2013, se sont terminés avec succès l'été 2014. Ils ont permis de renouveler entièrement les infrastructures de jeux, la remise en état des cheminements adjacents, l'abattage d'arbres masquant la vue sur le lac et la pose d'un garde-corps offrant une meilleure sécurité aux enfants.

De plus, ces travaux ont permis de pérenniser des cheminements spontanés grâce à la réalisation d'un accès reliant le parc à l'av. de Lavaux. Ces cheminements sont accompagnés d'une plantation d'arbustes indigènes et munis de plaquettes d'identification afin de leur donner un caractère didactique. Le bouclage de ce préavis, lors de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2014, s'est réalisé sur un bilan financier positif.

BASSIN DU CYGNE

A la suite des travaux effectués en 2013, le square du bassin du Cygne a été agrémenté de chaises placées autour du bassin, rendant cet espace plus confortable et convivial. Ce dispositif connaissant un certain succès, il sera complété en 2015 par des chaises supplémentaires.

GARE DU CENTRE - VÉGÉTALISATION DES QUAIS

Dans le cadre du préavis N°02-2013 " Secteur gare, requalification des espaces publics et accès aux quais ", le bureau du paysage a participé à l'élaboration d'un projet de végétalisation des futurs murs en béton situés sur les quais Nord. En effet, au vu de l'importance de ces murs, il était essentiel d'étudier la possibilité de les habiller de plantes grimpantes afin d'offrir une ambiance plus accueillante.

RECENSEMENT DES FONTAINES

Il n'est pas rare, dans le cadre d'aménagements urbains, que de nouvelles fontaines accompagnent la pose de mobilier urbain. L'ensemble des fontaines de Pully a été répertorié afin d'en rationaliser l'entretien par les services de la Ville. De plus, courant 2015, une carte dynamique de l'emplacement des fontaines sera consultable sur le site SIGIP.

AV. C.-F. RAMUZ/CH. DE LA SOURCE

Dans le cadre du préavis N°19-2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho " mené par la DTSI, le bureau du paysage a participé au réaménagement des abords de l'arrêt de bus (lignes 4 et 25) par l'installation de massifs plantés agrémentés d'arbres offrant de l'ombre à ce lieu très minéral. Des bancs ont également été placés autour d'une fontaine en pierre naturelle.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

A l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'aide et de l'accompagnement de la DUES. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes et des propriétaires.

Le nombre de demandes d'autorisation de construire est resté constant en 2014. A l'inverse, la masse financière représentée par les permis de construire délivrés en 2014 a fléchi.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2014 s'élève à CHF 61 millions d'investissements (CHF 90 millions en 2013, CHF 96 millions en 2012, CHF 77 millions en 2011).

Prédominant toujours les demandes concernant des immeubles d'habitation en propriété par étages qui représentent CHF 47 millions. Par contre, la tendance s'infléchit à l'égard des appartements de très haut standing mis sur le marché, notamment en termes de surface, lesquels reviennent à des standards usuels pour une question de coût.

144 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (141 en 2013) et 78 permis de construire ont été délivrés (84 en 2013). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 49 (51 en 2013). 32 dossiers ont été dispensés d'enquête publique et 36 ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Par ailleurs, une demande de permis de construire a été refusée et 3 projets ont été abandonnés ou retirés.

PROCÉDURES DE RECOURS

Ce thème est traité de manière complète dans le chapitre DAGF, Service de l'administration générale.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

77 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites, dont 63 à Pully et 14 à Paudex. 66 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 11 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 11 grues ou engins de levage et de 29 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage de véhicules d'entreprises, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquêtes ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

SECTEUR GARE, REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET ACCÈS AUX QUAIS

La requalification des espaces publics et des accès aux quais permet à la Ville de Pully de développer son attractivité et de renforcer son réseau de mobilité. De nombreux travaux doivent être réalisés, tels que la création de 3 escaliers, une liaison piétonne pl. Neuve - passerelle Verdaine et une liaison verticale comprenant un escalier et un ascenseur entre le quai Nord et la pl. Neuve.

Après une phase de préparation avec les bureaux techniques et les entreprises, le chantier a débuté en octobre 2014. Les baraquements de chantier ont été livrés sur la pl. de la Gare, à l'emplacement de la parcelle N° 382, afin d'accueillir les équipements des entreprises. L'installation de l'enceinte du chantier et la signalisation ont été effectuées sur les 3 zones principales : pl. Neuve, quai Nord et pont du Tirage.

Travaux réalisés à la fin de l'année 2014 : les démolitions des parapets et bacs à fleurs au niveau de la liaison piétonne pl. Neuve/passerelle Verdaine, les forages sur le quai Nord et le montage des protections lourdes. Ces dernières permettront d'effectuer les travaux dans la zone de danger de circulation des trains (5 m depuis la voie CFF).

La première étape de bétonnage pour la construction de l'escalier Sud du pont du Tirage a été réalisée après plusieurs étapes de reprise en sous-œuvre sous les fondations du bâtiment sis à l'av. des Collèges 2.

La démolition du parapet du pont du Tirage a été effectuée par sciage. L'évacuation des blocs s'est faite avec une grue. Les forages au pied du talus CFF et le montage des protections lourdes permettront de réaliser les travaux dans la zone de danger de circulation des trains. Le terrassement d'une rampe d'accès le long du ch. du Coteau pour atteindre le pied du talus avec les machines permettra la réalisation des ancrages de la paroi Berlinoise pour tenir le talus. Pour mémoire, il est prévu que ce chantier soit achevé fin 2015.

CRÉATION D'UN HÔTEL DE VILLE, ASSAINISSEMENT ET EXTENSION DE LA VILLA ROMAINE, REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU SITE DU PRIEURÉ

Cette démarche s'inscrit dans le contexte général de l'assainissement et de l'optimisation du patrimoine communal (dégradation des bâtiments, dispersion des services, optimisation des surfaces), ainsi que de la requalification des espaces publics (manque d'attractivité). L'étude du programme de l'Hôtel de ville, de la Villa romaine, des espaces publics et la préparation du concours de projets d'architecture ont permis de définir les enjeux de la revalorisation du site du Prieuré.

Le programme de l'Hôtel de Ville a pour objectif de rassembler sur le site du Prieuré les services administratifs (DAGF, DJAS) et de mettre en place une réception centrale d'accueil et d'information de la population. Celui de la Villa romaine vise essentiellement à valoriser les vestiges archéologiques, à développer les activités de médiation et à dynamiser la vie sociale et culturelle du centre. L'objectif de la requalification des espaces publics est de mettre en valeur le patrimoine historique pullièran et la situation exceptionnelle du site.

Le crédit alloué dans le cadre du préavis N°22-2014 est destiné, d'une part, à l'élaboration d'un plan de quartier qui intégrera les nouveaux enjeux du site du Prieuré et, d'autre part, à l'organisation du concours de projets d'architecture en vue de sélectionner une proposition répondant aux objectifs de revalorisation du cœur de Pully. Ces démarches occuperont le service durant toute l'année 2015.

RÉORGANISATION DES LOCAUX DE LA VIGNE

Les activités de la Vigne occupent actuellement 9 sites dispersés sur l'entier du territoire communal, dont 3 devront être libérés prochainement pour être réaffectés à des besoins prioritaires.

Les activités installées au Prieuré doivent être déplacées afin de permettre la rénovation du bâtiment à l'horizon 2018. Les locaux occupés dans l'Hôtel de Police doivent être libérés et transformés pour s'adapter aux nouvelles normes de procédures pénales et à la Loi sur le travail à l'horizon 2017-2018. Les surfaces utilisées dans les locaux de la protection civile à la Clergère doivent être libérées et restituées pour la fin de l'année 2015.

Une réflexion d'ensemble a été développée afin d'optimiser les surfaces nécessaires aux activités viticoles, de les rassembler sur un site unique (à l'ancien STPA de Rochettaz) et d'aménager un espace attractif pour la commercialisation. Une demande de crédit d'ouvrage fera l'objet d'un préavis au Conseil communal début 2015.

COLLÈGE PRINCIPAL, INSTALLATION D'UN ASCENSEUR

Ce projet fait partie du préavis N°16-2012 "Entretien du patrimoine construit, étape 2". Il consiste à aménager dans l'espace disponible de la cage d'escalier, un ascenseur nécessaire pour les élèves accidentés ou handicapés conformément aux dispositions de la Loi sur l'égalité pour les handicapés. Il sera également utile au transport du matériel pédagogique ou de nettoyage. Les plans ont été déposés à l'enquête publique à la fin de l'année 2014. Les travaux seront réalisés en 2015.

COLLÈGE DE L'ANNEXE OUEST, RÉFECTION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA CAGE D'ESCALIER ET DE SES INSTALLATIONS SANITAIRES, REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR

Lors de sa séance du 29 octobre 2014, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 1'840'000.00 (préavis N°20-2014) destiné à la réfection et à la mise en conformité de la cage d'escalier, des installations sanitaires ainsi qu'au remplacement de l'ascenseur du collège de l'Annexe Ouest.

En automne 2014, un bureau d'architecte a été mandaté afin de préparer les travaux qui seront exécutés principalement durant les vacances scolaires 2015.

HOME-ÉCOLE DES MOSSES, REMPLACEMENT DE L'ESCALIER DE SECOURS

Les travaux de remplacement de l'escalier de secours du home-école des Mosses ont été réalisés dans le cadre des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit (préavis N°16-2012).

Ces travaux de mise en conformité ont été réalisés durant l'été 2014, selon le planning établi. Compte tenu des exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et des éléments naturels (ECA) et des contraintes du bâtiment, l'escalier initialement positionné sous l'avant-toit de la façade Nord a été repositionné en façade Est. Une enveloppe extérieure protège des intempéries cet escalier de secours afin de permettre une utilisation immédiate en toute saison. Ce volume unitaire s'intègre au bâti existant par sa géométrie et ses matériaux utilisés, maîtrisant ainsi l'impact visuel de la nouvelle construction.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. G. Mieli, Conseiller communal, a siégé à 2 reprises :

- le 14 mai 2014 pour examiner le préavis N°11-2014 concernant la demande de crédit pour l'élaboration du plan de quartier " Vallon de la Paudèze " et le préavis N°12-2014 pour la modification de l'art. 17 du PPA " Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude " ;
- le 6 octobre 2014 pour examiner le préavis d'intention N°21-2014 concernant le Masterplan pour l'aménagement du centre de Pully.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. M. Lambert, Conseiller municipal, a siégé à 2 reprises en 2014.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 21 reprises en 2014 pour examiner 57 demandes d'autorisation de construire et préavis sur la délivrance de 14 permis d'habiter. Elle a visité 25 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis d'habiter définitif. Elle a été interpellée à 16 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de Parcs et Promenades s'élève à 12 personnes et 3 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 11 auxiliaires, civilistes, stagiaires et demandeurs d'emploi, totalisant près de 7'950 heures de travail. Parcs et Promenades s'est investi, en partenariat avec les entreprises privées, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du Village, du Port et du Centre sportif de Rochettaz.

Les déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la Compostière de la Coulette (320 tonnes).

Les incivilités ont nécessité plusieurs interventions au Quai Milliquet, au collège Arnold Reymond, au Parc Guillemin et au terrain de sport de Chantemerle (réparation des barrières endommagées et ramassage de détritiques). Les déjections canines laissées par les propriétaires de chien restent problématiques, notamment dans le secteur du Port.

Les procédures d'abattage ou d'élagage d'arbres sont en augmentation par rapport à 2013 (74 dossiers pour 118 arbres).

Comme chaque année, Parcs et Promenades a prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (46), qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Les projets suivants ont été entrepris afin d'améliorer l'usage de certains lieux fort fréquentés :

- la mise en conformité des places de jeux de Guillemin, Eglise St-Maurice et chalet du Bois-du-Moulin ;
- la réalisation d'un vestiaire féminin au dépôt des jardiniers à Guillemin ;
- l'abattage de 2 grands peupliers d'Italie sur le site de la Verrière pour raisons sanitaires ;
- la poursuite de l'entretien différencié aux Quatre Vents avec un troupeau de moutons nains d'Ouessant en collaboration avec Ecoparcelle.

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 16 nouveaux arbres (Cimetière de Chamblandes, arrêt TL Ramuz-Source, av. du Prieuré Nord, ch. de Miremont) et la création, à but didactique, d'un sentier botanique au parc Guillemin avec 30 arbustes indigènes d'espèces différentes.

La problématique des plantes envahissantes a été suivie attentivement. Parcs et Promenades est intervenu pour le recensement et la cartographie des foyers de Renouées du Japon ainsi que pour leur traitement sur les parcelles communales en milieu construit. La lutte contre les chenilles processionnaires s'est poursuivie dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu. Sur le front de la lutte contre le feu bactérien, des contrôles ont été demandés par le Canton dans les secteurs suivants : av. des Peupliers, av. de Belmont, ch. de Rennier, av. de l'Avenir, mais aucun cas déclaré n'a été constaté sur le territoire de la Ville. Par contre, la problématique de la pyrale du buis a mobilisé Parcs et Promenades. Cette chenille, détruisant très rapidement le feuillage de cette espèce d'arbustes, est apparue pour la première fois en 2013 à Pully. Afin d'éradiquer ce fléau, 6 traitements ont été effectués durant l'année sur les parcelles communales.

Une aide a également été apportée aux vendanges du vignoble communal, au déneigement des routes et des trottoirs, à la mise en place de sapins de Noël et à des travaux pour les autres directions.

Les collaborateurs ont consacré environ 1'300 heures (idem qu'en 2013) à l'exécution de ces prestations.

CIMETIÈRES

Suivant les instructions de la Police Est Lausannois, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venus à échéance au cimetière de Chamblandes (51).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 130 personnes (138 en 2013) à leur dernière demeure.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 10'600 jeunes plantes achetées	19'900
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 20'900 jeunes plantes et 11'500 bulbes achetés	34'000
Plantes pour fleurs coupées	6'600
Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 620 chrysanthèmes pour les décorations d'automne	3'750
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont, Epalinges et Crissier)	10'000
Plantes diverses cultivées pour vente à la Villa Verte Rive et au Collège de Champittet)	4'900

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois, dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

En 2014, dans le cadre du développement de la Police de Proximité, une section Prévention-Proximité a été créée au sein de la division opérationnelle. Cette entité, qui comprend 7 collaborateurs, est dirigée par un cadre supérieur avec la fonction de chargé de prévention. Elle a charge de gérer tous les problèmes récurrents en relation avec la sécurité publique, de garantir des présences préventives et visibles sur l'ensemble du territoire opérationnel, notamment près des écoles et d'assurer des cours de prévention scolaire dans les collèges de la région. Cette entité va poursuivre son développement afin de répondre aux attentes des Autorités et des citoyens.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Services d'ordre préventif et de circulation

- 52 marchés ;
- 103 manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.) ;
- 1'181 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à					
L'autorité communale :					
Commission de police					1'042
Loi sur les amendes d'ordre	17'481	3'922	1'220	1'386	24'009
La Préfecture (divers, circulations, police commerce, etc.)	313	53	41	13	420
Ministère public	150	18	24	8	200
Tribunal des mineurs	32	1	4	0	37
Intervention de police-secours					4832

Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					280
Rapport de renseignements divers					601
Enregistrements de plaintes					1'008
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'715

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- 1'223 automobilistes ont fait l'objet d'avertissements pour diverses infractions ;
- 44 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique ;
- 1'360 (s/1'946) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'837 (s/2'797) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Environ 12'000 heures (+ de 16'000 actions) consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions pro-actives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).

Cartes journalières " Commune " des CFF

4 cartes journalières " Commune " sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées 2 mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 1'277 cartes journalières ont été vendues pour un montant total de CHF 51'080.00 (1'330 pour CHF 53'200.00 en 2013).

Circulation

Le Service de police a enregistré 244 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, soit :

- 73 avec dommages matériels ;
- 25 avec lésions corporelles ;
- 1 ayant entraîné la mort (Savigny) ;
- 145 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

167 personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 87 avaient un taux supérieur à 0,8 o/oo (taux maximum enregistré : 2,81 o/oo).

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 42 classes à Pully, 3 à Paudex, 8 à Belmont et 6 à Savigny. De nombreux contrôles ponctuels ont été assurés aux abords des établissements scolaires pour, notamment, sensibiliser les parents à la problématique du stationnement à proximité des écoles, du port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de sièges et rehausseurs adaptés à leurs enfants. Une formation a également été dispensée à une trentaine de collaborateurs de la PCi.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, 175 personnes ont été interpellées en flagrant délit de consommation (114 en 2013).

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du Collège de Chamblandes (direction Vevey).

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 16'363 heures ; sur 4'165'541 véhicules " contrôlés ", 5'966 ont été pris en infraction. 345 (0.0082 %) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 5'621 (0,13 %) pour excès de vitesse. 39 conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 4 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).

Vitesse maximale enregistrée : 89 km/h au Carrefour av. de Lavaux/Tirage (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h :

- 367 heures de contrôle " radar " effectuées sur 44 artères différentes de Pully avec 105'841 véhicules contrôlés. 4'079 contraventions (soit 3.85 %) relevées, dont 61 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 5 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 76 km/h à l'av. Général Guisan (zone 50), 73 km/h au ch. de Rennier (zone 50), 63 km/h à l'av. des Alpes et 62 au ch. des Osches (tous deux zones 30).

Viasis

Détenteur de 3 appareils de mesure de vitesse instantanée, plus communément appelés " visispeed ", Police Est Lausannoise a placé ces engins préventifs essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers. Ces appareils ont été installés près de 300 jours.

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des 4 communes. Elle a été particulièrement sollicitée dans le cadre des chantiers de l'av. du Prieuré, av. du Tirage, rue du Midi, av. de l'Avenir et des chantiers CFF pour poses de parois anti-bruit.

La SR est intervenue à 50 reprises pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de dégradations. 759 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville. De plus, 210 personnes ou entreprises ont sollicité la SR pour des réservations de places de stationnement. 27 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 147 heures pour les fouilles privées.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For Noise - 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Course de la société de gym - Marcheurs de Pully - Pully Québec - Marathon - Manifestations diverses à Verte Rive - Nocturnes - Fête de la Grand'Rue - Schubertiades - Fêtes des Ecoles - Joutes sportives - Tournoi de foot.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôleur officiel a inspecté 37 récoltes, composées de 74 espèces pour un poids total de 29,12 kg. 11 récoltes contenaient au moins un champignon toxique ou mortel.

Il a été appelé à de nombreuses reprises par les services d'urgences de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'042 cas, prononcé 1'012 amendes, cité 30 contrevenants, délivré 13 ordonnances pénales, 4 ordonnances de classement, 3 prestations au travail et 10 réprimandes.

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 647 sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
• Règles de circulation	420'540.00
• Radar mobile	246'140.00
• Radar fixe/Surveillance automatique des feux	349'860.00
Procédure en Commission de police	
• Règles de circulation - Radar mobile - Radar fixe et surveillance automatique des feux - Règlements communaux	141'319.10
• Infractions sur fonds privés	38'924.80
Revenu brut des amendes encaissées y.c.frais proc.	1'016.540.00
Taxes CPP et frais bancaires	8'823.60
Frais de poursuites et de faillites	32'347.30
Horodateurs - macarons	
• Horodateurs	290'827.50*
• Cash - ce mode de paiement a été supprimé dès janvier 2014	6.18
• Parking des Alpes - abonnements	9'855.00*
• Autorisations de stationnement (macarons)	263'550.00*
• Autorisations de stationner pour entreprises	3'150.00*
Taxes et émoluments divers	
• Taxes sur spectacles	4'794.00*
• Tombolas	2'547.60*
• Taxes de séjour	38'523.60*
• Permissions (établissements publics)	4'417.50
• Cartes journalières CFF	51'080.00
• Permis de pêche	420.00

* montants rétrocédés à la Ville de Pully

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par Pully à l'Association Sécurité Est Lausannois, Police Est Lausannois a consacré 124 heures (255 en 2013) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

Police Est Lausannois a consacré 230 heures pour la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la Voirie ainsi que le suivi administratif (190 avertissements, 48 ordonnances pénales).

La Police agit principalement à la demande de la Voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/Voirie). Entre-temps, les assistants sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles notamment et renseignent la Voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximités font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

397 objets trouvés ont été enregistrés. 178 de ces objets ont pu être restitués à leurs propriétaires, 28 autres ont été transmis à d'autres autorités, tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, ambassades étrangères, établissements bancaires, etc.

89 récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 2'944.00. 69 d'entre elles ont été acceptées par les trouveurs et 10 ont été remises à des œuvres caritatives à leur demande.

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées atteignent la somme de CHF 7'939.70.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

Jusqu'à fin 2013, les communes de Belmont et Pully étaient réunies sous la dénomination " SDIS La Paudèze ", alors que Lutry était alliée à Paudex sous la bannière du " SDIS Porte de Lavaux ".

Début 2011, l'ECA a donné à ces 2 entités un délai au 1^{er} janvier 2014 pour fusionner et ne former qu'un seul SDIS.

Sous la conduite d'un Comité de pilotage composé des Conseillers municipaux en charge du feu des 4 communes, les démarches administratives ont été menées à bien, un nouveau règlement ainsi qu'une convention intercommunale ont été élaborés puis adoptés par les différentes autorités.

Le 1^{er} janvier 2014 voyait donc la naissance du " SDIS Ouest-Lavaux ". Ce service se base sur 3 casernes idéalement disposées sur le territoire couvert : Pully à La Clergère, Lutry aux Champs et Belmont-sur-Lausanne à la rte d'Arnier. Le bureau de l'Etat-major est situé au sous-sol du bâtiment administratif de Paudex.

EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2014

Etat-Major :

- Commandant Maj Olivier GAY
- Remplaçant du cdt Cap Yann TORNARE
- Chef de l'instruction Cap Yves SCHLIENGER
- Chef matériel Cap Gilles LASSUEUR
- Quartier-Maître Cap Sébastien BAEHLER
- Chef du site de Pully Cap Sébastien CORNUZ
- Chef du site de Lutry Cap Eric BEZENÇON
- Chef du site de Belmont Cap Yann TORNARE
- Secrétaire François WULLIEMIER

Etat-Major	7
Officiers	19
Sous-officiers	41
Appointés et sapeurs	107
Recrues	34
Total effectifs	208

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

Sa composition pour 2014 a été la suivante :

- M. Daniel DELAPLACE, Président, Conseiller municipal de Belmont
- M. Gérald FONTANNAZ, Conseiller municipal de Paudex
- M. Martial LAMBERT, Conseiller municipal de Pully
- M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Conseiller municipal de Lutry
- M. Didier CORNUZ, Pully
- M. Kilian DUGGAN, Lutry
- M. Jean-François FARINELLI, Paudex
- M. Claude-Alain MORET, Belmont
- Maj Olivier GAY
- Cap Yann TORNARE

La Commission du feu s'est réunie à 4 reprises pour notamment :

- Présenter l'organisation ;
- Examiner le budget 2015 ;
- Valider les propositions soumises par l'Etat-Major ;
- Présenter l'audit demandé par l'ECA (VIDIS).

ACTIVITÉS DE L'ÉTAT-MAJOR

Il s'est réuni en moyenne une fois par mois pour :

- Organiser et planifier les nouvelles structures du SDIS ;
- Assurer la direction et la gestion du corps ;
- Etudier le renouvellement du matériel et des véhicules ;
- Etablir le programme des exercices 2014 et 2015 ;
- Représenter le SDIS Ouest-Lavaux dans diverses manifestations, telles que rapport des officiers de Lausanne, monument aux morts des sapeurs-pompiers, rapports de l'APOL et de Police Lausanne-Est, rapport de l'ORPC des régions Est-Lausannois et Lavaux-Oron, assemblée de la FVSP (Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers), etc. ;
- Assister aux diverses séances organisées par l'ECA.

Cela représente pour l'état-major : **2'113.30** heures de travail administratif.

Les heures précitées ne font pas partie des heures d'exercices ni des heures d'interventions, mais elles correspondent à du travail administratif de gestion, organisation et représentation.

EXERCICES 2014

Le programme des exercices 2014 pour les sections du détachement de premier secours (ci-après DPS), du détachement d'appui (ci-après DAP) et recrues, préparé par le responsable de l'instruction, le cap Y. Schlienger, a consisté en :

- Exercices DAP : 18
- Exercices DPS : 80
- Exercices ARI : 50
- Exercices Recrues : 24
- Cours de cadres Off s-off : 6

soit 5'444.75 heures d'exercices effectuées par l'ensemble des pompiers du SDIS Ouest-Lavaux.

Les sections DPS et les recrues ont pu s'entraîner au maniement de la lance, ainsi qu'au comportement dans des maisons en feu, lors de journée de formation au centre de la protection civile à Gollion.

Les sections DPS ont également suivi :

- Formation continue pour les chauffeurs poids lourd ;
- Préparation des élèves au permis C1 118 ;
- Préparation des candidats aux divers cours cantonaux ;
- Cours techniques : ECA - AVISP (Association vaudoise des instructeurs sapeurs-pompiers).

INSTRUCTION

Basée sur les directives cantonales de l'ECA et de la FSSP, l'instruction s'est déroulée au niveau des sections.

Le programme des exercices pour le DAP, le DPS, les porteurs ARI (Appareils Respiratoires Isolants) et les recrues a été préparé par le cap Y. Schlienger.

CÉRÉMONIE DE FUSION

Le samedi 17 mai 2014 a eu lieu à Pully la cérémonie officielle scellant la fusion des SDIS. La cérémonie a réuni les soldats du feu, les autorités des 4 communes et divers invités (cadres de l'ECA, des corps de police, de la Protection civile, etc.).

La cérémonie a vu les allocutions des Conseillers municipaux et responsables de l'ECA, la présentation du nouvel emblème, suivie d'un repas convivial et porté par la bonne ambiance des 2 SDIS fusionnés.

RECRUTEMENT

Le recrutement pour le SDIS Ouest-Lavaux a été organisé le 6 novembre 2014 à la Grande salle de Paudex.

Les habitants des communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully, nés entre 1974 et 1996, ont été informés du recrutement. Une soixantaine de personnes a fait le déplacement et 30 d'entre elles ont été recrutées. Un recrutement a été organisé auprès du personnel communal de Pully et Lutry pour les interventions de jour. 7 employés communaux de la Ville de Pully et 4 de Lutry ont été intéressés à suivre la formation de pompier de jour.

COURS DE FORMATION CANTONAL

En 2014, Les officiers, sous-officiers et sapeurs, soit 224 personnes, ont suivi 248 jours de cours.

JOURNÉE TECHNIQUE DES COMMANDANTS DU DISTRICT DE LAUSANNE

La journée technique a été organisée par l'ECA. Lors de cette journée, différentes activités ont été organisées par le SDIS de Malley.

RAPPORT DES COMMANDANTS DU DISTRICT

Les commandants du district de Lausanne se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Prilly. Lors de ce rapport, l'inspecteur régional, le maj. P. Delessert, et l'inspecteur SDIS, le maj. Ch. Ménétrey, ont informés l'assemblée des nouvelles directives de l'ECA.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition de matériel pour un montant de CHF 67'020.00 afin de renouveler l'équipement personnel, le matériel d'instruction et celui d'intervention.

L'ECA a mis à disposition des trois sites : 3 télévisions avec système info alarme, des tablettes pour véhicules et des ceintures de maintien en remplacement des ceintures de sauvetage.

FÉDÉRATION VAUDOISE DES SAPEURS-POMPIERS

L'assemblée des délégués a été organisée par le SDIS Riviera. Lors de cette assemblée, plusieurs concours ont été organisés. Le SDIS Ouest-Lavaux a brillamment participé au concours motopompe remportant la 2^e place et terminant 2^e et 4^e au concours ARI. 4 sapeurs-pompiers ont participé au gymkhana et se sont classés dans leurs catégories d'âge : D. Bezençon (4^e), O. Abetel (9^e), D. Ganière (7^e), L. Guérin (7^e).

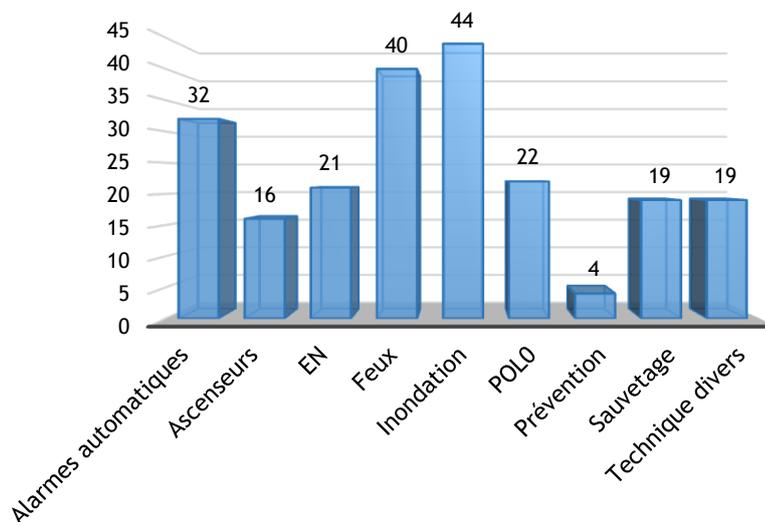
DÉMISSIONS ET DÉPARTS

Plusieurs officiers, sous-officiers et sapeurs ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont démissionné pour diverses raisons. Les membres ayant servi durant une période de 20 ans et plus recevront un diplôme de la FVSP.

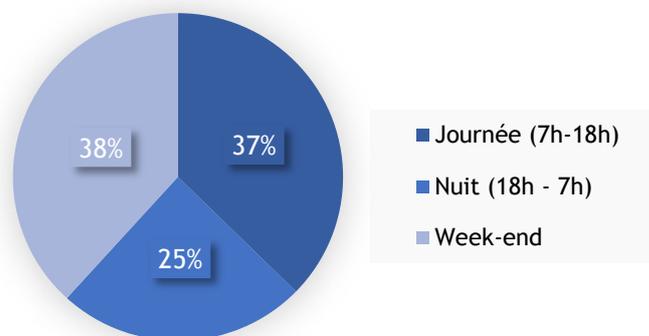
INTERVENTIONS

En 2014, le SDIS Ouest-Lavaux est intervenu à 217 reprises. Ces interventions sont réparties de la manière suivante :

Répartition des interventions selon leur type :



Répartition des interventions dans le temps :



ACTIVITÉS SPORTIVES

Le SDIS Ouest-Lavaux a participé à plusieurs manifestations sportives organisées par les sociétés locales des 4 communes.

Afin que les pompiers puissent se préparer physiquement, une salle de gym a été mise à disposition des membres du SDIS.

SOLLICITATIONS DU SDIS PAR LES COMMUNES :

Le personnel du SDIS Ouest-Lavaux a été mis à disposition pour les manifestations suivantes :

- Fêtes du 1^{er} août sur les 4 communes ;
- La Course à travers Pully ;
- Pully-Lavaux à l'heure du Québec ;
- Le marathon de Lausanne ;
- Fête des vendanges de Lutry.

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE

Au cours de sa 17^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur, présidé par M. M. Lambert, Conseiller municipal à Pully et composé de MM. D. Delaplace, Conseiller municipal à Belmont-sur-Lausanne et G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni pour vérifier les comptes 2013, fixer les priorités du budget 2015, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune), a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme C. Gysi, Conseillère communale à Belmont-sur-Lausanne.

L'ORPC EN INTERVENTION

Les engagements peuvent être en situation d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions telles que la retenue de circulation, la sécurité de la population, ou encore lors de manifestations.

5 interventions ont nécessités l'appui de la protection civile, en plus des interventions d'encadrement sécuritaire pour les manifestations, en constante progression, telles que :

- Euphrate Montreux (janvier) ;
- Incident Musée d'art de Pully (mars) ;
- Course à travers Pully (mai) ;
- Pully Québec (juin) ;
- Ravitaillement intervention SDSI (juin), dizaine ;
- Festival Pully For Noise (août) ;
- Battue (août) ;
- AIR 14 formation Cellule d'information auprès de la population (septembre) ;
- Engagement AIR 14 (septembre) ;
- Marathon (octobre) ;
- Prêt matériel Cap sur l'Ouest (octobre) ;
- Engagement Téléthon (décembre).

Plusieurs missions font l'objet d'un ordre permanent, notamment les interventions en situation d'appui auprès de la Police cantonale durant les travaux sur l'autoroute A9, ces chantiers correspondant à l'assainissement des murs de soutènement et d'ouvrages d'art comme les tunnels et les viaducs. Des mesures anticipées de sécurité sont établies jusqu'en 2016. Avec l'expérience du carambolage de Belmont en 2008, une planification de mise sur pied des régions concernées et les mesures d'organisation sont arrêtées pour répondre aux problèmes de circulation.

La Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) regroupe, dans le canton de Vaud, 1'500 personnes atteignables par pager, et opérationnelles dans l'heure, voire dans l'immédiat pour certains éléments de conduite. Cette formation est le premier échelon d'intervention de la protection civile. La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, entre les partenaires que sont la police, le service du feu, le service de la santé publique et les services techniques.

Une cellule de piquet, composée de 6 officiers, assure le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Celle-ci a enregistré le départ de 2 officiers, le major J.-F. Delessert et le plt M. Offredi, remplacés par le plt J. Freymond, officier appui-sécurité et le sdt X. Delay, employé professionnel.

La difficulté d'arriver au contingent nécessaire en situation d'urgence est constante au vu des contraintes professionnelles. Ainsi, la région Lausanne-Est a mobilisé les forces de protection civile au niveau du district de Lavaux-Oron pour l'engagement de recherche de personne (Battue) le 8 août et l'engagement pour AIR 14 les 6 et 7 septembre.

ACTUALITÉS

Cdt Jean-François Delessert

L'année 2014 pour Lausanne-Est est une année de transition, marquée par la passation de commandement. Le jeudi 19 juin 2014, après 36 ans de carrière, le cdt Jean-François Delessert effectue son dernier Rapport de Compagnie et annonce sa retraite au 31 août 2014.

Son mandat a été marqué par le développement considérable qu'a connu la protection civile ces dernières années, notamment au niveau du travail en système coordonné avec les organisations partenaires. Dans ses nouvelles missions, avec ses expériences, la protection civile se tient prête à être engagée de manière optimale. C'est ainsi que la région a vécu les événements majeurs suivants :

1993	Opération 6 décembre St-Niklaus et Saltina II
1994	Ravitaillement et état d'alerte plan logis, accident ferroviaire Gare de Lausanne
1999	AREKO accueil réfugiés pour 5 mois
1999 & 2000	LOTHAR région + Vallée de Joux
2000	VALAISO (Gondo)
2001	Glissement de terrain de Belmont 7 au 16 janvier (35 miliciens pour 108 jours)

L'ORPC tient à remercier son commandant pour la confiance à l'égard de son équipe, son engagement infailible et son enthousiasme pour la protection civile vaudoise. Le major Brandt souligne les compétences non seulement professionnelles, mais également humaines.

Coopération sécurité cantonale

Le meeting aérien AIR 14 s'est déroulé sur la base aérienne de Payerne les 30 et 31 août et les 6 et 7 septembre 2014 dans une volonté de fêter dignement les 100 ans des Forces aériennes suisses, les 50 ans de la Patrouille suisse et les 25 ans du PC-7 Team. Les risques inhérents à une telle manifestation, ainsi que l'affluence record qu'elle a suscitée, en ont fait un événement hors normes, également au plan sécuritaire.

En cas de catastrophe ou de grave accident impliquant un nombre important de victimes, il est indispensable de pouvoir disposer d'une infrastructure permettant de répondre aux appels téléphoniques des parents ou des proches à la recherche d'informations concernant d'éventuelles victimes. Une cellule doit pouvoir être mise en place dans les 2 heures suivant la demande.

La région de Lausanne-Est, associée à celle de Morges, ont reçu cette mission : être prêtes à mettre à disposition du personnel affecté à cette spécialisation sur toute la durée de la manifestation.

Cette structure peut être déployée pour toute gestion de situation survenant dans le canton de Vaud, dont la police est leader et impliquant un afflux extraordinaire d'appels téléphoniques ne pouvant être géré, même de manière renforcée, par les structures habituelles. Cette mission fait partie du cahier des charges des ordres permanents.

Instructions

Outre les divers engagements, l'ORPC a géré 47 exercices dans tous les domaines pour un total de 1'082 jours de service, 634 personnes convoquées, dossiers de 23 défaillances et 112 dispenses accordées.

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli de 55 personnes en formation, perfectionnement ou spécialisation.

Canicule

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif.

Dans le cadre d'un cours de répétition, le concept du plan " Canicule " selon les prescriptions des ordres d'intervention a été exercé à échelle réelle. C'est ainsi que le 7 juillet, 15 miliciens accompagnés de 10 seniors pulliérans ont rendu visite à la population recensée par leur commune respective.

Le dispositif canicule vise à anticiper, en période estivale, les conséquences dramatiques sur la population dite à risque dans une situation extrême. Une période de veille est installée du 1^{er} juin au 31 août de chaque année, pendant laquelle la protection civile peut ainsi être alarmée par le service cantonal pour assurer les visites auprès des personnes inscrites.

Au préalable, les seniors pulliérans et le club de l'entraide des Aînés de Belmont-sur-Lausanne, sont invités à une séance annuelle d'information. Le binôme ainsi formé, Milice-Senior, permet d'installer immédiatement un sentiment de confiance et d'échanges auprès de la personne visitée.

En outre, le fait de rendre visite aux habitants des 3 communes a donné une visibilité à la protection civile, montrant les différentes missions qu'elle peut accomplir au service de la population. Le Club des Seniors s'est fait connaître et certaines personnes très isolées ont ainsi pu être localisées.

Promotions

Formation au grade d'appointé

- Sdt J. Som spécialiste de la protection des biens culturels
- Sdt A. Mamin détecteur A

Formations au grade de caporal

- Sdt B. Cardis chef de groupe assistance
- Sdt Gr. Romano chef de groupe assistance
- Sdt N. Gantner chef de groupe appui
- Sldt C. Peppicelli chef de groupe appui
- Sdt Q. Schwarz chef de groupe transport

Formation au grade de capitaine

- Plt J.-M. Chevallaz officier de compagnie appui-sécurité

Plusieurs formations dans divers domaines ont eu lieu, notamment :

- Formation sur SagaCrisis, système informatisé permettant de gérer l'évènement de fait ponctuel ou permanent entre différentes entités ;
- Cours de perfectionnement de cadres appui, télématique, suivi de situation, logistique ;
- Formation module ORCA ;
- Rapport cantonal pour commandant, logisticien, chef d'office, officier de la protection des biens culturels.

Félicités par le commandant pour assumer des cours de perfectionnement complémentaires :

- Cpt C. Bianchi cours de perfectionnement de la protection des biens culturels
- Cpt St. Germann cours de perfectionnement télématique
- Sgnt B. Haefeli cours technique de la communication
- Sergt G. Geron cours de perfectionnement suivi de situation

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Au niveau de l'administration, un stagiaire pré HES et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

Technique

Le contrôle du poste de Commandement et des 5 constructions (poste d'attente de la Clergère, Centre Sanitaire protégé de Mallieu, poste d'attente de Pré-Pariset, poste d'attente d'Arnier, la Damataire) et 5 abris publics (Chantemerle, Clergère, Arnier, Ruisselet et Grandchamps) a été effectué selon les principes des bases fédérales. Bien que la région se trouve naturellement moins dotée en personnel professionnel techniquement spécialisé, la section de maintenance est formée au contrôle technique et à l'entretien notamment des groupes électrogènes et des engins.

Le rapport de contrôle final relève que les installations vieillissent et que malgré un entretien régulier, plusieurs problèmes commencent à se poser. En outre, avec l'évolution des systèmes électriques et l'usure des appareils, plusieurs mises à jour sont à planifier pour répondre aux nouvelles normes déjà en vigueur.

28 miliciens ont contrôlé 105 abris situés sur la Zone 2, correspondant à Pully Sud. Conformément à la législation en vigueur, les contrôles périodiques des abris font partie des mesures destinées à assurer la protection de la population. Suivant les prescriptions de l'Office fédéral, la protection civile contrôle périodiquement l'état de préparation au fonctionnement et l'entretien des abris, qui pour les 3 communes de l'organisation, ont lieu tous les 10 ans. Les propriétaires, préalablement contactés, sont remerciés pour la courtoisie de recevoir la protection civile et d'appliquer les principes d'entretien.

EFFECTIFS

L'effectif, composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR), représente le personnel actif, soit 238 personnes. 327 dossiers représentent du personnel de réserve formé ou non formé.

ASSOCIATIONS - INSTITUTIONS

Les Présidents des Comités Directeurs des 19 régions vaudoises se réunissent plusieurs fois par année en séance consultative ou plénière. M. M. Lambert préside cette Assemblée, dont les objectifs initiaux sont la réforme vaudoise avec la régionalisation (AGILE).

RÉFORME DE LA PROTECTION CIVILE VAUDOISE

En séance du Grand Conseil du mardi 11 novembre 2014, l'Exposé des motifs et projet de loi modifiant la Loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile et projet de décret abrogeant celui du 27 novembre 2012 créant un fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile a été adopté avec modification.

Lors du deuxième débat du mardi 18 novembre 2014, tous les articles sont acceptés sans discussion. En votation finale, le projet de décret (fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile) est adopté à l'unanimité.

Les différents critères ont été définis de la manière suivante :

- Rendre la PCi crédible et apte à répondre efficacement aux défis proposés par les 31 risques et dangers identifiés ;
- Définir à nouveau les missions propres qui reviennent à la PCi et son positionnement par rapport à ses partenaires ;
- Améliorer son image et sa crédibilité (casser l'image d'une PCi obsolète et faire connaître au grand public ses raisons d'être et ses tâches) ;
- Calquer les coûts sur le budget 2007 (indexé) et en conséquence rester stable ;
- Réorganiser la PCi vaudoise en passant des 21 régions actuelles à 10 dans le futur.

CONCLUSIONS

En mémoire à notre officier appui-sécurité, le 1^{er} lieutenant Gérard Aubry.

Sécurité, obligation de servir, évaluation des besoins essentiels, coordination, chaîne de sécurité, partenariat, engagement, solidarité, modernité sont les mots couramment utilisés par les officiers et professionnels pour communiquer leur meilleure motivation et faire face aux divers engagements.

Une catastrophe peut survenir à n'importe quel moment ; une grave inondation, un séisme de grande intensité, un mouvement de foule meurtrier dans un rassemblement, un attentat terroriste. Les systèmes de sécurité doivent donc être prêts à y faire face en permanence. Cependant, toute situation doit être prise en considération, du simple ravitaillement en situation d'urgence à la gestion de retenue de circulation ou l'utilisation des fiches d'évacuation de biens culturels. Un pager qui sonne est un partenaire en souffrance. De l'humilité et la confiance dans les différents gestes d'apprentissage sont les ingrédients majeurs du savoir-faire. La population attend légitimement de ses autorités qu'elles la protègent le mieux possible, non seulement en cas de catastrophe, mais également en situation difficile. Telle est la mission fondamentale de la protection de la population.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions



La nouvelle commandante, major Corinne Brandt, à la prise de ses fonctions

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

UN CERTAIN SOUFFLE DE RENOUVEAU

Tout est digne d'intérêt dans ce rapport de gestion de l'an passé. D'abord parce que tout semble évoluer encore et toujours. Ensuite parce que cette évolution ne permet nullement de remettre en cause la mission essentielle de la DJAS, le " service social ". Bien au contraire. Enfin, la diversité croissante de nos activités nous amène, qu'on le veuille ou non, à toujours mieux cerner les priorités sans négliger les prestations secondaires ou particulièrement ponctuelles, quoique bien présentes.

Pourtant, il nous incombe d'adapter constamment la gestion des affaires courantes et la gouvernance du dicastère, à la fois à l'augmentation des défis, à leur transversalité complexe, aux degrés variés d'une urgence toujours plus contraignante, ainsi qu'aux incontournables décisions politiques du Canton et l'interprétation qu'il faut en faire. Cela touche la répartition des tâches au sein d'un personnel dont l'effectif demeure quasi stable, mais dont les responsabilités et les capacités - parfois les spécialisations - doivent se renouveler ou se renforcer au gré des exigences courantes ou extraordinaires.

S'ajoute en effet à l'ordinaire connu, le souffle d'un certain nouveau. Citons l'amélioration des conditions de travail des accueillantes ou " mamans de jour ", l'application - assez mouvante - de la nouvelle loi scolaire, la préparation de la mise en place de la nouvelle " Entente " intercommunale Pully-Paudex-Belmont et de son futur " Conseil d'établissement ", la réalisation progressive du projet de " Quartier solidaire " pour Pully-Nord que nourrit une nouvelle politique sociale en faveur des seniors, l'acquisition et le paramétrage d'un logiciel pour la gestion de l'enfance, la préparation de nouvelles formes de collaboration, dès mars 2015, entre la Commune et la Fondation de l'enfance et de la jeunesse et enfin la préparation d'une réponse au postulat par lequel le Conseil communal a demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité de l'éventuelle création d'un " centre socioculturel ". A cet égard, ce rapport demeure celui aussi d'une sorte de laboratoire au sein du dicastère. D'où le grand intérêt de nos tâches en 2014 et très certainement pour les années à venir.

LES PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations qui impliquent une compétence de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance ainsi que des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse. Visant aussi à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 3 stagiaires qui suivent également des cours dans une Haute école spécialisée et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-école des Mosses ;
- 27 accueillantes en milieu familial ;
- 7 dames de réfectoires ainsi que divers auxiliaires (moniteurs de camps, colonies et surveillants pour les études surveillées).

LES GRANDS PROJETS

RÉSEAU PPBL - RENOUVELLEMENT DE RECONNAISSANCE

La Ville de Pully fait partie d'un réseau d'accueil de jour avec les communes de Paudex, Belmont et Lutry (ci-après Réseau PPBL). Reconnu par la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) au sens de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), le réseau bénéficie d'une subvention annuelle de cette dernière. Accordée en 2009 pour une durée de 5 ans, la reconnaissance du réseau a fait l'objet d'une demande de renouvellement auprès de la FAJE en 2014.

Pour être reconnu au sens de la LAJE, un réseau doit remplir diverses conditions, telles que : offrir des places dans au moins 2 types d'accueil (préscolaire, parascolaire ou familial), établir une politique tarifaire conforme aux dispositions légales, définir des critères de priorité de placement en cas d'insuffisance de places ou encore gérer une liste d'attente centralisée. Au terme d'un examen approfondi et conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation de la FAJE a renouvelé son soutien financier au Réseau PPBL pour la période 2015-2019.

RÉSEAU PPBL - LOGICIEL DE GESTION DE L'ENFANCE

En 2013, la société Dikötter Consulting a été mandatée par le Réseau PPBL pour rechercher un logiciel de gestion de l'enfance répondant aux besoins des communes membres du réseau en termes notamment de placements, absences, facturation ou encore liste d'attente. A l'issue d'un appel d'offres, le Réseau PPBL a fait l'acquisition du logiciel " cse.kibe ", pour mise en œuvre durant le 1^{er} semestre 2015.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR - AMÉLIORATION DES CONDITIONS SALARIALES DES ACCUEILLANTES ET NOUVEAUX DOCUMENTS CONTRACTUELS

Au terme d'un important travail initié en 2012 et mené en collaboration avec le Service des ressources humaines, plusieurs modifications ont été apportées à la gestion de l'accueil familial de jour (ci-après AFJ) afin de répondre aux obligations légales et aux attentes exprimées par les accueillantes en milieu familial (ci-après AMF) :

- Améliorations des conditions de travail des AMF (augmentation salariale et du nombre de vacances, introduction d'une prime d'ancienneté et élargissement de la couverture en cas d'accident ou de maladie).
- Harmonisation de la politique tarifaire entre l'accueil collectif et familial.
- Modification des documents contractuels (révision du contrat de travail des AMF selon les nouvelles modalités, révision ou création de nouveaux documents contractuels liant les parents et l'AMF).

Ces modifications ont été acceptées par les Conseils communaux des communes membres du Réseau PPBL et sont entrées en vigueur au 1^{er} avril 2014.

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA DJAS ET DE LA FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

En 2013, la société Habilis Conseils a été mandatée par la Ville de Pully pour assister la DJAS et la Fondation dans leurs réflexions sur les diverses options d'organisation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse. L'étude du mandataire - tenant compte à la fois des impacts financiers et humains - a abouti à la décision de maintenir le partage des activités entre les deux institutions, tout en harmonisant les processus pour en améliorer le suivi. Dans cette perspective, la Municipalité a chargé un groupe de travail, composé de représentants de la Fondation, de la DJAS et des autres services communaux concernés, de définir le périmètre des prestations de chaque intervenant et les processus administratifs y relatifs. Les travaux aboutiront au printemps 2015.

RÉORGANISATION SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE ET DU CONCORDAT D'HARMONISATION SCOLAIRE (HARMOS)

Les travaux des groupes et sous-groupes politiques de 2013 ont débouché sur la création de l'Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire (1^{re} à la 11^e année de la scolarité obligatoire) de Pully, Paudex et Belmont. L'Entente répondra ainsi aux exigences de la Loi sur les communes et des nouvelles lois et directives scolaires. Son fonctionnement, les prestations scolaires communales générales ou propres à chaque commune-partenaire, le calcul des coûts de l'élève ainsi que les modalités d'échange d'élèves et leur facturation entre les trois communes y sont réglementés. L'Entente remplacera, dès la rentrée scolaire 2015-2016, les 2 conventions scolaires actuelles primaire et secondaire.

REGROUPEMENT SCOLAIRE - ENTENTE PULLY, PAUDEX, BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le groupe de travail Pully-Paudex-Belmont a poursuivi ses travaux et siégé à 11 reprises en 2014, en réunissant les Conseillers municipaux des 3 communes-partenaires et en invitant divers interlocuteurs concernés, tels les directeurs d'établissement scolaire, les boursiers communaux, des juristes ou représentants du Canton. Le projet de convention portant sur l'Entente intercommunale et son corollaire, le règlement du Conseil d'établissement, ont été revus et soumis aux préavis juridiques, cantonaux et communaux, pour être finalisés en décembre 2014. Conformément à la nouvelle Loi sur les communes, ces documents feront l'objet d'un examen préalable, en hiver 2014-2015, des commissions des Conseils communaux et de rapports aux Municipalités des 3 communes, puis de préavis communs aux 3 Conseils communaux au printemps 2015. Ces documents et règlements seront finalement transmis au Conseil d'Etat pour validation et publication officielle. L'entrée en vigueur de la nouvelle convention et la mise en place du Conseil d'établissement devraient être effectives pour la rentrée scolaire d'août 2015.

En parallèle, la DJAS a procédé à l'étude et au suivi du calendrier de retour des élèves des communes de Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin scolarisés à Pully (principalement en voie secondaire baccalauréat). Pour accueillir tous leurs élèves, les communes doivent construire des bâtiments scolaires. L'établissement secondaire n'avait donc pas pu pleinement appliquer la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire. Une dérogation obtenue du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (ci-après DFJC) prévoit ainsi le retour progressif de ces élèves jusqu'à l'été 2017. Dès la rentrée scolaire 2017-2018, l'établissement secondaire accueillera donc uniquement les élèves du périmètre des 3 communes de l'Entente.

Dans ce contexte et conformément aux prévisions, la rentrée d'août 2014 a vu le nouveau collège de Belmont accueillir tous les élèves de 7-8^e HarmoS de cette commune, soit 4 volées représentant environ 80 élèves anciennement scolarisés dans les collèges pulliérens.

Le retour de 2 volées à Lutry a également libéré quelques locaux nécessaires à la nouvelle organisation scolaire et parascolaire.

POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES SENIORS

Lancé en 2013, le projet " Quartier solidaire " de Pully-Nord - mené par Pro Senectute sur mandat de la DJAS - s'est poursuivi avec succès. L'année 2014 a vu se concrétiser la troisième phase de ce projet, dont l'objectif premier est l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Cette phase dite de " réalisation " se caractérise par

l'intensification des projets développés par les habitants du quartier, la poursuite de la réflexion dans le cadre de forums d'échange ainsi que la consolidation des groupes d'acteurs impliqués dans le projet.

Ainsi, l'année 2014 a été riche en activités : organisation de 2 forums, élaboration et publication par le " groupe habitants " de 2 numéros du journal " Echo du Riolet ", organisation de diverses rencontres et activités (cours de conversation anglaise, cours de cuisine, ateliers de relaxation, promenades, pétanque, etc.), organisation de visites et d'excursions. Au total, près de 250 seniors ont pris part à des activités communautaires.

La dernière phase du projet, celle de " l'autonomisation " dudit quartier, démarrera en janvier 2015 pour s'achever à fin février 2016.

CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTUREL

En vue de répondre au postulat déposé en mars 2012 par Mme la Conseillère communale M. Bolognini et M. le Conseiller communal S. Rinsoz, la DJAS a mandaté Mme L. Bovard, animatrice socioculturelle en fin de formation à la Haute Ecole de Travail Social de Sierre, pour mener une étude de faisabilité sur la création d'un centre socioculturel à Pully.

La première phase de cette étude a consisté à réaliser l'état des lieux de l'offre socioculturelle communale. Une deuxième phase a permis de recueillir les attentes de la population au travers d'activités participatives. Une soixantaine de citoyens, présidents de sociétés locales, présidents de groupes politiques et commerçants ont ainsi été sondés lors de cette démarche.

Les résultats de l'étude seront connus au printemps 2015 et pourront être complétés par un sondage plus large auprès de la population si nécessaire.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, en faveur des Pulliérans en situation financière précaire. Ces aides sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons Migros ou de paiements de factures. En 2014, 2 dossiers ont été traités pour un montant total de CHF 1'042.15 très inférieur à celui de 2013, CHF 8'530.40, en raison de la baisse des demandes.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE (AIDE AU LOGEMENT)

98 personnes (97 en 2013), au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI, ont obtenu un soutien financier mensuel de CHF 80.00, CHF 110.00 ou CHF 157.00 (ménage avec enfant-s) à titre d'aide au logement. Un montant total de CHF 102'328.00 (CHF 98'038.00 en 2013) a ainsi été alloué.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psychologique et une assistance durant la procédure et dans la recherche d'un nouveau logement. En 2014, la DJAS s'est chargée de 13 cas d'expulsion (5 en 2013) concernant 3 familles, 2 couples et 8 personnes vivant seules. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran. Relevons que de plus en plus de personnes âgées sont touchées par des procédures d'expulsion. Cependant, la collaboration avec les institutions et les associations locales s'est intensifiée.

APPARTEMENTS ADAPTÉS PL. NEUVE 4

La Ville de Pully possède 5 appartements adaptés de 1½ pièce et 9 de 2½ pièces destinés aux personnes à mobilité réduite et à faibles revenus. En 2014, les locataires ont changé pour 2 appartements de 2½ pièces. La pénurie de ce type de logement est récurrente alors que les demandes reçues sont en constante augmentation. Un contrôle des conditions d'octroi (aspects financiers, départs en EMS ou décès en 2014) a néanmoins permis de réduire la liste d'attente qui compte 26 personnes seules (48 en 2013) et 8 couples (16 en 2013). Rappelons que ces appartements bénéficiaient d'une subvention fédérale depuis 1989, qui a pris fin au 30 juin 2014 pour être remplacée par une aide communale provisoire d'une durée d'une année.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

CHF 7'536.85 d'aides ont été octroyées à 7 familles dont les enfants, en âge de scolarité obligatoire, nécessitaient un traitement dentaire ou orthodontique. 2 demandes ont été refusées conformément au règlement et au barème des revenus en vigueur.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully assure une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs pour le prix d'un billet de transports publics. En 2014, le prix de la course a augmenté, passant de CHF 3.00 à CHF 3.50. Les personnes à mobilité réduite, attestée par le Centre médico-social (CMS), peuvent obtenir 96 bons de transports par an. En 2014, la participation de la Ville de Pully s'élève à CHF 58'215.85. Les courses sont organisées et gérées par " Transport à mobilité réduite Lausanne " (TMRL) et " Transport Handicap Vaud " (THV).

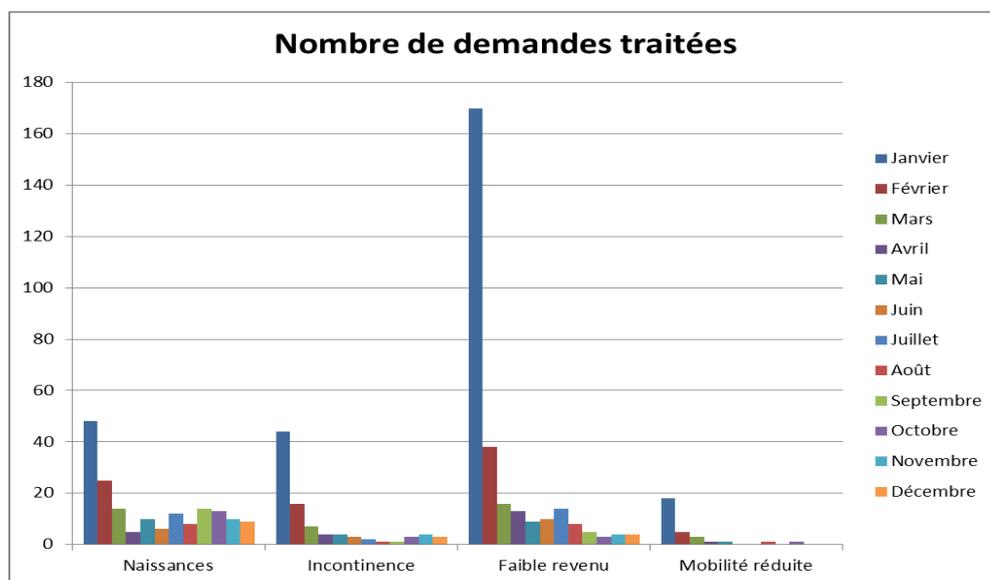
	TMRL 2014	TMRL 2013	THV 2014	THV 2013
Nombre de bénéficiaires	100	79	48	41
Nombre d'utilisateurs	69	51	14	10
Nombre de courses	2'559	2'548	336	370

TAXE AU SAC - MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Introduites en 2013, les mesures sociales d'accompagnement se sont poursuivies en 2014.

590 demandes sont parvenues à la DJAS :

- 174 pour les naissances et enfants en bas âge : 138 octrois et 36 refus (dotation unique, sacs déjà été retirés en 2013) ;
- 92 pour les personnes souffrant d'incontinence : 89 octrois et 3 refus (dossiers incomplets ou sacs déjà retirés) ;
- 294 pour les ménages à faibles revenus : 276 octrois et 18 refus (demandeurs pas/plus bénéficiaires d'une prestation sociale reconnue) ;
- 30 pour les personnes à mobilité réduite et à faibles revenus : 11 octrois et 19 refus (double critère de mobilité réduite et de faible revenu pas rempli).



Un montant total de **CHF 56'193.70** a été alloué (56.36 % du budget annuel) selon la répartition suivante :

- 32.85 % naissances et enfants en bas âge ;
- 21.35 % faibles revenus ;
- 34.84 % incontinence ;
- 1.42 % communication ;
- 0.35 % mobilité réduite et faibles revenus ;
- 9.13 % stock au 31 décembre 2014 en prévision des demandes de janvier 2015.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure AFJ est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'accueillantes en milieu familial. L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la LAJE.

SITUATION DES ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL

Les AMF agréées par le réseau bénéficient d'une autorisation d'accueil qui fixe le nombre maximum et l'âge des enfants à accueillir. Celle-ci est accordée sur la base de critères, tels que la stabilité familiale de l'AMF, l'expérience avec les enfants et l'adéquation du logement. Les AMF reçoivent un contrat de travail et s'engagent à respecter leur cahier des charges en offrant un accueil de qualité aux enfants.

Au 31 décembre 2014, la Structure comptait 27 accueillantes (23 en 2013). Le nombre d'heures d'accueil a progressé de plus 5 % par rapport à 2012 (nombre d'AMF identique), avec un taux de remplissage plus conséquent et des horaires complets, offrant peu de place pour les "demandes de dépannage".

L'accueil familial, ce sont **224** enfants accueillis en 2014, y compris les accueils terminés en cours d'année et les dépannages divers.

Au 31.12.14, **132** enfants sont accueillis.

	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'AMF agréées	27	23	27	34	32
Nombre d'enfants au 31.12.14	132	132	135	129	125
Nombre d'heures d'accueil	97'339	93'838	92'349	87'393	80'497

En 2014, la coordinatrice a rencontré 24 personnes intéressées par l'activité d'AMF, parmi lesquelles 7 ont été agréées. 3 AMF ont donné leur congé en vue de reprendre une activité professionnelle à l'extérieur de leur domicile. 203 demandes de parents ont été enregistrées pour un total de 218 enfants. 55 sont toujours en liste d'attente ou en cours de proposition.

Heures d'accueil des enfants en 2014		AMF agréées en 2014	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	57'925	Pully	15
Paudex	7'401	Paudex	2
Lutry, La Croix	18'140	Lutry, La Croix	6
Belmont	13'873	Belmont	4
Total	97'339	Total	27

L'augmentation du nombre d'AMF s'explique, d'une part, par l'important travail de promotion mené par la Structure tout au long de l'année (séances d'information, diffusion d'un film promotionnel, publication d'annonces), et, d'autre part, par l'amélioration des conditions de travail des AMF entrée en vigueur en avril 2014.

LA QUALITE D'ACCUEIL DE L'ENFANT A TOUT PRIX

Malgré ces améliorations, l'activité d'AMF reste une activité professionnelle accessoire, la Structure ne pouvant garantir un volume de travail minimum et donc un revenu régulier. Le taux d'activité dépendant à la fois de la demande des parents ainsi que de la disponibilité et des souhaits de la collaboratrice, le nombre et l'âge des enfants tels que définis dans l'autorisation d'accueil ne peuvent être garantis.

Cette activité s'adresse donc à des candidates bénéficiant d'une stabilité familiale et financière. La perte de cette stabilité - par un changement d'état civil par exemple - peut fragiliser l'AMF si l'activité d'accueillante devient sa seule source de revenu. De telles situations peuvent engendrer des tensions entre la recherche d'un revenu minimum et le respect des standards de qualité d'accueil des enfants, tels que définis par la LAJE et par la Structure AFJ. Une problématique largement traitée durant l'année 2014.

LA VIE DE LA STRUCTURE AFJ

La Structure AFJ compte une coordinatrice et une collaboratrice administrative à temps partiel. Ces 2 postes nécessitent de bonnes connaissances professionnelles - y compris des connaissances juridiques de plus en plus sollicitées - et de solides capacités relationnelles.

La coordinatrice assure notamment la gestion des autorisations d'accueil - dans le respect des standards de qualité - la liste d'attente et les placements. Outre la responsabilité du contrôle et de la surveillance des AMF, la coordinatrice leur apporte un soutien éducatif et développe la formation continue de proximité.

Des analyses de pratique, encadrées par un superviseur, ont lieu pour permettre aux AMF d'échanger sur leur expérience. Des Relais-contacts sont organisés dans les locaux de l'UAPE " Les Copains d'abord ", permettant aux AMF de suivre des cours avec un professionnel sur le thème de la petite enfance, et aux enfants de jouer dans des espaces ludiques.

La collaboratrice assure, quant à elle, le suivi administratif des dossiers (contrats, décomptes mensuels, salaires et facturation). Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, le taux d'activité du poste a été élevé de 30 à 50 % au 1^{er} janvier 2014. Celui-ci reste toutefois sous-évalué au vu des conditions de travail actuelles. En effet, si les récentes modifications contractuelles ont permis de gagner en clareté, elles ont également généré une charge de travail supplémentaire (saisie manuelle des données dans de multiples fichiers). L'introduction du nouveau logiciel de gestion, prévue au premier semestre 2015, devrait permettre de stabiliser la situation et de concentrer l'énergie sur le suivi qualitatif des dossiers.

Le nouveau logiciel offrira en outre une meilleure visibilité des places d'accueil en attente ou en cours de placement pour l'ensemble du réseau, et une traçabilité des prestations utilisées par chaque enfant.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (facturation, enregistrements, visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances et transports), demande la tenue à jour de fichiers informatiques de 1'052 élèves du primaire (1 à 6P), 349 élèves de l'ancien cycle de transition (7-8P HarmoS actuels) et 769 élèves du secondaire (9-11^e secondaire HarmoS).

DÉROGATIONS ET ÉCOLAGES

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a également contribué à l'établissement des coûts de l'élève et au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Ceci peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement, de Sports-Arts-Etudes ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes à des tarifs fixés par le DFJC). Après de nombreuses consultations et séances entre le DFJC, l'Union des communes vaudoises et l'Association des boursiers communaux, la Conseillère d'état, Mme A.-C. Lyon, a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève selon les cas, et ce, rétroactivement pour la rentrée d'août 2014.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2014, 74 déclarations d'accidents ont été établies et traitées (37 en primaire, 37 en secondaire ; 58 en 2013, 69 en 2012). Elles concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 37, intérieurs des bâtiments : 7, préaux : 10, plein air et courses : 3, camps et Mosses : 14, colonies : 3). La baisse significative de ces dernières années résulte du fait que les accidents ne sont pas tous annoncés depuis que les franchises ne sont plus prises en charge (nouvelle LAMAL).

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

La DJAS tient le relevé de l'état général du mobilier scolaire dans les 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pour en planifier le renouvellement à long terme. En 2014, le mobilier de 4 salles a été remplacé. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Établissement primaire : CHF 130'000.00 ont été investis pour le remplacement du mobilier d'une classe au collège des Alpes (transformation en une classe primaire), de chaises pour 4 classes, d'armoires à l'Annexe Ouest (classe d'activité créatrice sur textile - ACT), changement d'affectation et de matériel de gymnastique. CHF 28'000.00 ont par ailleurs permis le financement de 4 tableaux blancs interactifs.

Établissement secondaire : CHF 65'000.00 ont été consacrés au renouvellement du mobilier : 1 classe au collège Arnold Reymond ainsi que 2 nouvelles séries de casiers-vestiaires. En outre, l'installation de projecteurs informatiques dans les classes s'est poursuivie, avec 2 tableaux interactifs, pour un montant total de CHF 13'600.00. Ce budget a également permis à la DJAS de participer à la dernière phase de réaménagement du hall du collège Arnold Reymond.

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

Réfectoires primaires : CHF 15'000.00 ont été investis dans du mobilier et de l'équipement pour l'accueil pour écoliers en milieu scolaire (ci-après APEMS) de Mallieu, ainsi que de Jules-Loth avec un nouveau lave-vaisselle et des vestiaires pour l'unité d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE) des Alpes. Pour le réfectoire des Alpes, un nouveau traiteur, " Croq-Midi Sàrl ", a été mandaté, afin d'harmoniser l'offre entre la DJAS et la Fondation de l'enfance et de la jeunesse et améliorer la qualité des repas.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- le transport quotidien, matin, midi et soir, de 6 à 7 élèves des Monts-de-Pully vers et depuis les collèges de Chantemerle et Fontanettaz. S'y sont ajoutés quelques élèves du quartier de Fontanettaz et de l'UAPE enclassés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements des élèves de 7^e et 8^e années à l'école à la montagne aux Mosses, les lundis et vendredis durant 18 semaines d'été ;

Les transports vers les Mosses durant l'hiver ont été assurés par un transporteur externe.

Pour les 5 élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est encore le service " TL " de taxibus qui fut offert.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports-Arts-Etudes, sont à la charge de la Ville. 18 enfants en ont bénéficié pour des montants de près de CHF 16'000.00 (abonnement de transports) et CHF 3'465.00 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Pour la troisième année, les jeunes pulliérans ont pu bénéficier :

- d'un abaissement de la limite fédérale de 2.5 km à 1 km pour la distance entre domiciles et collèges des écoliers de la 5^e à la 11^e année, donnant droit au remboursement de l'abonnement de bus " 2 zones " ;
- d'une prise en charge des frais d'abonnement, à hauteur de 50 %, pour les enfants ou jeunes, scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

Le prix de l'abonnement " junior 2 zones " des TL est passé de CHF 405.00 à CHF 410.00 en 2013 pour être à nouveau augmenté à CHF 459.00 au 14 décembre 2014. 432 élèves répondant aux critères ont ainsi reçu un abonnement gratuit (443 en 2013) pour un coût total net de CHF 177'021.00, respectant le budget.

En revanche, sur les 320 jeunes de 11 à 20 ans en formation, seules 40 demandes de réduction répondaient aux critères et ont pu être satisfaites, pour un coût total de CHF 6'325.75.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. Les rapports annuels détaillés, établis par les infirmières scolaires, sont remis à la DJAS en fin d'année scolaire. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les 4 dentistes scolaires de Pully, se sont déroulés en novembre 2014. La totalité des élèves des classes secondaires de l'arrondissement et des classes primaires de Pully uniquement, a bénéficié de ces contrôles, soit 1'850 enfants et 91 classes. Sur l'ensemble des enfants dépistés, 60 % environ ne présentent ni carie, ni obturation. De plus, les 732 enfants des classes primaires de Pully ont bénéficié d'une à trois interventions prophylactiques (57 visites au total) d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 22'000.00-25'000.00 maximum par année, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité PSPS. En 2014, les enfants ont à nouveau été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, l'alimentation, la prévention de la violence, les dépendances ou le Sida, pour un montant effectif de CHF 10'740.00. Dans le même domaine, la Ville de Pully rembourse toujours l'intégralité du salaire de l'employé à 80 %, détachée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces 2 manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune à hauteur de CHF 6'017.00 en 2014 (CHF 5'600.00 en 2013), avec une participation du Canton réduite de 50 % à 35 %. Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par le fonds communal dit " Rentier des Ecoles " et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Environ 50 classes du primaire (1'017 élèves) ont fait appel aux subsides communaux pour leur course d'école (subvention moyenne de CHF 11.45 par élève). Des tickets collectifs de bus TL ont été délivrés par la DJAS à 2'740 enfants (2'046 en 2013) et 265 accompagnants (196 en 2013) pour les déplacements " spéciaux " (spectacles, visites de musée, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget des courses d'école et des déplacements.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire :

- 12 classes de 9^e (241 élèves) sont parties en camps de ski ; subvention de CHF 70.00 par élève (soit environ $\frac{1}{4}$ des frais financés par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents). Les subsides " Jeunesse et Sports " viennent en déduction des frais globaux.
- 13 classes (11 en 2013) de 11^e année (260 élèves) sont parties en voyage de fin d'études ; subvention de CHF 110.00 par élève (soit $\frac{1}{4}$ des frais financés par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents).
- 2 classes allemandes ont été accueillies à Pully, lors d'un échange linguistique (prise en charge du logement des enseignants uniquement).

SPECTACLES ET CULTURE

Depuis 2006, les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence de CHF 11'000.00. En 2014, il y a eu 15 représentations de 3 spectacles (1'400 élèves). Une quarantaine de classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre et d'opéra ; les subsides communaux s'élevant à 50 % du prix des places, le solde est financé par les participants. En 2014, aucune classe de 8^e année n'a participé à une animation d'une journée au " Petit Théâtre " de Lausanne (financée habituellement à 50 % par la Commune).

CARREFOUR-CHANSONS

Les 13, 14 et 15 mai 2014, le traditionnel et annuel Carrefour-Chansons a eu lieu à l'Octogone. Ce spectacle musical intitulé " L'Arbre du Village " a été interprété par 12 classes (environ 230 élèves) des collèges de l'Annexe Ouest et des Alpes ; scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giauque, animateur théâtral ; direction musicale : M. F. Di Donato et les musiciens : J. Bevilacqua, J. Tassilo et B. Klaus. Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les 3 représentations, offertes gratuitement aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur la scène que dans la salle.

ÉCOLE À LA MONTAGNE ET SEMAINES DE SKI AUX MOSSES

Le Home-école des Mosses a accueilli des classes durant 26 semaines, soit 1'956 nuitées pour l'année civile 2014, à savoir :

- hiver : 10 classes de 8^e année (193 élèves) en semaine de ski ;
- printemps : 7 classes de 6^e et 7^e année (129 élèves) à l'école à la montagne ;
- rentrée scolaire : 9 semaines d'école à la montagne pour 5 classes de 7^e et 3 classes de 6^e et 1 classe DEP (167 élèves).

La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, subventionnée par la Ville de Pully, permet de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Ces 26 semaines représentent la majeure partie de l'activité du Home-école durant l'année. Ces activités " recommandées " par le Canton sont planifiées par les établissements scolaires, avec le soutien logistique de la DJAS. Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations " Jeunesse et Sports ", permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels entre CHF 13'000.00 et 15'000.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

La DJAS a organisé et veillé au bon déroulement des camps de vacances et des colonies d'été.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Mosses (camp)	24.02. - 28.02.2014	5 jours	36	9 à 13 ans
Monts-de-Pully (colonie)	07.07. - 19.07.2014	13 jours	22	5 à 10 ans
	28.07. - 03.08.2014	8 jours	(13 aux Mosses)	5 à 10 ans
Mosses (colonie)	07.07. - 19.07.2014	13 jours	36, dont 2 invités d'Obernai	10 à 16 ans
	28.07. - 09.08.2014	13 jours	19	6 à 16 ans
	28.07. - 03.08.2014	8 jours	13	5 à 10 ans
Mosses (camp)	20.10. - 24.10.2014	5 jours	35	8 à 12 ans



161 enfants (168 en 2013) de Pully ont bénéficié de ces prestations communales durant 55 jours des vacances. Ces camps sont toujours largement subventionnés, malgré l'augmentation des prix en 2007. Afin de maintenir leur caractère social, des aides individuelles et réductions familiales ciblées sont accordées (CHF 7'904.00 en 2014, CHF 6'653.00 en 2013 et CHF 8'073.00 en 2012). NB : les aides pour les camps et voyages scolaires sont incluses dans ces montants.

L'équipe et les colons des Monts-de-Pully 2013-14

RÉFECTOIRES PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Depuis la rentrée d'août 2013, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse a repris la gestion :

- du réfectoire de Fontanettaz qui a été intégré à l'UAPE de Fontanettaz ;
- du réfectoire de Jules-Loth transformé en APEMS et desservant les collèges de l'Annexe-ouest, Chamblandes et Mallieu. Ce dernier a vu l'ouverture d'un APEMS à la rentrée d'août 2014.

La DJAS a assuré la gestion du réfectoire primaire du collège des Alpes où 4'781 repas ont été servis à une quarantaine d'enfants. En outre, 28 enfants ont pu être accueillis dans la salle de pique-nique surveillée (2'250 pique-niques en 2014) aménagée dans une ancienne classe enfantine du collège de Chantemerle.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves de Pully et de l'arrondissement, est ouvert toute la journée, servant également de lieu d'accueil et de " cafétéria ". 800 à 900 élèves peuvent y manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Chaque jour, un menu livré par un traiteur " Fourchette verte " est proposé au prix de CHF 8.20 et de CHF 8.50 dès août 2014. Toutefois, les jeunes préfèrent toujours les autres mets proposés (96.24 % du chiffre d'affaires 2014, contre 94,7 % en 2013 et 96 % en 2012), tels que buffet de salades quotidien (10 sortes), sandwiches, frites, steaks ou spaghetti et boissons diverses. En dehors des heures d'école et certains week-ends, le réfectoire secondaire et son " équipe " sont mis à disposition du public ou de sociétés contre rémunération. Ces recettes font partie du chiffre d'affaires total ci-dessous :

	2014	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires CHF	130'529.20	143'025.75	153'566.20	158'452.00
Menus vendus	549	801	890	791

Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire pour sensibiliser les élèves à consommer une alimentation plus équilibrée.

ÉTUDES SURVEILLÉES

4 classes sont réparties dans les collèges de Mallieu, Chantemerle et de l'Annexe Ouest. Le nombre d'enfants du primaire oscille entre 45 et 50 selon les jours (lundis, mardis et/ou jeudis de 15h15 à 16h45). La facturation, basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 12'000.00, couvrant une partie des frais du personnel surveillant.

PÉDIBUS

Seules 2 lignes du Pédibus Pully sont actives cette année, en raison de la nette baisse de motivation des parents pour favoriser l'accompagnement à pied de leurs enfants. Faute d'un nombre suffisant de participants, la DJAS a dû, à regret, annuler la traditionnelle fête du Pédibus organisée pour la " Journée Internationale à pied à l'école " en septembre.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES¹

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles depuis la rentrée 2014-2015.

En 2014, 1'696 enfants en âge de scolarité primaire (4 à 11 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'401	82.6 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	9	0.5 %
Enfants scolarisés dans une école privée	282	16.7 %
Enfant suivant une scolarité à domicile	4	0.2 %

En 2014, 946 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	770	81 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	18	2 %
Enfants scolarisés dans une école privée	158	17 %
Enfant suivant une scolarité à domicile	0	0 %

¹ Informations fournies par les établissements scolaires de Pully, Paudex et Belmont

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'401 élèves, soit 73 classes réparties dans les collèges des 3 communes.

1-2P HarmoS	18 classes
3-4P HarmoS	18 classes
5-6P	17 classes
7-8P	17 classes
DEP 3-6 (développement primaire)	1 classe Collège de Mallieu
DEP 7-8 (développement primaire)	1 classe Collège Principal
COES (enseignement spécialisé)	1 classe Collège de Mallieu

Dès la rentrée 2014, suite à l'agrandissement du Collège de Belmont, les élèves de 7P et 8P domiciliés dans la Commune y sont désormais enclassés.

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

A l'instar des dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (ci-après SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

Suite à l'entrée en vigueur de la LEO en août 2013, l'établissement a été réorganisé, l'ensemble des élèves de 7^e et 8^e faisant désormais partie de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont.

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille ainsi 770 élèves répartis en 38 classes :

9 ^e degré	11 classes	(6 cl. VP, 5 cl. VG)	228 élèves
10 ^e degré	13 classes	(7 VP, 6 VSG)	268 élèves
11 ^e degré	13 classes	(8 VSB, 3 VSG, 2 VSO)	260 élèves
Classe " Ressources "	1 classe		14 élèves

La répartition structurelle des 770 élèves est de 26 % en voie générale (VG), 39 % en voie pré-gymnasiale (VP), 2 % en classe " Ressource ", 4 % en voie secondaire à options (VSO), 8 % en voie secondaire générale (VSG) et 21 % en voie secondaire baccalauréat (VSB).

Provenance des élèves

Pully	438	Belmont	124	Lutry	92	Bourg-en-Lavaux	78
Paudex	30	Puidoux	3	Lausanne	2	Chexbres	1
Rivaz	1	Savigny	1				

COURS FACULTATIFS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Atelier-chanson assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (100 participants âgés de 12 à 15 ans) ; cours facultatif entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel. En 2014, 4 concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant des salles comblées de 450 personnes. L'Atelier-chanson se produit chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du " Carrefour chansons ".

Atelier Terre assuré par M. S. Kroug (élèves de 8^e à 11^e - 15 participants maximum), initiation à la céramique décorative et utilitaire. Ce cours permet à 5 élèves, pour l'année 2014-2015, d'explorer différentes techniques de façonnage de la glaise et de cuisson (traditionnelle, au feu de bois et raku), l'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux. L'Atelier Terre bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège Principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully (OCOM et option modelage).

Atelier Théâtre assuré par Mmes I. Pospisil et S. Gugler (20 participants), cours facultatif entièrement financé par l'Etat de Vaud. 2 représentations publiques ont lieu à la salle de spectacles de Belmont, mise gratuitement à disposition, pour les parents et connaissances des élèves. Les élèves (13-14 ans) jouent des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations " maison ".

Cours facultatif de robotique, assuré par MM. A. Réglat et F. Voutaz (élèves de 9^e à 11^e - 18 participants), proposant d'approcher le monde de la programmation et de la robotique de manière ludique. Le collège Arnold Reymond possède 4 robots NXT, 2 robots EV3 et le matériel Lego nécessaire à leur construction. Lors de la fin d'année scolaire 2013-2014, le cours était organisé par Mme S. Tumbiolo et M. F. Voutaz pour un total de 18 élèves. Ces élèves, organisés en 2 groupes, ont participé le 5 avril 2014 à la coupe Roberta organisée par l'EPFL. Ils se sont classés 11^e et 12^e. Pour la rentrée scolaire 2014-2015, le cours a été repris par M. A. Réglat. Avec un effectif de 20 élèves, un groupe a participé au concours de la " First Lego League " (FLL) à l'EPFL le 29 novembre 2014 et s'est classé 7^e.

Programmation internet assurée par M. G. Guerra (élèves de 9^e à 11^e - 6 participants), dont le but est d'apporter aux élèves des compétences de programmation suffisantes, dans différents langages informatiques (html, css), pour assurer la maintenance du site internet du collège Arnold Reymond.

Cours facultatif " Top-Mode " assuré par Mme D. Bach-Depommier (élèves de 10^e à 11^e - 14 participants), accueillant actuellement 2 groupes de 7 élèves chacun, issus des voies VP et VG. Il donne la possibilité aux élèves qui le désirent de poursuivre les cours d'ACT qui ne sont plus au programme. Les élèves y revoient certaines bases, les enrichissent et choisissent ce qu'ils désirent réaliser en fonction de leurs capacités. Ce cours étant donné pour la première fois, l'enseignante n'a pas souhaité proposer un but final du type " défilé de mode ", d'entente avec les élèves.

Journal " Noir sur blanc " - Rédacteur en chef : M. B. de Rham (15 participants). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Durant l'année scolaire 2014-2015, une quinzaine d'élèves participe à l'élaboration du journal de l'école qui paraît 4 fois dans l'année scolaire. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève rédige son/ses article(s) et le/les corrige le cas échéant.

Sport scolaire facultatif assuré par Mme N. Bersier (340 participants), rencontrant toujours plus de succès auprès des élèves, malgré un certain nombre d'abandons durant l'année. Certains sports ont dû être annulés, faute d'inscriptions et d'autres, comme l'escrime, ont été introduits avec succès. Les salaires sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton.

Cours organisés en 2014 et nombre de participants :

Natation synchronisée (7 ^e à 11 ^e)	32	Football féminin	13
Escrime	18	Athlétisme	24
Natation (4 ^e à 6 ^e)	22	Unihockey (9 ^e à 11 ^e)	16
Natation (7 ^e à 8 ^e)	17	Unihockey (7 ^e à 8 ^e)	28
Basketball mixte (9 ^e à 11 ^e)	30	Badminton	14
Basketball mixte (7 ^e à 8 ^e)	25	Skate board	42
Volleyball	25	Course à pied	12
Futsal (8 ^e à 9 ^e)	22		

DIVERS

Comité des élèves

Un comité des élèves, encadré par 2 enseignants, propose des animations telles que des journées à thème (journée de l'élégance, journée déguisée) et un bal pour les élèves de 11^e année.

Concours Junior Web Award à Zürich

Une classe de Pully (9^e année) a remporté cette année le " Junior Web Award " à Zürich. Le but du concours consistait à créer un site internet.

Cyberdéfi 2014 (www.cyberdefi.ch)

Le " Cyberdéfi " est un rendez-vous annuel qui s'adresse aux classes de la 1^{re} à la 10^e année. Réunies dans des salles comprenant des ordinateurs reliés à internet, les classes tentent de répondre à des défis en tout genre répartis par domaines et par degrés. Au " Cyberdéfi 2014 ", 2 classes de Pully (10^e année) se sont distinguées, l'une d'elles remportant la compétition et l'autre la 5^e place (sur 31 classes participantes).

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après la Fondation) gère les structures d'accueil collectif des communes de Pully et Paudex :

Lieu d'accueil	Enfants accueillis en 2014
Nursery de la Tourterelle	40 enfants
Nursery des Alpes	50 enfants
Garderie du Parc (anciennement Garderie du Relais maternel)	86 enfants
Garderie du Coteau	40 enfants
Garderie des " Petits Pas " de Paudex	16 enfants (de Pully)
UAPE " Les Copains d'abord "	121 enfants
UAPE des Alpes	104 enfants
UAPE de Fontanettaz	78 enfants
UAPE de l'Escale de Paudex et Espace repas de Mallieu	57 enfants (de Pully)
APEMS de Loth	158 enfants
Espace Jeunes (lieu d'animation pour les 12-18 ans)	150 jeunes
Total	900 enfants

Les missions confiées à la Fondation sont remplies par 128 collaborateurs fixes (soit 83 EPT). 12 apprenties, 8 stagiaires et 5 étudiants bénéficient d'une formation appropriée dans les structures.

Au 31 décembre 2014, 119 enfants de Pully attendaient une place en nursery, 44 une place en garderie et 69 une place en UAPE.

80 places supplémentaires en accueil parascolaire ont été créées à la rentrée d'août 2014 : 24 à l'UAPE des Alpes dans un espace supplémentaire, 12 à l'UAPE " Les Copains d'abord ", 20 à l'APEMS de Loth et 24 pour le repas de midi à Mallieu. Cette extension de l'offre répond à une forte demande des parents en places d'accueil et à la mise en place de l'objectif du concordat HarmoS qui vise à ce que chaque enfant scolarisé puisse être accueilli en dehors des heures de cours, si tel est le souhait de ses parents.

De plus, un travail de réflexion a été entrepris, d'une part, au sujet de l'avenir de la Fondation, d'autre part, en participant à une démarche communale d'évaluation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse et de leur possible réorganisation (voir page 79).

Un animateur, collaborateur de la Fondation, intervient à 50 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation et anime des ateliers (30 %) dans les classes de l'établissement secondaire. Ces interventions sont un outil important pour une sensibilisation des élèves aux relations sociales et l'estime de soi. La Commune de Pully subventionne cette activité.

" Espace Jeunes " est un lieu de rencontre, de dialogue et de prévention ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans domiciliés ou scolarisés à Pully. Ils sont accueillis par des professionnels dans un cadre chaleureux et un climat de confiance favorisant les échanges. Cette structure met l'accent sur le respect et la tolérance. L'accueil a lieu pendant le temps libre des jeunes, hors de la structure familiale et scolaire. L'équipe d'animateurs les aide à apprendre à gérer cette liberté de manière saine et constructive.

Prévue au budget, la couverture de déficit de la Fondation est assurée par la Ville de Pully.

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2014,
- où le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2014,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 22 avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Abréviations	Explications
ACT	Activité créatrice sur textile
AFJ	Accueil familial de jour
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
APOL	Association Police Lavaux
ARI	Appareils respiratoires isolants
ASEL	Association de communes de Sécurité Est lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
AVISP	Association vaudoise des instructeurs sapeurs-pompiers
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
BCI	Bureau cantonale pour l'intégration et la prévention du racisme
Bd	Boulevard
CCRI	Commission communale de recours en matière d'impôts
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Francs suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CMS	Centre médico-social
COES	Classe d'enseignement spécialisé
COFIL	Comité de pilotage
CREM	Centre de recherches énergétiques et municipales
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DAP	Détachement d'appui
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DFJC	Département de la formation de la jeunesse et de la culture
DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales
DPS	Détachement de premier secours
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUES	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EEA	European Energy Award
EH	Equivalents-habitants
EiCom	Commission fédérale de l'électricité
FAJE	Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants
FAR	Formation d'Intervention Régionale
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
FERL	Fonds pour l'équipement touristique de Pully
FIR	Formation d'Intervention Régionale
FSSP	Fédération suisse des sapeurs-pompiers
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
HARMOS	Concordat d'harmonisation scolaire
Insert H	Programme d'emplois temporaire
IPT	Intégration pour Tous
ISPC	Indice suisse des prix à la consommation
LAAL	Loi sur l'aliénation d'appartements loués
LADE	Loi cantonale sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LApEl	Loi sur l'approvisionnement en électricité
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LDTR	Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LRou	Loi sur les routes
LVLEne	Loi vaudoise sur l'énergie
LVPCi	Législation fédérale sur la protection civile
MAREP	Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OApEl	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
OBLF	Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux
OFPP	Office Fédéral de la Protection de la Population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des biens culturels
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PDEP	Plan directeur de l'éclairage public
PET	Polyéthylène téréphtalate
PI	Plan des investissements
PGD	Plan de gestion des déchets
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
Réseau PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PPPB	Association " Promotion Pully Paudex Belmont "
PPT SA	Société Parking Pré-de-la-Tour SA
OPO	Office de la population
ORIPH	Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle
ORPC	Organisation régionale de protection civile
RRSC	Réseau romand Science et Cité
Rte	Route
S.A.F.E.	Agence suisse pour l'efficacité énergétique
SAT	Surveillance automatique du trafic
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS	Service de défense incendie et de secours de la Paudèze
SDMD	Schéma directeur de la mobilité douce
SDT	Service du développement territorial
SEL	Service de l'électricité de la Ville de Lausanne
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SI	Services industriels
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully
SOCOSEV	Société coopérative des sites et espaces verts
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
THV	Transport Handicap Vaud
TL	Transports lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIL	Université de Lausanne
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
USLP	Union des sociétés locales de Pully
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale
VS	Voie secondaire baccalauréat (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VSG	Voie secondaire générale (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VSO	Voie secondaire à options (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)